

Envoyé en préfecture le 14/10/2024

Reçu en préfecture le 14/10/2024

Publié le

ID : 095-249500489-20241007-2024051-DE

Berser
Levraut



ENTENTE OISE-AISNE RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023



Barrage sur la Verse
en construction à Berlancourt

Établissement Public Territorial de Bassin,
acteur du grand cycle de l'eau,
mobilisé pour la réduction du risque d'inondation
et la préservation de l'environnement.

L'édito du Président	3
Les temps forts 2023	4 > 5
En quelques dates	6 > 7
Le bassin de l'Oise	8 > 9
Nos compétences	10 > 11
Nos adhérents	12 > 13

1. La collectivité 14

La gouvernance	15 > 18
Les unités hydrographiques	19
Les actions de communication	20 > 21

2. Nos actions 22

L'édito du Directeur des services	23
Le rôle de l'Entente en tant qu'EPTB	24 > 25
La carte des ouvrages	26 > 27
La gestion des ouvrages	28 > 29
La maintenance et la surveillance	30 > 31
Les prestations de service	31
L'accompagnement à l'anticipation de la crise	32 > 37
La gestion du ruissellement	38 > 39
Le dispositif Inond'action	40 > 41
La sensibilisation au risque	42 > 43
La gestion des milieux aquatiques	44 > 45

3. PAPI de la vallée de l'Oise 46

Un programme d'actions	47
Les actions du PAPI	48 > 49
Longueil II, un projet d'extension	50 > 51

4. Les territoires 52

Oise Confluence	53 > 54
Nonette	55
Oise Aronde	56 > 59
Oise moyenne	60 > 64
Oise amont	65 > 66
Serre	67
Aisne aval	68 > 69
Aisne moyenne	70
Aisne Vesle Suipe	71
Aisne amont Aire	72
Territoire pilote	73

5. L'établissement 74

La gestion des équipes	75
L'organigramme des services	76

6. Les finances 77

Le compte administratif 2023	78 > 81
Le budget primitif 2024	82 > 83

7. Annexes 84

Les subventions perçues	85
Les marchés contractés	86 > 87



Établissement public territorial de bassin
11 cours Guynemer
60200 COMPIÈGNE
Tél : 03 44 38 83 83
entente@oise-aisne.fr



oise-aisne.net

Rejoignez-nous :



Directeur de la publication :
Gérard SEIMBILLE

Directeur de la rédaction :
Jean-Michel CORNET

Rédactrices :
Laurène DESLAURIER
Véronique POIX
Cécile STRIPPE

Crédits photos :
Entente Oise-Aisne
sauf mention contraire

Photo de couverture :
Vue aérienne du barrage sur la Verse
à Berlancourt (60).

Création graphique :
Service communication
Entente Oise-Aisne

Impression :
Alliance Partenaire Graphique
Exemplaires : 650
Imprimé dans le respect
de l'environnement, sur un papier
issu de ressources durables - Juin 2024



Gérard SEIMBILLE

Président de l'Entente Oise-Aisne

Conseiller communautaire

de la Communauté d'agglomération

de Cergy-Pontoise

Le rapport d'activité est un document qui détaille nos compétences et recense nos actions effectuées sur l'année. Depuis la création de l'Entente Oise-Aisne en 1968, et du fait des réglementations GEMAPI qui se sont progressivement mises en place, notre structure juridique a évolué, au même titre que nos missions.

Au départ centrée sur une stratégie de bassins avec l'aménagement de grands ouvrages d'écrêtement de crues, l'Entente a étendu ses activités pour répondre aux attentes plus ciblées des territoires. **Gestion de systèmes d'endiguement, aménagement d'ouvrages de lutte contre le ruissellement, dispositif Inond'action** pour la réduction de la vulnérabilité des biens et des activités, sont autant d'**actions qui participent efficacement à la réduction du risque inondation**. Parallèlement, nous avons créé le **service Environnement** notamment pour répondre à la demande en matière de gestion des milieux aquatiques en mettant en place des programmes d'**entretien et de restauration de cours d'eau**.

En 2023, de nouveaux outils ont été imaginés et développés. La réduction de la vulnérabilité est un axe complémentaire aux mesures déjà en place. Un **accompagnement aux collectivités** via des ateliers organisés avec tous les acteurs concernés par les inondations (Départements, SDIS, Etat, élus et services des collectivités) ont permis de créer des synergies pour plus d'**efficacité dans l'identification des enjeux**.

Au même titre que les Départements, les **Régions Île-de-France, Hauts-de-France et Grand Est**, toutes les trois en partie sur le

bassin, ont un rôle à jouer au sein de l'Entente. C'est en effet **en coordonnant à l'échelle départementale et régionale les différentes actions que nous serons plus pertinents**. Nous avons donc initié, cette année, un dialogue constructif afin d'**intégrer ces régions dans la gouvernance**. Elles pourront ainsi apporter un regard neuf et large sur des besoins en émergence, voter les grands programmes de travaux et ainsi contribuer à une meilleure efficacité.

Enfin en tant qu'EPTB et coordinateur de grand bassin, l'**Entente est à même de porter les SAGE** (Schéma d'aménagement et de gestion de l'Eau) à l'échelle d'un sous-bassin. Ce fut le cas, il y a quelques années pour l'émergence du SAGE de l'Oise moyenne. Fin 2023, la Préfecture de l'Aisne a souhaité voir émerger le SAGE du bassin de la Serre et a désigné, avec l'accord des EPCI concernés, l'Entente comme porteur du projet.

Je me félicite de cette nouvelle qui légitime notre **structure** comme **acteur majeur des enjeux liés à l'Eau et de son action au service des territoires**.

Je pense que tout en restant à l'écoute des territoires, c'est en élargissant nos prérogatives et en ayant une vision globale des périmètres que, solidairement, nos actions gagneront en efficacité.

Très bonne lecture.

« Au même titre que les Départements, les Régions Île-de-France, Hauts-de-France et Grand Est, toutes les trois à cheval sur le bassin, ont un rôle à jouer au sein de l'Entente. »

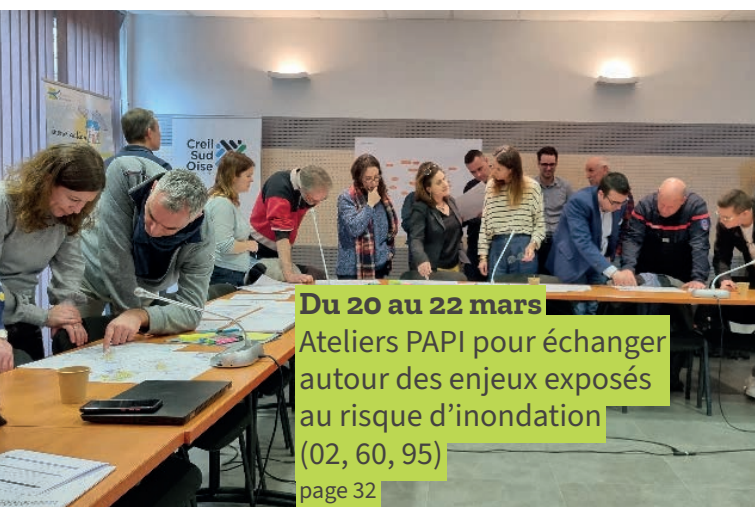
> Les temps forts 2023



16 février
Signature du CTEC (Contrat territorial eau et climat) de l'Aisne amont (55)
page 72



29 mars
Inauguration des aménagements de lutte contre les coulées de boue à Bitry et Saint-Pierre-lès-Bitry (60)
page 68



Du 20 au 22 mars
Ateliers PAPI pour échanger autour des enjeux exposés au risque d'inondation (02, 60, 95)
page 32



Mars, mai et octobre
Sensibilisations scolaires au risque d'inondation (60)
page 43



13 mai
Événement « Tout comprendre sur les inondations » sur l'ouvrage d'écrêtement des crues de l'Oise de Longueil-Sainte-Marie (60)
pages 21, 43 et 57

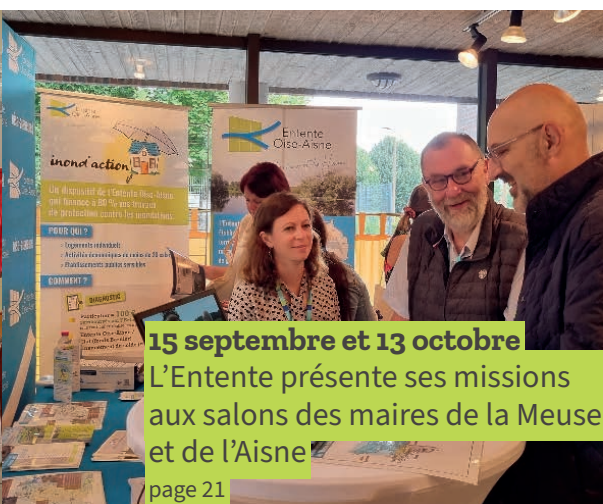




30 juin
Dépôt des dossiers de classement
des ouvrages et systèmes d'endiguement
page 28-29



Fin août
Ouverture d'une antenne de l'Entente
à Noyon, à la suite de la création
du service Environnement (60)
pages 45 et 63



15 septembre et 13 octobre
L'Entente présente ses missions
aux salons des maires de la Meuse
et de l'Aisne
page 21



13 octobre
Signature de la charte de gestion
des compétences du cycle de l'eau à Chauny (02)
page 73



19 octobre
Lancement du chantier des ouvrages
hydrauliques sur la Verse (60)
page 61



6 décembre
Réunion de présentation des projets
du Canal Seine nord, de VNF et de l'Entente
aux élus de la Communauté
de communes des pays d'Oise
et d'Halatte (60)
page 51

Les commissions hydrographiques

L'année 2023 a été marquée par la tenue de 11 commissions hydrographiques. Ces rencontres permettent de réunir tous les acteurs Gémapiens d'un bassin hydrographique (élus, syndicats de rivières, services de l'Entente et services de l'État) pour échanger sur l'avancée des projets et coordonner les programmes entre structures pour une complémentarité des aménagements.

7 février : **commission hydrographique Oise amont**, à l'Espace Rotonde-Florentine à Buire, présidée par Jean-Jacques Thomas, Président de la communauté de communes des Trois rivières, et Maire d'Hirson.

8 mars : **commissions hydrographiques Oise confluence et Nonette**, à la mairie de L'Isle-Adam, co-présidées par Morgan Touboul, Conseiller départemental du Val d'Oise et Président de la commission hydrographique Oise confluence ; et Daniel Guédras, Adjoint au maire de Senlis et Président de la commission hydrographique Nonette.

7 avril : **commission hydrographique Aisne aval**, au siège de la Communauté de communes des lisières de l'Oise, présidée par Franck Superbi, maire de Bitry.

23 mai : **commission hydrographique Oise moyenne**, à la salle des fêtes de Guiscard, présidée par Thibaut Delavenne, maire de Guiscard.

7 juin : **commission hydrographique Aisne amont Aire**, au siège de la Communauté de communes Argonne Meuse à Clermont-en-Argonne, présidée par Jean-François Lamorlette, conseiller départemental de la Meuse.



18 octobre : **commissions hydrographiques Aisne Vesle Suiippe** présidée par Hervé Girard, maire de Saint-Thomas, et **commission hydrographique Aisne moyenne**, en présence de Jean-Marc Briois, délégué de l'Entente pour la Communauté de communes du Pays rethélois, à la salle des fêtes de Sault-lès-Rethel.

21 novembre : **commissions hydrographiques Oise Aronde, Automne et Oise Esches**, à la mairie de Compiègne, co-présidées par Éric de Valroger, Conseiller départemental de l'Oise et Président de la commission hydrographique Oise Aronde ; Benjamin Oury, Adjoint au maire de Compiègne et Président de la commission hydrographique Automne ; et Raymond Gallière, maire de Cramoisy et Président de la commission hydrographique Oise Esches.

Les grands rendez-vous

2 février : réunion publique à Clairoux (60) pour présenter le dispositif Inond'action.

3 février : visite du Préfet de l'Aisne et du Sous-préfet de l'arrondissement de Ver vins au barrage de Proisy (02).

16 février : signature du Contrat territorial eau et climat de l'Aisne amont à Les Islettes (55) avec le SMAVAS, SM3A et l'Agence de l'eau Seine-Normandie.

21 février : rencontre avec Francis Blin, Vice-président Eau et assainissement de la Communauté urbaine du grand Reims (51).

24 février : visite des ouvrages de Longueil-Sainte-Marie et de la ZAC Paris-Oise

(60) par les élus de la Région Hauts-de-France.

Mars : participation aux ateliers PPRI des vallées de l'Oise et de l'Aisne organisés par la Direction départementale des Territoires de l'Oise (60).

Du 20 au 22 mars : organisation de quatre ateliers PAPI (secteurs Creillois, Compiègnais, Chaunois et Val d'Oise) pour échanger sur les enjeux exposés au risque inondation.

29 mars : inauguration des aménagements de lutte contre le ruissellement à Bitry (60).

3 avril : rencontre avec Alain Cremont, Président de la Communauté d'agglomération Grand Soissons (02).

17 avril : rencontre avec Olivier Cambraie, Président de la Communauté de communes Thiérache du centre (02).

19 avril : rencontre avec le CEPRI pour aborder les nouveaux cahiers des charges relatifs au PAPI.

9 mai : réunion publique à Choisy-au-Bac (60) pour présenter le dispositif Inond'action.

13 mai : événement grand public « Tout comprendre sur les inondations » sur le

site de l'ouvrage de Longueil-Sainte-Marie (60) dans le cadre de la journée « Tous résilients face aux risques ».

30 mai : visite des élus de la Communauté de communes du pays Noyonnais des aménagements de lutte contre le ruissellement à Bitry et Saint-Pierre-lès-Bitry (60).

5 juin : rencontre avec les élus de la Communauté de communes du haut Val d'Oise (95) pour présenter le diagnostic de vulnérabilité aux inondations.

9 juin : réunion avec les élus de la Communauté de communes Carnelle pays de France (95) pour présenter nos missions.

13 juin : restitution auprès du secrétaire général de la Préfecture de l'Aisne des travaux relatifs à l'organisation de la GEMAPI et à la gestion des crues du territoire pilote (Communauté d'agglomération Chauny-Tergnier-La Fère et Communauté de communes du pays de la Serre - 02).

22 juin : rencontre avec Patrick Ollier, Président de l'EPTB Seine Grands lacs (75).

4 juillet : journée d'échanges avec la DREAL des Hauts-de-France (inspection des systèmes d'endiguement et prévision des crues), et visite du barrage de Proisy (02).

12 juillet : présentation du dispositif Inond'action lors de la journée « Les diagnostics de vulnérabilité du bâti » organisée par le CEPRI.

13 juillet : visite du barrage de Montigny-sous-Marle et de Proisy (02) par les élus de la Région Hauts-de-France.

13 juillet : participation aux ateliers PPRI des vallées de l'Oise et de l'Aisne organisés par la Direction départementale des Territoires de l'Oise (60).

29 août : rencontre avec Catherine Séguin, Préfète de l'Oise pour lui présenter nos missions et le projet de Longueil II.

6 septembre : restitution des travaux territoire pilote auprès du secrétaire général de la Préfecture en vue de la signature de la charte de gestion des compétences du cycle de l'eau.

15 septembre : participation au salon des maires de la Meuse à Verdun (55).

18 septembre : rencontre avec Stéphane Bousquet, nouveau Directeur Territorial du bassin de la Seine et Loire aval des Voies Navigables de France, Guillaume Ribein, Directeur Adjoint et Benjamin Chamberlin, Chef d'unité MAGEO.

12 octobre : participation au lancement de la stratégie francilienne qui s'est déroulée à Paris en présence du Préfet de Région et du Préfet de police.

11 et 13 octobre : participation à l'événement « 30 ans d'un territoire au bord de l'eau » organisé par la Communauté d'agglomération Chauny-Tergnier-La Fère (02). L'Entente a organisé des visites au bassin Les Près de Mesne et sur la digue de Marizelle, et a présenté ses missions et actions lors d'une conférence sur les crues historiques.

13 octobre : signature de la charte de gestion des compétences du cycle de l'eau à Chauny (02).

13 octobre : participation au salon des maires de l'Aisne à Chauny (02).

19 octobre : lancement officiel du chantier des ouvrages de régulation de la Verse (Beaugies-sous-Bois et Berlancourt - 60) avec les élus locaux, l'État, la Région Hauts-de-France, le Département de l'Oise, les entreprises et le syndicat de la Verse.

25 octobre : réunion à l'invitation du secrétaire général de l'Aisne pour la mise en place de l'émergence du SAGE Serre avec les différents EPCI concernés.

8 novembre : réunion publique à Saint-Ouen-l'Aumône (95) pour présenter le dispositif Inond'action.

17 novembre : participation à la commission départementale des risques naturels majeurs de l'Aisne à Laon (02).

27 novembre : réunion avec les représentants de la Communauté d'agglomération Cergy-Pontoise à Cergy (95) pour un bilan des actions sur les territoires.

29 novembre : présentation du label RESISCORE aux élus et services de la Communauté de communes du haut Val d'Oise pour mobiliser des entreprises du territoire en vue d'un audit de leur niveau de préparation en cas d'inondation.

30 novembre : présentation du label RESISCORE au service développement économique de la Communauté de communes des pays d'Oise et d'Halatte.

1^{er} décembre : participation à l'inauguration de la « Maison du Canal » à Compiègne (60).

6 décembre : réunion de présentation des trois porteurs de projet (Canal Seine nord, VNF et Entente) aux élus de la Communauté de communes des pays d'Oise et d'Halatte (60) pour clarifier les rôles de chaque porteur de projets et effectuer un point d'étape.

11 décembre : rencontre avec Pascale Gaillot, Présidente de la commission Environnement de la Région Grand Est et les services.

14 décembre : présentation du label RESISCORE aux élus et services de la Communauté d'agglomération Creil sud Oise.

18 décembre : présentation du dispositif Inond'action aux élus du canton de Compiègne 1 (60) à l'occasion de la réunion annuelle de présentation des actions du Conseil départemental de l'Oise et des projets à venir sur les communes du canton.

20 décembre : rencontre avec les élus locaux pour présenter l'avancée des projets de protection contre les inondations à Appilly (60).

Le bassin de l'Oise et de l'Aisne

LE PÉRIMÈTRE D'ACTION DE L'ENTENTE OISE-AISNE

L'Entente Oise-Aisne intervient sur le bassin versant de l'Oise et de l'Aisne qui s'étend sur 11 départements. Il est caractérisé par une disparité de densité de population. Il comprend plus de 9000 km de cours d'eau.



LE BASSIN OISE-AISNE EN CHIFFRES

- 16 934 km² de superficie
- 9 000 km de cours d'eau
- 1 998 851 habitants sur le bassin versant



RÉALISE ET GÈRE

des ouvrages hydrauliques et des digues de protection pour réduire les inondations par débordement de cours d'eau, et des aménagements sur les versants pour limiter le ruissellement (coulées de boue). Elle dispose d'un réseau de surveillance (sondes et pluviomètres).



Construction des barrages de Berlancourt et de Beaugies-sous-Bois (60), octobre.

ACCOMPAGNE

les collectivités pour protéger les populations (aide financière pour des études et travaux de protection des logements, construction d'ouvrages, outils d'aide à la gestion de crise, ...).



Réunion publique de présentation du dispositif Inond'action à Choisy-au-Bac (60) le 9 mai.

SENSIBILISE

le grand public et les scolaires au risque d'inondation et à la préservation de l'environnement.



Visite d'élèves du collège d'Hirson au barrage de Proisy (02) le 25 mai.

ENTRETIEN ET RESTAURE

les cours d'eau pour favoriser leur bon écoulement et préserver la biodiversité de ces milieux.



Étude des cours d'eau sur le pays Noyonnais (60).

3 régions

Hauts-de-France,

Île-de-France, Grand Est

11 départements

Aisne, Ardennes, Marne, Meuse, Nord, Oise, Seine-et-Marne, Seine-Maritime, Somme, Val d'Oise et Yvelines

71 établissements publics de coopération intercommunale

4 territoires à risque important d'inondation (TRI)

L'Entente Oise-Aisne, un établissement en mouvement

LA GENÈSE DE L'ENTENTE

L'Entente Oise-Aisne, Entente interdépartementale, a été créée en 1968, à l'initiative d'élus parlementaires et locaux, avec pour **objectif de répondre aux enjeux d'inondations sur le bassin de l'Oise et de l'Aisne**. Financée par les Départements, elle a aidé les collectivités locales à effectuer des travaux d'entretien et de restauration des cours d'eau non domaniaux (conjointement avec l'Agence de l'eau) et des travaux de protection localisés contre les inondations ; a conduit des études et des travaux d'entretien des sections non navigables de l'Oise et de l'Aisne domaniales ; et a mené des études et des projets d'aménagement d'aires de ralentissement des fortes crues sur l'ensemble du bassin versant de l'Oise.

Plusieurs grands ouvrages de ralentissement des crues ont ainsi été aménagés : **Longueil-Sainte-Marie (60) et Proisy (02)** mis en service en 2009, et **Montigny-sous-Marle (02)** en 2019. Ces grands ouvrages agissent sur les grandes crues et ont une action bénéfique à l'échelle du bassin.

La loi GEMAPI de 2018 a fortement modifié la gouvernance du grand cycle de l'eau en conférant cette compétence aux EPCI. **70 intercommunalités se trouvent en tout ou partie dans le bassin. Il s'agit alors de reconstituer la solidarité.**

À l'heure actuelle, 28 EPCI ont transféré la compétence **Prévention des inondations** à l'Entente, 5 Départements y sont restés au titre de la compétence **Animation/concertation**, et l'adhésion de 2 Régions est en cours d'instruction.

L'Entente propose également la compétence **Ruissellement** (hors GEMAPI, item 4 du code de l'environnement). Fin 2023, 2 départements et 3 intercommunalités lui ont confié cette gestion. Depuis 2023, l'Entente exerce la compétence **Gestion des milieux aquatiques** pour 1 EPCI.

QU'EST-CE QUE LA GEMAPI ?

La compétence GEMAPI est définie par les 4 alinéas suivants de l'article L.211-7 du code de l'environnement et exercée par les intercommunalités depuis le 1^{er} janvier 2018 :

Item 1 : L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;

Item 2 : L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;

Item 5 : La défense contre les inondations et contre la mer ;

Item 8 : La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Les EPCI peuvent transférer tout ou partie de cette compétence à des syndicats, des groupements de collectivités, sous forme de syndicats mixtes (syndicats de rivière, EPTB, EPAGE...) tels que l'Entente Oise-Aisne.

QUE FAIT L'ENTENTE AUJOURD'HUI POUR SES MEMBRES

L'Entente Oise-Aisne agit **pour réduire le risque d'inondation à plusieurs échelles grâce à la complémentarité d'actions**. Pour ce faire, elle a développé une **stratégie de bassin** en implantant trois grands ouvrages hydrauliques **bénéficiant aux communes riveraines des rivières Oise et Serre**. L'Entente dispose également d'une **boîte à outils** lui permettant de mobiliser ses compétences internes à la recherche de solutions adaptées sur les **petits bassins versants** (ouvrages de protection à l'échelle d'un quartier, aménagements de lutte contre le ruissellement, cartographies d'aide à l'anticipation de la crise, ...). Enfin à l'**échelle du bâti**, l'Entente propose **une aide financière** destinée aux administrés, établissements publics et petites entreprises **pour se protéger face au risque d'inondations** (dispositif Inond'action). L'Entente, en tant que structure gemapienne, **porte pour ses membres la responsabilité de leurs ouvrages qui assurent la sécurité des personnes**.

Elle exerce également la **gestion des milieux aquatiques**. Pour ce faire, le service Environnement de l'Entente rencontre régulièrement les élus et les riverains pour connaître leurs attentes. L'Entente assure l'**entretien des cours d'eau**. Elle établit des programmes de **restauration de sites et de zones humides** et valorise les milieux aquatiques.

En devenant membres de l'Entente, les **élus des collectivités** siègent au sein de la gouvernance. Ils ont pour rôle de **remonter les problématiques locales pour faire émerger des programmes d'actions** et de **prendre part aux décisions de l'Entente**.

LES MÉTIERS DE L'ENTENTE



Stratégie de bassin
(grands ouvrages)



Gestion des ouvrages
et des digues



Boîte à outils
(actions locales)



Sensibilisation



Réduire le risque d'inondation et se protéger contre les débordements de rivières et les coulées de boue

Préserver l'environnement et la ressource en eau

Comprendre le phénomène de crues et connaître le risque

Les compétences de l'Entente pour répondre aux besoins des populations



LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES

Items 1°, 2°, 8° de l'article L211-7 du Code de l'environnement

Cette compétence est majoritairement exercée par les syndicats de rivière. Cependant, l'Entente a intégré ces items relatifs à la GEMA dans ses statuts, qu'elle exerce pour la Communauté de communes du pays Noyonnais (60) qui lui a transféré la compétence.

La gestion des milieux aquatiques comprend l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique, l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris leurs accès, la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.



LA PRÉVENTION DES INONDATIONS

Item 5° de l'article L211-7 du Code de l'environnement

Cette compétence est transférée par les EPCI à l'Entente Oise-Aisne pour ceux qui ont souhaité adhérer. À ce jour, 28 EPCI sont membres.

L'Entente Oise-Aisne définit, réalise et gère des aménagements hydrauliques (rétention, ralentissement et ressuyages des crues, barrages, casiers de stockage des crues). Elle crée ou restaure des zones de rétention temporaire des eaux de crues. Elle crée, surveille et entretient des systèmes d'endiguement et agit sur tous moyens pour réduire le risque d'inondation.



LA GESTION DU RUISSELLEMENT

Partie de l'item 4° du L211-7 du Code de l'environnement

La gestion du ruissellement est une compétence communale par défaut. Elle peut être prise par les EPCI ou par les départements et transférée à l'Entente (hors pluvial) en complémentarité de la prévention des inondations.

Cette compétence optionnelle est apportée à l'Entente par les départements du Val d'Oise et de la Meuse, et les Communautés de communes des lisières de l'Oise (60), du pays Noyonnais (60), et des Trois rivières (02).



L'ANIMATION/CONCERTATION

Partie de l'item 12° de l'article L211-7 du Code de l'environnement

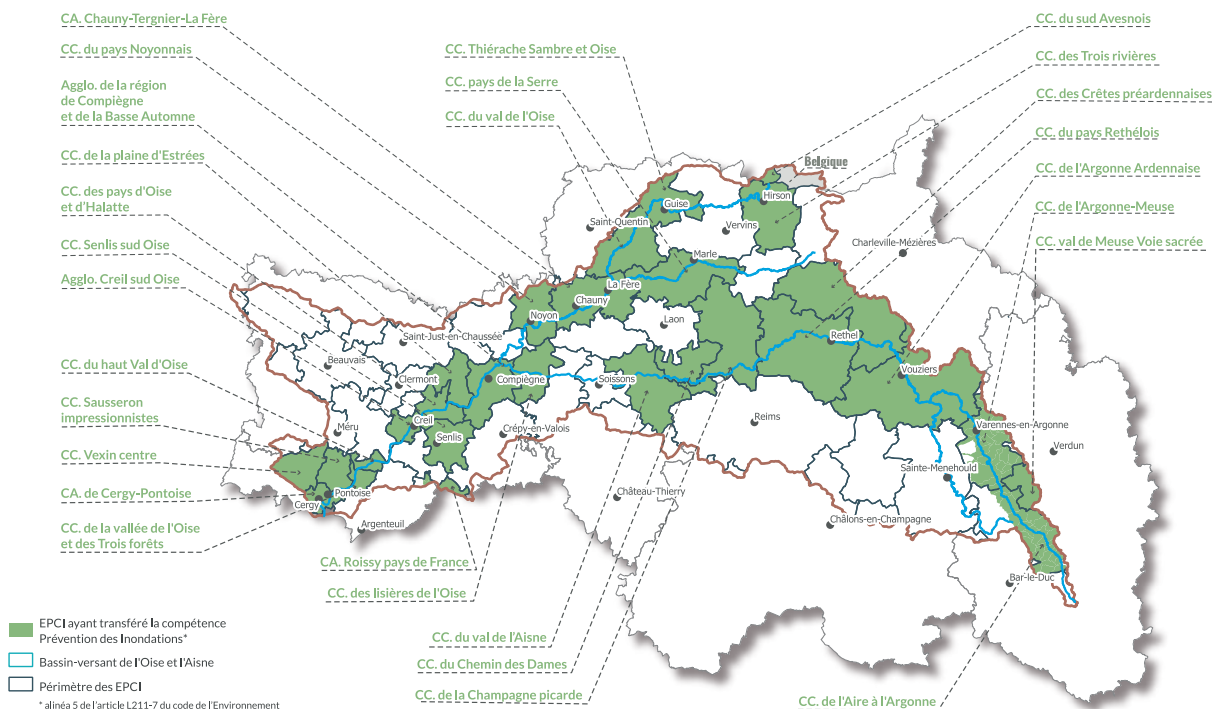
Cette compétence est transférée par les cinq départements membres (Aisne, Ardennes, Meuse, Oise, Val d'Oise).

L'Entente Oise-Aisne assure une couverture géographique large, inhérente à son rôle de supervision sur le "grand bassin", et nécessaire pour des programmes tels que les PAPI (programme d'actions), qui agissent sur de larges territoires.



LA PRÉVENTION DES INONDATIONS

Item 5° de l'article L211-7 du Code de l'environnement



L'ANIMATION ET LA CONCERTATION

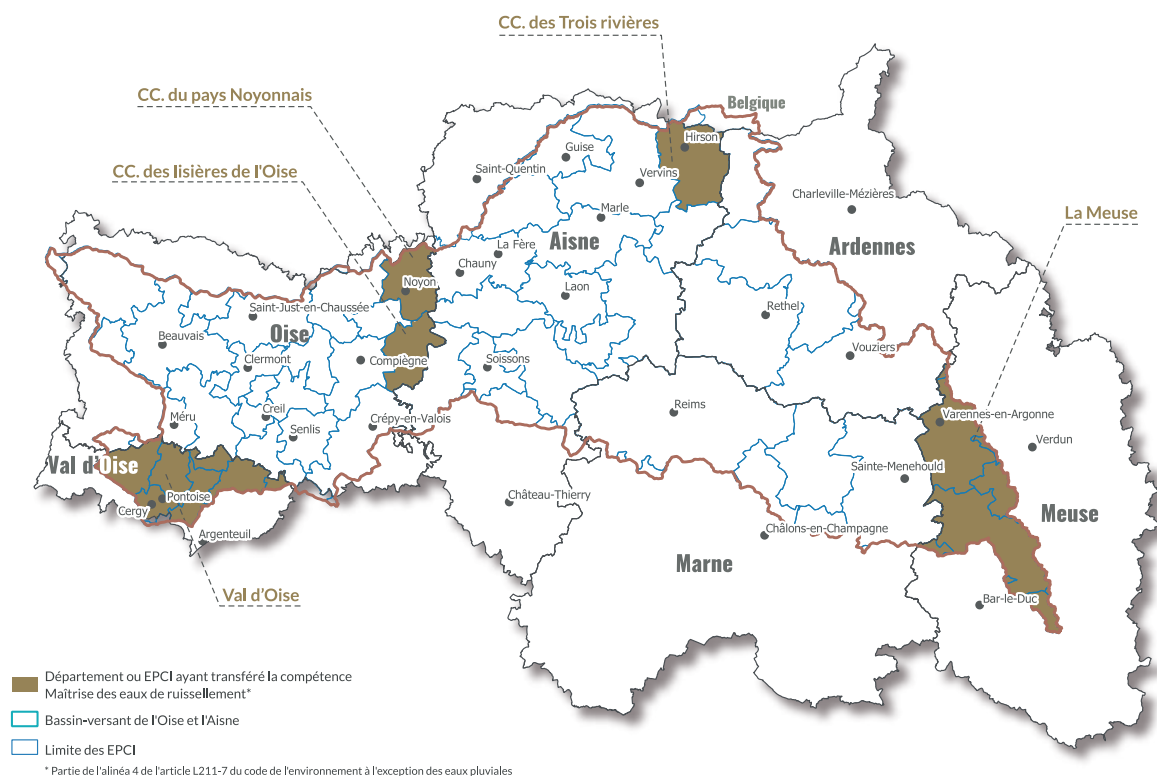
Partie de l'item 12° de l'article L211-7 du Code de l'environnement



Adhésions des Régions Grand Est et Île-de-France en cours d'instruction.

LA GESTION DU RUISSELLEMENT

Partie de l'item 4° du L211-7 du Code de l'environnement



LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES

Items 1°, 2°, 8° de l'article L211-7 du Code de l'environnement



1 LA COLLECTIVITÉ



La gouvernance de l'Entente Oise-Aisne

Le Comité syndical et les collectivités adhérentes

Les EPCI et les Départements membres désignent des élus qui siègent à la gouvernance de l'Entente. Ils prennent part à toutes les décisions de programmes pour l'ensemble du territoire.

ORGANISATION DE LA GOUVERNANCE

Le comité syndical de l'Entente est composé d'un **délégué titulaire** et d'un **délégué suppléant par EPCI adhérent**, et de **cinq délégués titulaires et cinq délégués suppléants par département adhérent**.

La structure est dotée d'un **comité syndical**, de **commissions hydrographiques**, d'un **Bureau**, d'un **exécutif** (le président et deux vice-présidents) et d'un **comité consultatif**.

Le Président



Gérard SEIMBILLE
Conseiller communautaire
de la Communauté d'agglomération
de Cergy-Pontoise

Les Vice-présidents



1^{er} vice-président
Dominique IGNASZAK
Président de la Communauté d'agglomération
de Chauny-Tergnier-La Fère



2^e vice-président
Renaud AVERLY
Vice-président
du Conseil départemental
des Ardennes

Autres membres du Bureau

Hubert COMPÈRE
Adjoint au maire
de Mesbrecourt-Richecourt

Thibaut DELAVENNE
Maire de Guiscard

Raymond GALLIEGUE
Maire de Cramoisy

Hervé GIRARD
Maire de Saint-Thomas

Daniel GUÉDRAS
Adjoint au maire de Senlis

Benjamin OURY
Adjoint au maire de Compiègne

Frank SUPERBI Maire de Bitry
et remplacé à partir du 1^{er} février 2024 par

Christian DEBLOIS Maire de Chelles

Jean-Jacques THOMAS
Maire d'Hirson

Dominique ARNOULD
Conseillère départementale
des Ardennes

Nicole COLIN
Conseillère départementale de l'Oise

Danielle COMBE
Conseillère départementale de la Meuse

Jérôme DUVERDIER
Conseiller départemental de l'Aisne

Jean-François LAMORLETTE
Conseiller départemental de la Meuse

Gilles SELLIER
Conseiller départemental de l'Oise

Morgan TOUBOUL
Conseiller départemental du Val d'Oise

Éric DE VALROGER
Conseiller départemental de l'Oise

Céline VILLECOURT
Conseillère départementale du Val d'Oise

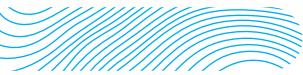
Ils nous font confiance

Les Régions Grand Est et Île-de-France ont approuvé l'adhésion à l'Entente Oise-Aisne sans transfert de compétence par délibération. En adhérent, les Régions peuvent participer à la gouvernance de l'Entente et co-construire des programmes d'actions. Elles apportent également un regard élargi sur la politique de l'Eau à l'échelle régionale en assurant une coordination de tous les acteurs concernés.

L'Entente a procédé à la révision de ses statuts en vue de pouvoir intégrer les Régions.

La Communauté de communes du val de l'Aisne (02) a approuvé par délibération l'adhésion à l'Entente pour la compétence Prévention des Inondations le 15 juin 2023.

L'approbation des adhésions est en cours d'instruction par les services de l'État.



Les Départements

AISNE (02)

Titulaires : Jérôme DUVERDIER, conseiller départemental d'Hirson ; Stéphane LINIER, conseiller départemental de Ribemont ; Mario LIRUSSI, conseiller départemental de Chauny ; Paul MOUGENOT, conseiller départemental de Villeneuve-sur-Aisne ; Pascal TORDEUX, conseiller départemental de Soissons 1.

Suppléants : Marie-Françoise BERTRAND, conseillère départementale de Vervins ; Patrice LAZARO, conseiller départemental de Villers-Cotterêts ; Jean-Pierre LOCQUET, conseiller départemental de Saint-Quentin 1 ; Mélanie NICOLAS, conseillère départementale d'Hirson ; Caroline VARLET, conseillère départementale de Tergnier.

ARDENNES (08)

Titulaires : Dominique ARNOULD, conseillère départementale d'Attigny ; Renaud AVERLY, conseiller départemental de Château-Porcien ; Noël BOURGEOIS, conseiller départemental d'Attigny ; Yann DUGARD, conseiller départemental de Vouziers ; Stéphanie SIMON, conseillère départementale de Rethel.

Suppléants : Ingrid BOUCHER, conseillère départementale de Château-Porcien ; Anne FRAIPONT, conseillère départementale de Vouziers ; Michel KOCIUBA, conseiller départemental de Rethel ; Mélanie LESIEUR, conseillère départementale de Signy-l'Abbaye ; Inès REGNAULT de MONTGON, conseillère départementale de Sedan 1.

MEUSE (55)

Titulaires : Danielle COMBE, conseillère départementale de Commercy ; Jean-François LAMORLETTE, conseiller départemental de Clermont-en-Argonne ; Charline TANGRE, conseillère départementale de Bar-le-Duc 1 ; Jérôme STEIN, conseiller départemental d'Étain ; Jean-Philippe VAUTRIN, conseiller départemental de Commercy.

Suppléants : Pierre-Emmanuel FOCKS, conseiller départemental de Montmédy ; Isabelle JOCHYMSKI, conseillère départementale de Revigny-sur-Ornain ; Arlette PALANSON, conseillère départementale de Clermont-en-Argonne ; Frédéric SERRE, conseillère départementale de Dieue-sur-Meuse ; Valérie WOITIER, Conseillère départementale de Stenay.

OISE (60)

Titulaires : Corinne ACHIN, conseillère départementale de Noyon ; Nicole COLIN, conseillère départementale de Nanteuil-le-Haudouin ; Éric DE VALROGER, conseiller départemental de Compiègne nord ; Sébastien NANCEL, conseiller départemental de Thourotte ; Gilles SELIER, conseiller départemental de Nanteuil-le-Haudouin.

Suppléants : Hélène BALITOUT, conseillère départementale de Thourotte ; Martine BORGEO, conseillère départementale de Grandvilliers ; Danielle CARLIER, conseillère départementale de Compiègne nord ; Dominique LAVALETTE, conseillère départementale de Creil ; Pascal VERBEKE, conseiller départemental de Grandvilliers.

VAL D'OISE (95)

Titulaires : Pascal BERTOLINI, conseiller départemental d'Argenteuil 2 ; Sabrina ECARD, conseillère départementale de l'Isle-Adam ; Edwina ETORE-MANIKA, conseillère départementale de Cergy 2 ; Morgan TOUBOUL, conseiller départemental de l'Isle-Adam ; Céline VILLECOURT, conseillère départementale de Domont.

Suppléants : Pierre-Edouard EON, conseiller départemental de Saint-Ouen l'Aumône ; Anne FROMENTEIL, conseillère départementale de Pontoise ; Nessrine MENHAOUARA, conseillère départementale d'Argenteuil 3 ; Véronique PELISSIER, conseillère départementale de Saint-Ouen l'Aumône ; Alexandre PUEYO, conseiller départemental de Cergy 2.



Les Régions

Les Régions Grand Est et Île-de-France ont approuvé l'adhésion à l'Entente Oise-Aisne sans transfert de compétence par délibération. L'approbation des adhésions est en cours d'instruction par les services de l'État.

Les Établissements publics de coopération intercommunale

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE CHAUNY-TERGNIER-LA FÈRE (02)

Titulaire : Dominique IGNASZAK, président de l'agglomération
Suppléant : Luc DEGONVILLE, maire de Manicamp

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA CHAMPAGNE PICARDE (02)

Titulaire : Philippe DUCAT, maire de Chivres-en-Laonnois
Suppléant : Rémy GILET, maire de Maizy

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CHEMIN DES DAMES (02)

Titulaire : Hervé GIRARD, maire de Saint-Thomas
Suppléant : Jean-Marie MERLO, maire d'Aizelles

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LA SERRE (02)

Titulaire : Hubert COMPERE, adjoint au maire
de Mesbrecourt-Richecourt
Suppléant : Francis LEGOUX, maire de Montigny-sous-Marle

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES THIÉRACHE, SAMBRE ET OISE (02)

Titulaire : Patrick DUMON, maire adjoint d'Etreux
Suppléant : Hugues COCHET, président de la communauté
de communes, maire de Guise

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES TROIS RIVIÈRES (02)

Titulaire : Jean-Jacques THOMAS, président
de la communauté de communes, maire d'Hirson
Suppléant : Maurice DEMAUX, maire de Buire

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL DE L' AISNE (02)

Titulaire : Marcel BOMBART, maire adjoint de Vailly-sur-Aisne
Suppléant : Florian RAYAUME, conseiller municipal de Braine
(arrêté préfectoral délivré le 21 mai 2024)

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL DE L'OISE (02)

Titulaire : Julien SIMEON, maire de Regny
Suppléant : André DA FONSECA, maire de Vendeuil

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ARGONNE ARDENNAISE (08)

Titulaire : Thierry MACHINET, maire de Savigny-sur-Aisne
Suppléant : Fabrice MARCHAND,
maire d'Ardeuil-et-Montfauvelles

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES CRÊTES PRÉARDENNaises (08)

Titulaire : Chantal HENRIET, maire d'Attigny
Suppléant : Didier BEGAUD, conseiller municipal de Viel-Saint-Rémy

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS RETHÉLOIS (08)

Titulaire : Jean-Marc BRIOIS, conseiller municipal d'Asfeld
Suppléant : Michel VUARNESON,
conseiller municipal de Rethel

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'AIRE À L'ARGONNE (55)

Titulaire : Christian WEISS, maire de Lavoye
Suppléant : Patrick GROSS, maire de Nubécourt

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ARGONNE MEUSE (55)

Titulaire : Christian PONSIGNON, maire du Neufour
Suppléante : Hélène OLIVIER,
maire de Dombasle-en-Argonne

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL DE MEUSE VOIE SACRÉE (55)

Titulaire : Hervé CORVISIER, maire de Lemmes
Suppléant : Christian MAURER, maire
de Ville-sur-Cousances

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD AVESNOIS (59)

Titulaire : Jean-Luc PERAT, maire d'Anor
Suppléant : Bernard BAILLEUL, adjoint au maire d'Anor

AGGLOMÉRATION DE LA RÉGION DE COMPIÈGNE ET DE LA BASSE AUTOMNE (60)

Titulaire : Benjamin OURY, adjoint au maire de Compiègne
Suppléant : Michel ARNOULD, maire de Verberie

AGGLOMÉRATION CREIL SUD OISE (60)

Titulaire : Raymond GALLIEGUE, maire de Cramoisy
Suppléant : Frédéric BESSET, maire
de Saint-Leu-d'Esserent

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES LISIÈRES DE L'OISE (60)

Titulaire : Franck SUPERBI, maire de Bitry et remplacé à partir
du 1^{er} février 2024 par Christian DEBLOIS, maire de Chelles
Suppléant : Bernard FAVROLE, maire d'Attichy



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PAYS D'OISE ET D'HALATTE (60)

Titulaire : Jean-Louis VAN DE KAPELLE,
conseiller municipal de Pontpoint

Suppléante : Maryse MARCOLLA,
conseillère municipale de Pont-Sainte-Maxence

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA PLAINE D'ESTRÉES (60)

Titulaire : Grégory HUCHETTE, maire de Rivecourt

Suppléant : Donatien PINON, maire de Chevières

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SENLIS SUD OISE (60)

Titulaire : Daniel GUEDRAS, adjoint au maire de Senlis

Suppléante : Anne DEZARD, adjointe au maire
de Fontaine-Chaalis

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS NOYONNAIS (60)

Titulaire : Thibaut DELAVENNE, maire de Guiscard

Suppléant : Philippe BASSET, maire de Varesnes

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE CERGY-PONTOISE (95 - 78)

Titulaire : Gérard SEIMBILLE, conseiller municipal de Pontoise

Suppléant : Frédérick TOURNERET, conseiller municipal d'Eragny

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ROISSY-PAYS-DE-FRANCE (95 - 77)

Titulaire : Alex OUBLIE, conseiller municipal d'Othis

Suppléant : Jean-Luc POLI, conseiller municipal d'Othis

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT VAL D'OISE (95)

Titulaire : Olivier ANTY, maire de Bernes-sur-Oise

Suppléant : Bernard LEBON, adjoint au maire
de Bruyères-sur-Oise

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SAUSSERON IMPRESSIONNISTES (95)

Titulaire : Alain DEVILLEBICHOT, maire de Labbeville

Suppléant : Michel RAYROLE, adjoint au maire
d'Auvers-sur-Oise

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA VALLÉE DE L'OISE ET DES TROIS FORÊTS (95)

Titulaire : Antoine SANTERO, adjoint au maire de Parmain

Suppléant : Alexandre DOHY, adjoint au maire de Méry-sur-Oise

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VEXIN CENTRE (95)

Titulaire : Catherine CARPENTIER, maire de Grisy-les-Plâtres

Suppléant : Michel BAJARD, adjoint au maire
de Corneilles-en-Vexin

Représentation dans les différentes instances

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)

Président de la CAO : Gérard SEIMBILLE

Membres titulaires	Membres suppléants
Danielle COMBE	Jean-François LAMORLETTE
Dominique ARNOULD	Stéphanie SIMON
Jérôme DUVERDIER	Hervé GIRARD
Dominique IGNASZAK	Jean-Jacques THOMAS
Hubert COMPERE	

REPRÉSENTANTS AU SEIN DES COMMISSIONS LOCALES DE L'EAU (CLE) DES SAGE

SAGE Aisne Vesle Suiippe	Hervé GIRARD
SAGE Oise Aronde	Jean-Louis VAN DE KAPELLE
SAGE Automne	Benjamin OURY
SAGE Nonette	Nicole COLIN
SAGE de la Brèche	Gérard SEIMBILLE
SAGE du Thérain	Gérard SEIMBILLE
SAGE Oise moyenne	Dominique IGNASZAK

France Dignes

Membre titulaire :

Gérard SEIMBILLE

Membre suppléant :

Jean-Jacques THOMAS

Comité de bassin

Gérard SEIMBILLE

Commissions départementales des Risques Naturels Majeurs

Pour l'Aisne : Dominique IGNASZAK

Pour les Ardennes : Chantal HENRIET

Pour la Meuse : Hervé CORVISIER

Pour l'Oise : Martine BORGEO

Pour le Val d'Oise et les Yvelines : Gérard
SEIMBILLE

CEPRI

Membre titulaire : Gérard SEIMBILLE

Membre suppléant : Morgan TOUBOUL

Cerema

Membre titulaire : Gérard SEIMBILLE

Les unités hydrographiques

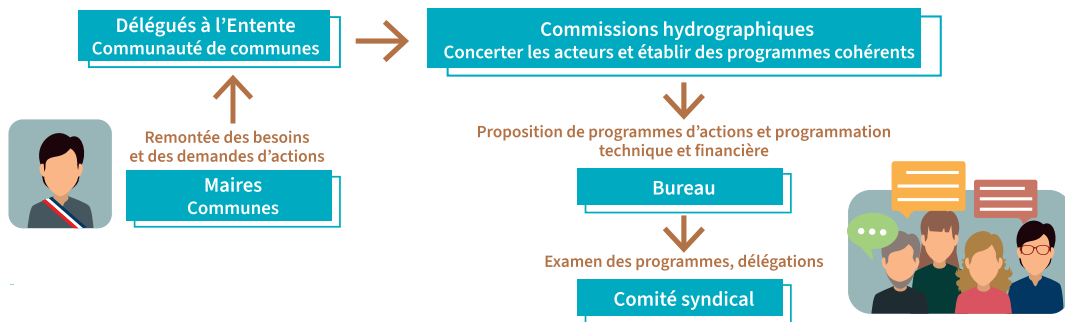
Des instances de concertation pour l'émergence de programmes d'actions

Le bassin versant de l'Oise est subdivisé en 15 unités hydrographiques définies par l'Agence de l'eau Seine-Normandie. Une commission hydrographique est constituée pour chaque unité hydrographique dès lors qu'au moins un EPCI ou un syndicat mixte a transféré la compétence de prévention des inondations à l'Entente Oise-Aisne sur une partie de cette unité.

Les commissions sont présidées par des élus du territoire concerné. La vocation est de faire émerger les programmes d'actions de l'Entente et les coordonner avec les autres acteurs Gémapiens. Le Président de la commission est élu en comité syndical et membre du Bureau de l'Entente. Elles se réunissent chacune environ une fois tous les deux ans. Avec l'appui des services de l'Entente Oise-Aisne, les commissions hydrographiques procèdent au diagnostic du territoire, examinent les pistes d'actions à mettre en œuvre, proposent au Bureau les programmes d'actions concertés et leur programmation pluriannuelle technique et financière. Ce sont donc les territoires qui procèdent aux choix d'actions locales à mettre en œuvre. Différentes thématiques y sont abordées telles que la conscience du risque, la prévision, l'alerte et la



gestion de crise, l'aménagement du territoire, la vulnérabilité du territoire, la gestion de l'aléa, les ouvrages de protection et la gestion du ruissellement. L'Entente a organisé 11 commissions hydrographiques en 2023 (voir page 6).



Les présidents de commissions hydrographiques

OISE CONFLUENCE

Morgan TOUBOUL

Conseiller départemental du Val d'Oise

OISE ESCHES

Raymond GALLIEGUE

Maire de Cramoisy

NONETTE

Daniel GUÉDRAS

Adjoint au maire de Senlis

AUTOMNE

Benjamin OURY

Adjoint au maire de Compiègne

OISE ARONDE

Éric DE VALROGER

Conseiller départemental de l'Oise

OISE MOYENNE

Thibaut DELAVENNE

Maire de Guiscard

OISE AMONT

Jean-Jacques THOMAS

Maire d'Hirson

SERRE

Hubert COMPÈRE

Adjoint au maire de Mesbrecourt-Richécourt

AISNE AVAL

Frank SUPERBI, Maire de Bitry et remplacé à partir du 1^{er} février 2024 par

Christian DEBLOIS, maire de Chelles

AISNE MOYENNE

Renaud AVERLY

Conseiller départemental des Ardennes

AISNE VESLE SUIPPE

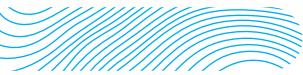
Hervé GIRARD

Maire de Saint-Thomas

AISNE AMONT

Jean-François LAMORLETTE

Conseiller départemental de la Meuse



L'Entente fait connaître ses missions et ses actions

L'Entente attache une grande importance à rendre compte, expliquer ses actions et faire connaître ses missions via divers médias et événementiels.

Le web pour suivre notre actualité

Le site Internet de l'Entente oise-aisne.net, est régulièrement mis à jour. Des actualités sur les activités et les actions de l'Entente sont publiées chaque semaine.

Les actions locales de chaque territoire sont relayées dans une sous-rubrique dédiée. De nombreux documents administratifs et ressources techniques (études, rapports, publications,...) sont téléchargeables dans le fonds documentaire.

Le site Internet inondaction.net est davantage destiné au grand public. Il a été agrémenté d'une nouvelle rubrique RESISCORE ENTREPRISES pour faire suite au partenariat mis en place avec l'association RESILIANCES qui a pour objectif, au travers d'audits, de faire prendre conscience aux entreprises des risques majeurs, notamment le risque inondation.

La newsletter mensuelle NEO relaie les actualités de l'Entente auprès de plus de 1 300 abonnés.

En 2023, l'Entente a continué le développement de sa communication numérique et de sa notoriété sur les réseaux sociaux : LinkedIn, Facebook et X (anciennement Twitter).

En 2023



61 actualités publiées sur le site Internet de l'Entente

12 066

visiteurs uniques sur les sites Internet



14 516

sessions cumulées sur les sites Internet

2 222 abonnés à nos réseaux sociaux



Des vidéos pour sensibiliser et valoriser nos actions

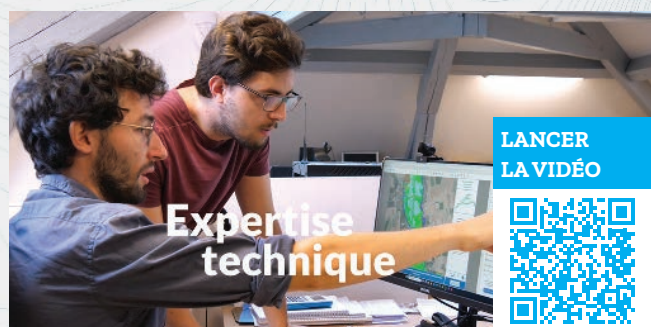


L'Entente poursuit son action de sensibilisation auprès du grand public en réalisant des vidéos pédagogiques. Ces vidéos s'inscrivent dans les actions du PAPI de la vallée de l'Oise et sont réalisées au titre de sa compétence animation et concertation transférée par les Départements.

En 2023, une vidéo pédagogique a été réalisée :

> Qu'est-ce qu'un barrage de régulation des crues ?

La vidéo explique au plus grand nombre le fonctionnement d'un barrage de régulation des crues. Elle est illustrée par des vues en drone, des illustrations et des graphiques pour mieux faire comprendre l'objectif d'utilisation de l'ouvrage.



L'Entente a également réalisé une vidéo pour présenter l'étendue de ses missions, son expertise interne, et l'aide qu'elle peut apporter aux collectivités pour les accompagner dans la mise en place de solutions pour limiter le risque d'inondation sur leur territoire.

> GEMAPI, ruissellement : l'Entente au service des territoires

De courtes vidéos sont aussi réalisées comme outils promotionnels d'événements et diffusées sur les réseaux sociaux.

Des publications pour informer

Chaque semestre (avril et octobre), l'Entente publie une lettre d'information **De crue et d'eau**. Cette lettre dématérialisée permet de tenir informés les élus, partenaires, services territoriaux, et grand public de ses actions. En 2023, afin de donner davantage de visibilité à ce support, l'Entente a fait le choix d'imprimer la lettre n° 9 (octobre 2023) en 150 exemplaires et de l'envoyer au président et au directeur général des services de chaque EPCI membre. L'opération sera reconduite en 2024.

Le **rapport d'activité 2022**, publié en mai 2023 et imprimé en 650 exemplaires, a été diffusé auprès des membres de l'Entente et de ses partenaires. Ce document apporte de nombreuses informations sur l'expertise de l'Entente, la gestion des ouvrages, les actions locales, les aspects réglementaires qui régissent ses activités, ainsi que les aspects financiers et budgétaires.

L'Entente a publié une première **lettre d'information** concernant le **projet d'agrandissement de l'ouvrage de Longueil-Sainte-Marie**. La lettre a été imprimée en 4100 exemplaires et distribuée en toutes boîtes, en février 2023, auprès des communes concernées par l'ouvrage (Chevrières, Houdancourt, Longueil-Sainte-Marie, Pontpoint, Pont-Sainte-Maxence, Rivecourt, et Verberie (60)).



Une **lettre d'information** a été distribuée mi-juillet aux habitants de **Berlancourt et de Beaugies sous-Bois (60)** pour présenter les travaux des deux barrages de la Verse.

L'Entente a réalisé trois **panneaux de chantier** (Berlancourt(60), Saint-Thomas (02) et Vauréal (95)).

Des événements pour se rencontrer

En 2023

L'Entente a organisé et participé à **16 événements** afin de valoriser et expliquer ses actions auprès des élus, des partenaires et du grand public.



Jean-Michel Cornet, directeur de l'Entente, Bruno Dauguet, maire de Pontpoint, et Arnaud Dumontier, Président de la CCOH lors de l'événement « Tout comprendre sur les inondations » à Pont-Sainte-Maxence (60), le 13 mai.

- > **3 février** : visite du barrage de Proisy (02) par Thomas Campeaux, Préfet de l'Aisne, et Benoît Ready, Sous-préfet de l'arrondissement de Vervins (02).
- > **24 février** : visite du site d'écrêtement des crues de l'Oise de Longueil-Sainte-Marie (60) par Christophe Coulon et Véronique Teinturier, Vice-président(e)s de la Région Hauts-de-France, et Anne-Sophie Fontaine, conseillère régionale.
- > **29 mars** : inauguration des aménagements de lutte contre le ruissellement à Bitry (60) en présence des élus de la Communauté de communes des lisières de l'Oise.
- > **26 avril** : visite de la réserve de l'Ois'euau (60) dans le cadre du Festival de l'Oiseau et de la Nature.

- > **13 mai** : organisation d'un événement grand public **Tout comprendre sur les inondations** sur l'ouvrage de Longueil-Sainte-Marie à Pont-Sainte-Maxence (60) dans le cadre de la journée nationale **Tous résilients face aux risques**.
- > **25 et 30 mai** : visite de 60 collégiens au barrage de Proisy (02).
- > **31 mai** : visite de la réserve de l'Ois'euau (60) par une classe de terminale du lycée agricole Airion.
- > **27 juin** : participation à la première balade urbaine pour les seniors à Creil (60) organisée par l'agence d'urbanisme Oise-les-Vallées et le service des Risques majeurs de la ville.
- > **4 juillet** : visite des services de la DREAL Hauts-de-France au barrage de Proisy (02).
- > **6 juillet** : visite de 210 retraités agricoles au barrage de Proisy (02).
- > **13 juillet** : visite du barrage de Proisy et de Montigny-sous-Marle (02) par Christophe Coulon, Vice-président de la Région Hauts-de-France ; Isabelle Ittelet, Nelly Janier-Dubry et Éric Donnay, conseillers régionaux.
- > **15 septembre** : participation au salon des maires de la Meuse à Verdun (55).
- > **11 octobre** : visite du bassin Les Prés de Mesne (02) et de la digue de Marizelle (02) avec VNF, en partenariat avec la Communauté d'agglomération Chauny-Tergnier-La Fère (02) dans le cadre de son événement « 30 ans d'un territoire au bord de l'eau ». L'Entente a également présenté ses missions et ses actions lors d'une conférence sur les crues historiques.
- > **13 octobre** : participation au salon des maires de l'Aisne à Chauny (02).
- > **19 octobre** : lancement des travaux des deux barrages de la Verse(60) en présence des élus locaux, de l'État, de la Région Hauts-de-France, du Département de l'Oise, des entreprises et du Syndicat de la Verse.

Envoyé en préfecture le 14/10/2024

Reçu en préfecture le 14/10/2024

Publié le

ID : 095-249500489-20241007-2024051-DE



2 NOS ACTIONS



Lancement officiel du chantier des barrages sur la Verse (Berlancourt et Beaugies-sous-Bois - 60) le 19 octobre.



Jean-Michel CORNET

Directeur des services de l'Entente Oise-Aisne

Notre collectivité, qui a démultiplié ses activités en réponse à la compétence GEMAPI, suit toujours une trajectoire ambitieuse. En 2023, la **création d'un service environnement** a permis de structurer, avec quelques agents, une **action de proximité pour la gestion des milieux aquatiques sur le Noyonnais** et d'**apporter un soutien averti aux grands projets de l'établissement**, ou à tout maître d'ouvrage lorsque l'EPTB est saisi pour avis. Installé à Noyon (60), il est **présent au quotidien auprès des maires et des riverains** qui nous font dorénavant confiance pour toutes les compétences relatives au grand cycle de l'eau : **GEMAPI et ruissellement**, dans la continuité du PAPI Verse lancé en réaction du traumatisme de juin 2007 (orage d'une période de retour d'environ 500 ans) et qui démontrait, déjà, l'intérêt à agir sur ces différents leviers en complémentarité.

L'**équipe** en charge du **ruissellement** s'est aussi **structurée et renforcée** pour **répondre à une problématique montante**, même si cette compétence reste facultative et nécessite, pour un EPCI, d'en passer par une mécanique administrative fastidieuse pour s'en saisir. Les dommages générés par les orages, d'autant plus conséquents que les épisodes sont soudains, apparaissent de plus en plus fréquemment et intensément, de sorte que le sujet questionne. **Notre capacité à agir vite pour des coûts maîtrisés**, aide à convaincre et nous nous employons à démontrer, par une communication soutenue, l'intérêt de s'approprier la problématique et de nous missionner pour la quiétude de nos concitoyens.

Le long parcours de **reconnaissance des ouvrages hydrauliques et des systèmes d'endiguement** a franchi une étape importante avec le **dépôt de la quasi-totalité des dossiers pour les 40 ouvrages que l'Entente gère**. L'évocation des 30 ans de la crue de décembre 1993 a été l'occasion de mesurer le chemin parcouru sur les voies de la protection et de la

prévention, car quasiment aucun de ces ouvrages n'existait lors de cette crue majeure. À l'issue du parcours administratif, les équipes vont dorénavant **procéder aux travaux de confortement pour assurer la plus grande fiabilité des ouvrages en cas de crue**.

Enfin, le **PAPI d'intention de la vallée de l'Oise**, qui mobilise l'ensemble des leviers à disposition pour réduire le risque sur les territoires les plus exposés, est pratiquement achevé. Notamment les **études de maîtrise d'œuvre de l'aménagement de Longueil II**, consistant en la création de deux casiers rehaussés susceptibles d'être remplis par les eaux du pic de

crue par pompages, devraient atteindre un stade suffisamment avancé en 2024 pour pouvoir constituer un dossier de **PAPI complet** (phase travaux) d'ici la fin de l'année. Si le coût du projet peut paraître très élevé, il n'en demeure pas moins rentable (la société tire avantage à investir pour réduire le risque plutôt que de supporter la réparation des dommages). Et le lissage, depuis maintenant six exercices budgétaires, et pour encore au moins quatre autres, rend supportable la contribution annuelle par habitant représenté à l'Entente, dès lors que nos partenaires financiers

historiques continuent à nous accompagner dans cette logique d'intérêt général (État, Régions Île-de-France, Hauts-de-France, Grand Est et Europe).

Forte de **35 membres**, l'Entente a atteint un niveau de mutualisation qui lui permet de réaliser tant de grands projets qui profitent aux territoires les plus exposés, que des actions de proximité, sur l'ensemble des composantes du grand cycle de l'eau, pour des **cotisations qui sont régulièrement revues à la baisse**. Ce modèle produit toujours ses effets, puisque l'Entente portera l'**émergence du SAGE de la Serre en 2024 sans surcoût pour ses membres**, mais nous en reparlerons dans le prochain rapport...

«
Forte de 35 membres,
l'Entente a atteint un niveau
de mutualisation qui
lui permet de réaliser tant
de grands projets qui profitent
aux territoires les plus exposés,
que des actions
de proximité...»



Réunion en vue de l'émergence du SAGE de la Serre à la Préfecture de l'Aisne (02) le 25 octobre.

Le rôle de l'Entente en tant qu'EPTB

Le rôle de l'Établissement public territorial de bassin est d'apporter à l'action des collectivités une cohérence de bassin, en assurant un rôle général de coordination, d'animation, d'information et de conseil dans ses domaines de compétence et sur son périmètre. L'Entente Oise-Aisne est aussi un acteur majeur de la prévention des inondations.

La **compétence animation et concertation** est actuellement apportée par les cinq départements membres (Aisne, Ardennes, Meuse, Oise, Val d'Oise). En recevant cette compétence des départements, l'EPTB assure une couverture géographique large, inhérente à son rôle de supervision sur le « grand bassin ». L'Entente répond aux services de l'État, rend des avis sur les dossiers pour lesquels elle est saisie (SAGE, PPRI, grands projets,...).

Elle assure également des missions d'animation comme le portage de programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI de la vallée de l'Oise). Les actions peuvent relever de plusieurs compétences dès lors qu'elles sont complémentaires, comme la gestion des milieux aquatiques (GEMA), la lutte contre le ruissellement, des prescriptions d'urbanisme, etc.

En animant les commissions hydrographiques (15 unités hydrographiques sur le bassin de l'Oise dont 12 bénéficiant d'une animation par l'Entente Oise-Aisne), l'Entente participe à l'information des acteurs du grand cycle de l'eau, l'articulation des programmes d'actions et la coordination des actions transversales.

Le Plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) Seine-Normandie, qui fixe le cadre stratégique, les objectifs en matière de prévention des inondations et les dispositions pour les atteindre, est entré en vigueur pour les années 2022-2027. La DRIEAT en est l'animateur. L'Entente participe activement aux groupes de

travail sur les thématiques suivantes : urbanisme, diagnostic de vulnérabilité et élaboration d'un guide méthodologique d'évaluation de l'aléa ruissellement.

En 2023

L'Entente a été sollicitée pour apporter son expertise pour :

- > **le Plan de prévention des risques inondations (PPRI) des vallées de l'Oise et de l'Aisne (60)** : zonage des bandes de précaution liées aux systèmes d'endiguement et définition de l'aléa .
- > **la Commission départementale des risques naturels majeurs de l'Aisne le 21 novembre.**
- > **l'avis sur le projet de stratégie inondation (SLGRI Francilienne en juin)** : concerné pour la rivière Oise dans le Val d'Oise.

Plus ponctuellement, l'Entente assure aussi au titre de l'animation, des actions comme la **sensibilisation des scolaires** ou la **visite de ses ouvrages**.

La réserve de l'Ois'eau, propriété de l'Entente, permet de recevoir de nombreux visiteurs (scolaires, classes d'eau, élus, etc.) et de les sensibiliser aux milieux aquatiques, à l'environnement et aux actions de lutte contre les inondations sur une partie du site de l'ouvrage de Longueil-Sainte-Marie (ouvrage d'écrêtement des crues de l'Oise).



Visite de la réserve de l'Ois'eau à Pont-Sainte-Maxence (60) le 31 mai, par les élèves du lycée agricole d'Airion (60).

Le schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE) est un outil de planification, institué par la loi sur l'eau de 1992, visant la **gestion équilibrée et durable de la ressource en eau**.

Le SAGE fixe, coordonne et hiérarchise des objectifs généraux d'utilisation, de valorisation et de protection quantitative et qualitative des ressources en eau et des écosystèmes aquatiques, ainsi que de la préservation des zones humides.

Il identifie les conditions de réalisation et les moyens pour atteindre ces objectifs :

- > objectifs de qualité et quantité du SDAGE (schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux) en tenant compte des spécificités du territoire,
- > priorités d'actions,
- > règles particulières d'usage.

L'Entente est représentée au sein des **commissions locales de l'Eau des SAGE** des unités hydrographiques du bassin.

En 2023

Le Préfet de l'Aisne a consulté les différents acteurs et notamment les EPCI du périmètre en vue de confier **l'émergence du SAGE du bassin de la Serre à l'Entente**. Les collectivités concernées ne se sont pas opposées à cette proposition. L'émergence d'un SAGE sur ce bassin est inscrite aux objectifs prioritaires du Comité de bassin Seine-Normandie et sera évaluée par le Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires. L'objectif affiché est une **élaboration et une mise en œuvre à l'horizon 2027**.

La phase d'émergence permet d'estimer la pertinence de la démarche SAGE dans le bassin versant délimité et de constituer un dossier préliminaire de communication et de consultation. Elle est essentielle pour poser les bases du SAGE : ses enjeux, son périmètre, ses acteurs.

Un groupe de pilotage informel rédige un dossier préliminaire, avec l'appui des services de l'État (DREAL, services de police de l'eau, Agence de l'eau, ...).

Dans le contenu, après une présentation succincte du territoire, des différents usages de la ressource en eau présents, des enjeux identifiés suite au diagnostic et des attentes et motivations des acteurs du territoire, ce dossier présente l'opportunité, les intérêts et la plus-value de la mise en place d'un SAGE sur le bassin versant. Support de communication et de concertation, il vise à informer les acteurs du bassin et les décideurs du bien-fondé de la démarche. Il présente le contexte général et la proposition argumentée de délimitation du périmètre du SAGE.

Le dossier est ensuite transmis au Préfet et soumis à la consultation des collectivités et du comité de bassin. Cette étape s'achève à la signature de l'arrêté préfectoral (ou inter-préfectoral) de délimitation du périmètre.

La démarche se poursuit en 2024.

Bassin de la Serre





Ouvrages en construction en 2023

BARRAGES DE BERLANCOURT ET BEAUGIES-SOUS-BOIS (60)

Ouvrages de régulation des **crues de la Verse**.
Capacité totale de stockage : **300 000 m³ d'eau**.
Fonctionnement pour chaque ouvrage : 1 digue avec ouverture d'écoulement du cours d'eau, 1 déversoir, 1 vanne.
Bénéficiaires : Beaugies-sous-Bois, Berlancourt, Guiscard et les communes riveraines de la Verse jusqu'à Noyon.



BASSIN LES PRÉS DE MESNE (02)

Ouvrage d'écêtement des **crues de la Rive**.
Capacité de stockage : **100 000 m³ d'eau**.
Fonctionnement : 1 bassin, 1 digue de 1,4 km, 1 déversoir, 1 vanne de vidange.
Bénéficiaires : Chauny et Viry-Noueuil (02).



OUVRAGE DE LONGUEIL-SAINTE-MARIE (60)

Ouvrage d'écêtement des **crues de l'Oise**.
Capacité de stockage : **13,9 millions de m³ d'eau**.
Fonctionnement : 5 casiers, 2 déversoirs, 8 vannes, 1 digue de 7,2 km.
Bénéficiaires : 54 communes de Compiègne (60) à Jouy-le-Moutier (95).



BASSIN DES PÂTIS (95)

Ouvrage d'écêtement des **crues de la Viosne**.
Capacité de stockage : **38 000 m³ d'eau**.
Fonctionnement : 1 bras de décharge, 1 bassin, 2 vannes de régulation, 1 déversoir.
Bénéficiaire : Pontoise (95).



Des ouvrages pour réduire le risque d'inondation



BARRAGE DE PROISY (02)

Ouvrage de régulation des **crues de l'Oise**.
Capacité de stockage : **4 millions de m³ d'eau**.
Fonctionnement : 1 clapet automatisé de 27 m de large, 1 digue de 1 km.
Bénéficiaires : 63 communes de Proisy (02) à Noyon (60).



BARRAGE DE MONTIGNY-SOUS-MARLE (02)

Ouvrage de régulation des **crues de la Serre**.
Capacité de stockage : **1,9 million de m³ d'eau**.
Fonctionnement : 1 vanne automatisée de 10 m de large et 4,40 m de hauteur, 1 digue de 600 m.
Bénéficiaires : 43 communes de Montigny-sous-Marle (02) à Noyon (60).



BARRAGE BLANCHE DE CASTILLE (95)

Ouvrage de régulation des **crues du ru de Liesse**.
Capacité de stockage : **15 000 m³ d'eau**.
Fonctionnement : 1 bassin, 1 vanne motorisée, buses à clapets.
Bénéficiaire : Saint-Ouen-l'Aumône (95).

La gestion des ouvrages

Assurer leur fiabilité pour protéger les populations

L'Entente Oise-Aisne est gestionnaire de 40 ouvrages, dont 10 ouvrages hydrauliques et 30 systèmes d'endiguement, répartis sur le bassin versant. En tant que structure Gemapienne, l'Entente porte la responsabilité de ses ouvrages et de ceux mis à disposition par les collectivités. Pour répondre aux obligations réglementaires, l'Entente a mené un travail d'identification de l'ensemble des ouvrages existants sur les territoires en vue d'un classement potentiel.

QUEL EST L'OBJECTIF DU CLASSEMENT DES OUVRAGES ?

Le classement (systèmes d'endiguement et ouvrages hydrauliques) assure la **conformité des ouvrages, leur bon dimensionnement et l'implication de chacun pour leur surveillance**. Il officialise une cote de protection pour assurer la **sécurité des personnes dans la « zone protégée »**.

QUELLE EST LA DÉMARCHÉ ? IDENTIFICATION DES OUVRAGES

Depuis 2019, l'Entente a procédé à un important travail de recherches d'informations historiques et de reconnaissances légales pour chaque ouvrage auprès des collectivités et des services de l'État.

ÉTUDES DE DANGER

Elles sont constituées :

- > D'un **diagnostic approfondi** (constitution des ouvrages, calculs de stabilité) réalisé par les bureaux d'études agréés (Artélia, Hydratec et ISL) à la suite de visites d'inspection, de reconnaissances géotechniques et topographiques, et de modélisations hydrauliques.
- > De **cartes précisant la zone protégée et les zones inondées** en cas de rupture de l'ouvrage.
- > D'un **document d'organisation** rédigé par les services de l'Entente en concertation avec les élus et services des collectivités. Il permet de définir les **consignes de surveillance et d'entretien en période normale et en cas de crue** (niveaux de pré-

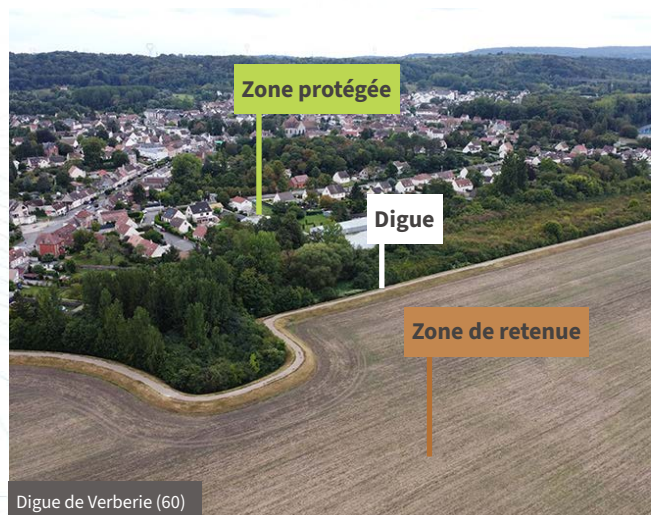
alerte et d'alerte pour chaque système d'endiguement et cote d'évacuation des populations) et de s'assurer de la meilleure coordination possible en gestion de crise. À terme, **le document d'organisation pourrait s'intégrer dans les Plans communaux de sauvegarde afin de compléter les informations de gestion de crise**.

DÉPÔT DES DOSSIERS

- > Les dossiers de classement sont déposés auprès des services de l'État pour y être instruits.
- > À l'issue de cette procédure, un **arrêté préfectoral de classement** est établi pour chaque ouvrage afin d'approuver leur conformité et assurer leur niveau de protection pour les populations en cas d'inondation.



Inspection de la digue de Choisy-au-Bac (60) avec la DREAL le 20 juin 2023 dans le cadre de l'instruction du dossier de classement.



Digue de Verberie (60)

APRÈS LE CLASSEMENT...

Suivant les recommandations formulées par les services instructeurs de l'État, l'Entente procédera aux éventuelles réfections des ouvrages et aux travaux de remise à niveau. En tant que structure gemapienne, l'Entente doit répondre à des obligations réglementaires, à savoir :

- > **Maintenir un dossier d'ouvrage** (historique de travaux, plans, bibliographie).
- > **Tenir à jour le registre d'exploitation** (main courante de l'ouvrage) et le **document d'organisation** (contacts gestion de crise).
- > **Réaliser des visites périodiques obligatoires** (visites techniques approfondies, rapports de surveillance, ...).
- > **Assurer un entretien et une surveillance régulière** (2 fois par an).
- > **Mener des études de danger tous les 15 ou 20 ans** selon les types d'ouvrages.



En 2023

Sur les 31 dossiers de classement gérés par l'Entente, 11 ont été déposés entre 2021 et 2022, **et 15 dossiers ont été déposés en 2023 auprès des services de l'État.**

Les dossiers déposés ont **également été transmis** par voie électronique **aux services des EPCI et des communes, ainsi qu'aux maires concernés.**

Des travaux de conformité seront nécessaires pour certains ouvrages, tels que la mise en place de barrières anti-inondation (batardeau), le comblement de points bas ou la reprise de remblais ou de murets. Ces opérations auront lieu à partir de 2024 jusqu'en 2026. Fin 2023, quelques retours des services de l'État ont été reçus et les premières visites d'inspections d'ouvrages ont été réalisées.

Neuf dossiers ont fait l'objet de demande de report après le 30 juin 2023, deux dossiers ont été déposés en 2023, deux dossiers ne sont pas classés et cinq dossiers seront déposés en 2024. En concertation avec les services de l'État, des compléments d'études étaient nécessaires pour certains ainsi que la signature de conventions avec les propriétaires des parcelles. L'Entente travaille en lien étroit

avec les services de l'État et les bureaux d'études pour échanger sur les compléments d'informations à fournir afin de finaliser les dossiers de classement.

Deux ouvrages, Persan et Mours (95), n'ont pas fait l'objet de dossier de classement car il n'existe pas de document attestant de leur antériorité. Pour autant les services de l'État n'ont pas considéré que ces ouvrages faisaient courir un risque pour la sécurité publique qui conduirait à les araser. Néanmoins, l'Entente reste gestionnaire des deux ouvrages et assure leur surveillance. L'entretien est réalisé par les communes. **L'ouvrage de Condé-sur-Suippe (02) ne fait pas l'objet d'un classement** car il ne présente aucun risque en cas de rupture. Les services de l'État ne demanderont pas sa suppression. Néanmoins, l'Entente reste gestionnaire de l'ouvrage et assure sa surveillance.

La digue de la Promenade des Isles à Reithel (08) ne sera ni classée ni reprise par l'Entente car elle ne protège aucune habitation et ne présente aucun risque en cas de rupture. Les services de l'État ne demanderont pas sa suppression. En juillet 2023, l'Entente a reçu un **arrêté préfectoral de classement pour la digue**

de la RD932 à Margny-lès-Compiègne / Clairoix (60).

LES DOSSIERS DE CLASSEMENT DÉPOSÉS AU 31 DÉCEMBRE 2023

DÉPARTEMENT DE L'AISE : systèmes d'endiguement d'Origny-Sainte-Benoîte et Marizelle ; **barrages de Proisy et de Montigny-sous-Marle, et bassin Les Prés de Mesne** à Viry-Nouveau/Chauny.

DÉPARTEMENT DES ARDENNES : systèmes d'endiguement de Reithel (Gingembre et Cavaliers), et Attigny.

DÉPARTEMENT DE L'OISE : systèmes d'endiguement de Creil, Verberie, Pontpoint, Pont-Sainte-Maxence (Sarron et la Frette), ZAC Paris-Oise, Clairoix, Compiègne (ZI Nord), RD 932, Margny-lès-Compiègne/Venette, Lacroix-Saint-Ouen, Choisy-au-Bac et Attichy.

DÉPARTEMENT DE LA MEUSE : système d'endiguement de Récicourt.

5 dossiers seront déposés en 2024 : Guise et Chauny (02), Senlis et Longueil-Sainte-Marie (60), et Vrivy (55).

À quoi servent les ouvrages hydrauliques ?



SYSTÈME D'ENDIGUEMENT

Il s'agit de l'**ensemble des digues / remblais / murets qui isolent un territoire des inondations et définissent une zone protégée** (non inondée).

Il peut être composé de différents éléments :

- > digues : murs en béton, merlons de terre, remblais de terre...
- > infrastructures : voie ferrée, route, canal...
- > batardeaux, vannes, déversoirs, pompes de relevage, clapets anti-retours...

Il n'intègre pas les éléments naturels (dune, colline...), même s'ils sont utiles pour sa continuité.



Barrage de Proisy (02)

BARRAGE HYDRAULIQUE

Un barrage hydraulique est un **ouvrage de régulation**. Il est constitué d'une digue, d'un déversoir, d'un clapet à vérins, d'un poste de commande et de sondes de niveaux.

Son activation permet de **réguler la crue** par la levée progressive du clapet dès que la cote définie dans le règlement d'eau est atteinte, ce qui permet de contrôler le débit aval. L'objectif de l'ouvrage est de **capturer le pic de crue**. L'eau est stockée temporairement dans la zone de retenue. Une fois le pic de crue passé, l'eau est restituée progressivement.



Site d'écrêtement de Longueil-Sainte-Marie (60)

SITE D'ÉCRÈTEMENT

L'ouvrage fonctionne par **remplissage gravitaire**. En cas d'annonce de crue, une partie des étangs est partiellement vidangée préventivement par des vannes pour optimiser la capacité de stockage. En début de crue, les vannes et les fossés connectant les casiers à l'Oise sont fermés pour éviter qu'ils ne se remplissent prématurément. Lors du pic de crue, les casiers se remplissent rapidement soit via l'ouverture de vannes, soit par débordement sur des déversoirs selon les casiers. Après la crue, les vannes de ces casiers sont ouvertes pour ramener les niveaux d'eau dans les étangs au niveau habituel. Les eaux stockées dans les étangs sont alors restituées lentement à la rivière.



Fauche au bassin Les Prés de Mesne (02).

La maintenance et la surveillance

L'Entente effectue la maintenance de ses différents ouvrages et veille à leur bon fonctionnement pour assurer leur pérennité. Elle procède à des visites régulières de terrain, mène des inspections approfondies et dispose d'une surveillance automatisée de ses ouvrages.

LA MAINTENANCE

ENTRETIEN DES OUVRAGES

L'entretien courant des ouvrages (digues et ouvrages de gestion du ruissellement) est réalisé au cours de l'année (fauchage, taille des haies, entretien des gabions et des noues...).

Un **nettoyage du clapet du barrage de Proisy** (02) et des **buses du site d'écêtement des crues de Longueil-Sainte-Marie** (60) a été réalisé. Un **enlèvement des plantes invasives** (Renouée du Japon) est régulièrement effectué au bassin Blanche de Castille (95) et sur la digue de la ZI Nord à Compiègne (60).

Fin mars, **une opération de nettoyage a eu lieu au bassin des Pâtis** (95) par l'association *Les ateliers et chantiers d'insertion de la sauvegarde 95*, mandatée par l'Entente, qui a permis de retirer les débris présents sur le site.

GESTION DES NUISIBLES

La gestion des nuisibles sur les digues enherbées est organisée par l'Entente. En effet, les campagnols, les taupes et ragondins creusent des réseaux de galeries dans les digues et peuvent les fragiliser et les déstabiliser en cas de crue. Ces opérations sont donc essentielles. Les digues sont étroitement surveillées et un **prestataire mène des campagnes régulièrement**.

MAINTENANCE HYDRAULIQUE, ÉLECTRIQUE ET MÉCANIQUE

D'août à octobre, une **maintenance électrique et hydraulique** a été effectuée pour les ouvrages de **Montigny-sous-Marle, Proisy - 02, Blanche de Castille et Les Pâtis - 95** (contrôle des équipements, changement des filtres et analyse de la

qualité des huiles) par les entreprises GTIE, Boma hydraulique. Une **maintenance** est également réalisée chaque année pour l'**entretien du réseau de mesures** (sondes de niveau et pluviomètres) par l'entreprise GTIE.

RENOUVELLEMENT DES INSTALLATIONS

L'Entente a procédé au renouvellement de cinq batardeaux en bois, devenus vétustes, par des **batardeaux en aluminium** entre les étangs du casier de l'ouvrage de Longueil-Sainte-Marie. Ceux-ci permettent la gestion des niveaux d'eau. L'opération s'est élevée à 6 785 € HT et a été réalisée par ESTHI France.



Pose de cinq batardeaux sur les buses entre les étangs du casier de l'ouvrage de Longueil-Sainte-Marie (60) le 6 novembre.

LA SURVEILLANCE

VISITES TECHNIQUES APPROFONDIES

Les visites techniques approfondies permettent de **s'assurer du bon fonctionnement et de la fiabilité de chaque ouvrage**. Elles sont réalisées par des bureaux d'études extérieurs et ont un caractère obligatoire tous les 5 ou 6 ans selon le type d'ouvrage.

SURVEILLANCE ET VISITES DE TERRAIN

Une surveillance est réalisée chaque mois pour les ouvrages hydrauliques, et chaque semestre pour les systèmes d'endiguement en période courante, et quotidienne en période de crue (en lien avec les communes). Diverses vérifications ou observations (trous d'animaux fouisseurs dans la digue...), sont opérées lors de ces visites, ainsi que des relevés de mesures (piézomètres).

UN REGISTRE D'EXPLOITATION INFORMATISÉ

Mis en place pour chaque ouvrage, ce registre permet le recensement et la traçabilité des différentes opérations qui sont menées sur les ouvrages (inspections, entretien, réparations...).

SURVEILLANCE INFORMATISÉE PAR LE RÉSEAU DE MESURES

Un réseau de mesures informatisé permet d'observer les niveaux d'eau sur les ouvrages de Montigny-sous-Marle, Proisy, Blanche de Castille et Les Pâtis. La régulation est automatisée pour les ouvrages de Blanche de Castille et Les Pâtis. L'Entente dispose ainsi de toutes les informations du réseau de mesures et des installations : hauteurs, débits d'eau ; en cas de défaut technique (perte de capteur, panne de courant...), une alarme est envoyée aux agents techniques de l'Entente par mail et SMS.

LA PRÉPARATION

Chaque année, les équipes techniques de l'Entente effectuent des exercices techniques sur les **barrages de Proisy et Montigny-sous-Marle (02)** pour se préparer au déclenchement des régulations d'ouvrages en cas de crue majeure.



Sonde installée au bassin Les Prés de Mesne (02).

L'Entente propose des prestations de service

Depuis le mois de mai 2022, l'Entente Oise-Aisne est autorisée, par arrêté préfectoral, à réaliser des prestations de service, dès lors qu'elle en a la compétence technique, en dehors des compétences transférées.

L'ENTENTE APORTE UNE AIDE AU DIAGNOSTIC POUR SES EPCI MEMBRES OU LEURS COMMUNES

L'Entente Oise-Aisne a désormais la capacité de **répondre aux sollicitations des collectivités membres ou de leurs communes pour les accompagner en vue de leur apporter une assistance technique ou une expertise** concernant des **problématiques globales sur l'eau en-dehors de ses missions de prévention des inondations**, comme la mise en conformité d'ouvrages hydrauliques qui ne jouent pas de rôle de régulation des crues.

ET AUX COMMUNES HORS BASSIN DES EPCI MEMBRES

Son **périmètre d'intervention est étendu aux communes hors bassin versant de l'Oise des EPCI membres, pour les situations où aucun maître d'ouvrage compétent ne se serait positionné**. Les interventions seront effectuées dans le respect des règles de la commande publique et des dispositions budgétaires, comptables et fiscales applicables.

L'accompagnement à l'anticipation de la crise

Accompagner les collectivités par le recensement des enjeux et l'évaluation des impacts face aux inondations.

L'Entente développe, à l'attention de ses membres, des actions de préparation à la gestion de crise et de réduction de la vulnérabilité des enjeux situés en zone inondable.

Le diagnostic de vulnérabilité

L'Entente a lancé, en 2021 avec le bureau d'études Artelia, un diagnostic des vulnérabilités face au risque inondation à l'échelle de la vallée de l'Oise pour évaluer les conséquences des crues et des inondations majeures dans les territoires pour anticiper la crise. Cette démarche, inscrite au PAPI de la vallée de l'Oise (voir pages 47 à 49), permet d'affiner les connaissances des enjeux exposés et de consolider un dialogue avec les acteurs concernés par le risque inondation.

Le diagnostic repose sur différents référentiels d'enjeux, dont la base de données de l'Entente, et le travail mené en partenariat avec les principaux acteurs du réseau électrique pour recenser les secteurs impactés hors zones inondables. Les travaux communs ont permis de produire des cartes de zones inondables, de fournir des indicateurs sur la sécurité des personnes, les dommages aux entreprises, le fonctionnement des services publics, la gestion de crise, les effets directs et indirects (coupures d'électricité, de routes, eau potable, assainissement) dans la zone et hors des zones inondées.

À titre d'exemple, **sur une centaine de communes riveraines de la rivière Oise, 16 000 logements seraient inondés et 60 000 logements seraient touchés par des défaillances électriques pour une crue centennale.**

Ces connaissances peuvent alimenter les réflexions de préparation à la gestion de crise « inondation » aux échelles communales, intercommunales et départementales, et alimenter les plans de gestion de crise (PCS, PICS), les plans d'aménagement du territoire (SCOT, PLU) afin d'appuyer des choix politiques en matière de prévention des inondations.



Atelier PAPI organisé à Creil le 20 mars (60).

L'Entente a organisé, avec le bureau d'études Artelia, **quatre grands ateliers du 20 au 22 mars** associant les **élus** et les **services des EPCI** et des **communes de la vallée de l'Oise** (territoires à risque important du Val d'Oise, Creillois, Compiégnois et Chaunois), les **services des Départements** (SDIS, voiries, eau et environnement), les **services de l'État**, et les **opérateurs de réseaux électriques**, l'objectif étant de **présenter et d'échanger sur la vulnérabilité des territoires aux inondations.**

Les participants ont pu mesurer les conséquences indirectes liées notamment aux coupures électriques lors d'une crue majeure de l'Oise. À la suite de cela, des **cartes d'enjeux** et des **courriers** ont été **envoyés aux maires** et aux **présidents des EPCI** pour les inviter à fournir des informations complémentaires pour affiner les connaissances.



Un partenariat avec l'association Résiliances pour aider les entreprises à se préparer au risque d'inondation

Pour répondre aux enjeux économiques situés sur les intercommunalités adhérentes, **L'Entente et l'association RESILIANCES, ont lancé, en partenariat, une expérimentation** le 8 novembre. L'objectif est de **proposer aux entreprises** de ces territoires un **bilan de leur capacité et de leur niveau de préparation face aux risques majeurs**, avec un **focus spécifique sur la prise en compte du risque inondation.** Ce bilan donne lieu à une

labellisation de l'entreprise, le **RESISCORE**, label de l'association Résiliances et des fiches pratiques pour les aider à réduire leur vulnérabilité. Pour ce faire, l'Entente a rencontré les élus et services de plusieurs intercommunalités situées dans le périmètre PAPI de vallée de l'Oise telles que les **Communautés de communes des pays d'Oise et d'Halatte** (60), **du haut val d'Oise** (95) et **l'Agglomération Creil sud Oise** (60) pour leur présenter la démarche.

Les dix premiers audits seront réalisés début 2024. Il s'agit d'échanger avec le/la dirigeant(e) et/ ou responsable sécurité pour connaître les procédures de gestion des risques mises en place et les informer sur les bonnes pratiques à adopter.

Cette expérimentation a été labellisée en 2023 lors des Journées Nationales de la Résilience par les Ministères de l'Écologie et de l'Intérieur.

Un référentiel des bâtiments en zone inondable

PRÈS DE 27 000 BÂTIMENTS RECENSÉS SUR LE BASSIN OISE-AISNE

L'Entente poursuit son recensement des enjeux (habitat collectif ou individuel, activités économiques, établissement recevant du public (ERP), STEP, station de pompage, poste de transformation électrique, hangar, ...) sur les secteurs exposés au risque inondation.

Une cote de plancher est relevée ainsi que les caractéristiques particulières (étages, sous-sols, capacité d'accueil pour les ERP, nombre de salariés pour les entreprises...). Les données sont collectées dans une base unique cartographique et sont directement géolocalisées. Elles sont ensuite croisées avec les cartographies de zones inondables établies en régie, grâce au modèle hydraulique HYDRA©.

LES OBJECTIFS DE LA BASE DE DONNÉES

> Analyser l'impact d'une crue et transmettre des informations aux gestionnaires de crise.

> Estimer la population protégée lorsque l'Entente se voit transférer des systèmes d'endiguement en gestion. La population protégée doit en effet être prise en compte dans les études de danger.

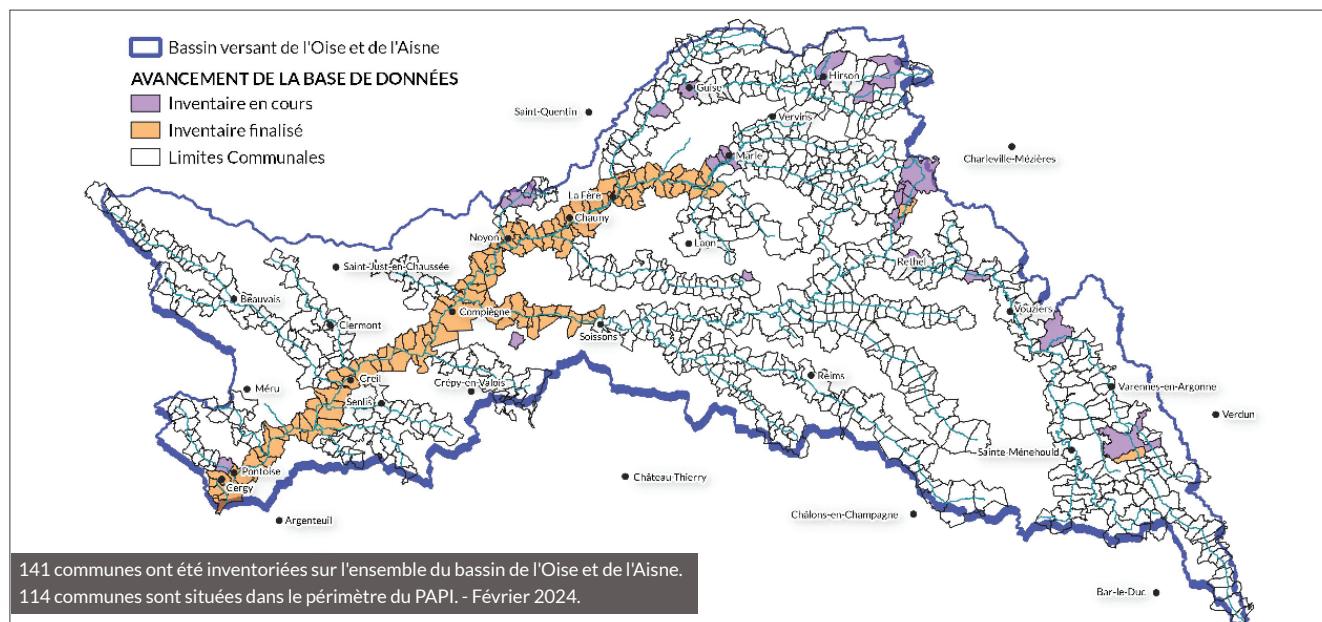
> Réaliser des analyses coût-bénéfice (ACB) dans le cadre des projets d'ouvrages. La prise en compte des habitations, des entreprises, des établissements recevant du public et des parcelles agricoles à partir de « fonctions de dommages » établies par le Cerema permettent d'associer à chaque enjeu un coût de dommage en fonction de la hauteur d'eau.

Ainsi, la base de données a permis d'estimer le montant moyen de dommages évités à hauteur de 2,3 M€ par an pour la digue de la RD932 située entre Margny-les-Compiègne et Clairoux (60).

> Réaliser une analyse multicritère visant à connaître l'impact des projets sur la base de paramètres non monétaires (gestion de crise, environnement, santé...).

> Alimenter le diagnostic de vulnérabilité aux inondations de la vallée de l'Oise réalisé dans le cadre du PAPI.

La collecte de données permet d'estimer les dommages et de prévoir les actions adaptées afin de réduire la vulnérabilité du territoire. L'Entente peut réaliser différents scénarios de protection et comptabiliser l'impact économique des aménagements. Au vu de l'intérêt de cette base, plusieurs partenaires de l'Entente l'ont sollicitée pour le partage des données.



BILAN 2023 DES ENJEUX RECENSÉS

	Enjeux recensés dans le bassin Oise-Aisne	Dont 105 communes sur le périmètre du PAPI de la vallée de l'Oise
Habitations	22 338	20 042
Entreprises	2 809	2 668
Établissements recevant du public	764	698
Équipements et infrastructures de réseaux	698	604
Total	26 609	24 012

L'accompagnement à l'anticipation de la crise

La modélisation hydraulique, pour une meilleure compréhension des phénomènes de crues

L'Entente Oise-Aisne dispose d'une expertise interne qui lui permet d'accompagner les acteurs dans la gestion de crise, en fournissant notamment des cartographies de zones inondées intégrant les enjeux impactés.



Travail interne de modélisation du bassin permettant de générer des cartes d'inondation.

L'Entente dispose d'un modèle hydrologique et hydraulique sur les principaux cours d'eau du bassin versant de l'Oise et de l'Aisne, élaboré conjointement avec l'ancien service de prévision de crues (SPC Oise Aisne).

Ce modèle, réalisé avec le logiciel HYDRA© et développé par la société Setec Hydratec, couvre les tronçons hydrographiques des principaux cours d'eau du bassin : l'Oise depuis Hirson, l'Aisne depuis Mouron, la Serre depuis Montcornet, et le Thérain depuis l'amont de Beauvais. Il intègre le fonctionnement des ouvrages hydrauliques de régulation des crues gérés par l'Entente, les ponts, les canaux, les moulins, ... et les différents systèmes d'endiguements recensés sur le bassin.

En 2023 UN MODÈLE AFFINÉ POUR LES BESOINS D'ANTICIPATION

L'Entente a lancé un marché, en janvier 2023, pour réaliser une mise à jour du modèle hydraulique. L'objectif est d'améliorer la précision du modèle pour générer des cartes d'anticipation plus précises. Pour ce faire, des caractéristiques du terrain supplémentaires ont été intégrées. La dernière étape de la mise à jour, en cours de réalisation, consiste à caler le modèle sur les dernières crues historiques pour vérifier sa cohérence avec les faits réels. Le modèle permet aussi de simuler différents scénarios de crues afin d'alimenter les analyses hydrauliques de l'Entente.

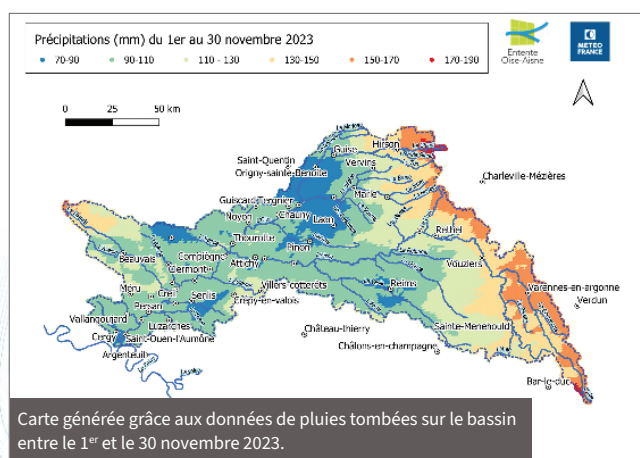
L'Entente dispose d'un outil d'anticipation en temps réel qui croise les données de prévision de pluies de Météo France, les mesures de cours d'eau relevées aux stations Vigicrues et aux sondes de l'Entente pour les injecter dans le modèle hydraulique. Celui-ci propage les écoulements et définit les zones inondées.

L'outil permet à la fois d'anticiper la régulation par nos ouvrages et de générer des cartes de zones inondables qui alimenteront la future plateforme d'anticipation de la crise.

VERS UNE PLATEFORME D'ANTICIPATION DE LA CRISE

Afin de répondre aux différentes sollicitations sur son expertise de la propagation des crues et sur sa connaissance des enjeux exposés aux inondations, l'Entente va développer une plateforme web à destination des acteurs en charge de la gestion de crise (élus, services de l'État, et SDIS). À cet effet, une consultation a été lancée au mois de novembre 2023 auprès des entreprises. Ce nouvel outil, qui sera développé au cours de l'année 2024, permettra d'automatiser la chaîne d'anticipation. Les zones inondables prévues par le modèle sur la base des prévisions de pluie de Météo France seront couplées en temps réel avec les référentiels d'enjeux de l'Entente (habitations, entreprises et établissements recevant du public – voir page 33). Les utilisateurs disposeront de cartes et listes d'enjeux impactés à l'échelle communale et d'une cartographie interactive pour les accompagner dans leur gestion de crise.

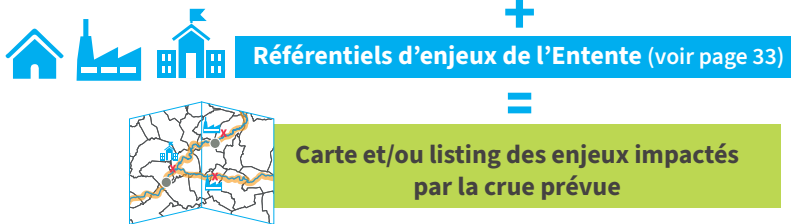
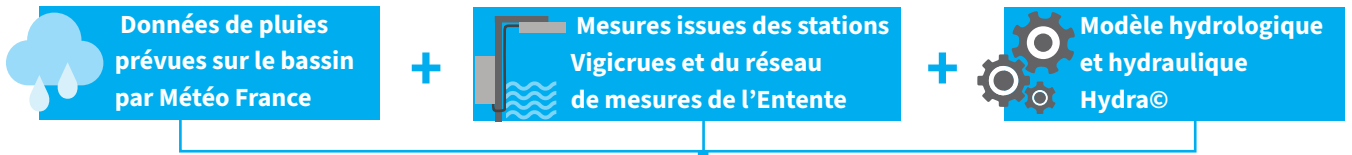
PARTENARIAT AVEC MÉTÉO FRANCE



Carte générée grâce aux données de pluies tombées sur le bassin entre le 1^{er} et le 30 novembre 2023.

L'Entente Oise-Aisne a mis en place une convention avec Météo France pour collecter des données pluviométriques issues des observations radar et des prévisions météorologiques. Les données peuvent être utilisées pour le développement d'alertes locales, l'analyse d'événements ayant généré des ruissellements, ainsi que pour l'anticipation de la propagation des crues via le modèle hydraulique HYDRA©, exploité par l'Entente en régie.

La chaîne d'anticipation



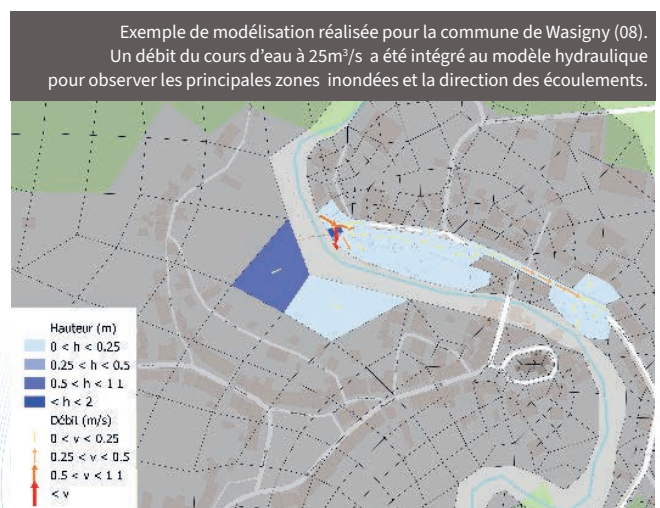
SYSTÈME D'ALERTE POUR ANTICIPER LA GESTION DE CRISE

L'Entente a pour ambition de développer des outils d'aide à l'anticipation de la crise pour ses membres et leurs concitoyens.

Après avoir proposé un système d'alerte SMS pour le bassin de la Verse et le bassin de la Nonette (60), et un seuil d'alerte dédié à la municipalité d'Attigny dans les Ardennes pour prévenir d'un risque de débordement de cours d'eau, l'Entente travaille sur la mise en place de **systèmes d'alerte destinés à la population sur d'autres sous-bassins versants de l'Oise et l'Aisne pour anticiper les crues des petits cours d'eau.**

Un premier modèle hydrologique et hydraulique a été réalisé sur le **bassin de la Vaux** dans les Ardennes. Le travail réalisé en régie au cours de l'année 2023, portait sur l'identification des éléments impactant les écoulements et les enjeux inondés lors des crues passées. Une rencontre a eu lieu avec Ludovic Bugnet, maire de la commune d'Écly, qui a transmis des informations sur les crues historiques. Une modélisation hydraulique a été réalisée en injectant des données de pluie observées issues de Météo France.

Deux seuils d'alertes ont été définis (prudence et avéré) et seront proposés aux communes concernées courant 2024. Puis les habitants pourront s'inscrire gratuitement au système d'alerte par SMS.



La méthodologie de ce travail va être appliquée à d'autres territoires, avec comme priorisation le bassin du Ton au cours de l'année 2024.



Deux systèmes d'alerte par SMS permettent de prévenir les populations sur les bassins de la Nonette et de la Verse lors de fortes précipitations. Des pluviomètres sont installés sur ces bassins. Les données sont transmises à un système d'envoi automatique de SMS et de messages vocaux, selon des niveaux d'alerte définis, aux riverains qui se sont inscrits gratuitement au dispositif.



L'accompagnement à l'anticipation de la crise

Hydrologie du bassin et réseau de mesures

L'Entente déploie son réseau de mesures composé de sondes et de pluviomètres pour analyser et surveiller les cours d'eau à l'échelle locale afin d'agir et de prévenir le risque d'inondation auprès de ses membres. Ces outils permettent également d'avoir une meilleure connaissance de la propagation des crues à l'échelle du bassin versant.



CONSULTEZ LE RÉSEAU DE MESURES

En 2023



Installation de la sonde de mesures sur la Rive au bassin Les prés de Mesne (02) le 1^{er} mars.

Sept sondes (mesures des hauteurs d'eau des cours d'eau) ont été installées sur le **secteur du Chaunois** pour surveiller les niveaux d'eau (Beautor au pont communal sur la rivière Oise, La Fère au deux ponts de la D1044 sur l'Oise, Chatillon-sur-Oise - côté amont du pont canal et aval du pont communal sur l'Oise, Travecy - en amont et en aval du pont canal). L'objectif était d'améliorer le réseau de mesures sur un territoire à enjeux peu instrumenté et de mesurer l'impact des ponts canaux sur l'écoulement de la rivière Oise.

Deux sondes ont également été installées au **bassin Les Prés de Mesne à Viry-Noueuil/Chauny (02)** pour mesurer le niveau de la Rive et les hauteurs d'eau du bassin afin de connaître les

fréquences et les taux de remplissage de l'ouvrage. Un développement d'une dizaine de sondes est également prévu sur le bassin versant de l'Oise et de l'Aisne au cours des années 2024/2025 pour améliorer la connaissance des niveaux d'eau sur les petits bassins. L'Entente réalise chaque année une maintenance des appareils de mesures (voir page 31).

SURVEILLANCE

L'Entente dispose de données provenant des sondes de chaque site, intégrées au logiciel SIGMA II, permettant une supervision à distance. Les informations issues des pluviomètres et sondes de niveaux d'eau sont collectées et sont comparées à des niveaux de référence.

Plusieurs ouvrages tels que Proisy et Montigny-sous-Marle sont sous surveillance vidéo via des caméras sur site, qui permettent de disposer d'un contrôle visuel des hauteurs d'eau. L'Entente accède aux données de Météo France, de Vigicrues et de Voies Navigables de France. Toutes ces données sont aujourd'hui disponibles sur l'hydroportail qui collecte et met à disposition l'ensemble des données hydrauliques mesurées sur le territoire.

L'accompagnement à l'anticipation de la crise

Les outils de diagnostic pour une meilleure connaissance du terrain

L'Entente dispose d'outils lui permettant d'intervenir rapidement et à moindre coûts pour poser un diagnostic et établir un programme d'actions.

GPS CENTIMÉTRIQUE

L'Entente dispose d'un GPS de type géomètre utilisé pour l'implantation géolocalisée des ouvrages, la pose des repères de crue, la surveillance altimétrique de ses ouvrages, ...

Le GPS permet d'alimenter également les études de programme d'actions de lutte contre le ruissellement, les études de danger, et fournit des données utilisées pour la modélisation hydraulique. L'utilisation de cet outil par ses services offre une souplesse et une rapidité d'intervention à moindre coût évitant ainsi le recours à des prestations extérieures.



Relevés GPS à Condé-sur-Suippe (02) le 18 janvier.

En 2023

L'Entente a renouvelé certains éléments du GPS (récepteur GNSS et carnet de terrain) et mis à jour son système radio, pour l'optimiser et répondre aux besoins de relevés de terrain.



Exercice d'utilisation du débitmètre sur l'Aronde à Clairoux (60) pour les comparer avec les débits communiqués par la sonde Vigicrues installée sur ce secteur.

En 2023

DÉBITMÈTRE

L'Entente a fait l'acquisition d'un débitmètre fin 2023. Cet instrument de mesures permet d'estimer le débit d'un cours d'eau en relevant des hauteurs d'eau et des vitesses sur une section (largeur du cours d'eau). Il s'agit ensuite de comparer les données avec les débits communiqués par les sondes de Vigicrues. L'outil sera utilisé pour améliorer la modélisation hydraulique dans les sous-bassins tels que celui de la Vaux (08) et du Ton (02). Il sera également utilisé pour la gestion des milieux aquatiques sur le territoire du pays Noyonnais afin de mesurer les niveaux d'étiage des cours d'eau.

CAMÉRA D'INSPECTION POUR EXPLORER LES CANALISATIONS

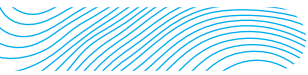
Afin d'accompagner les collectivités dans la lutte contre les inondations, l'Entente se tient à la disposition de ses membres pour intervenir sur le terrain et établir un diagnostic sur des cours d'eau busés.

Les circuits d'écoulement des rus ou des cours d'eau (conduites souterraines, canalisations, rus busés, etc.) ne sont pas toujours accessibles et leur analyse est parfois complexe. S'ils sont endommagés, bouchés, ou s'ils présentent des malfaçons, ils peuvent parfois aggraver une situation d'inondation ou de ruissellement et avoir un impact sur les enjeux.

Pour ce faire, l'Entente dispose d'une caméra étanche qui permet de réaliser une inspection optique pour des canalisations (vidéo et photos).



Passage caméra à Saint-Pierre-lès-Bitry (60).



La gestion du ruissellement

Une expertise interne pour agir localement



Coulées de boue à Attichy (60) en 2018.

L'approche de l'Entente en matière de gestion du ruissellement réside prioritairement dans la construction de programmes établis en concertation avec tous les acteurs concernés : élus, propriétaires et exploitants agricoles, et riverains. L'objectif principal est de protéger les biens et les personnes contre les dommages provoqués par les coulées de boue.

QU'EST-CE QUE LE RUISSellement ?

Le ruissellement est l'écoulement de l'eau de pluie qui n'est pas infiltrée par le sol à l'échelle d'un sous-bassin versant.

Plusieurs facteurs aggravent ce phénomène :

- > L'intensité et/ou la quantité des pluies.
- > Un sol sans végétation pour maintenir l'eau.
- > Un sol imperméabilisé (béton ou le bitume).
- > Un sol pentu sur lequel l'eau va dévaler.
- > Un sol sec (sécheresse) qui ne permet pas à l'eau de s'infiltrer.
- > Une pratique agricole qui peut dans certains cas favoriser le ruissellement.

Avec le changement climatique, des pluies intenses se produisent plus souvent augmentant le nombre de sinistres.

QUELLES SONT LES CONSÉQUENCES DU RUISSellement ?

Le ruissellement peut provoquer des dommages importants sur les maisons et les bâtiments situés en contrebas. Les réseaux d'évacuation des eaux de pluies peuvent saturer et déborder. Selon l'intensité du ruissellement, les vies humaines peuvent être impactées et créer un traumatisme.

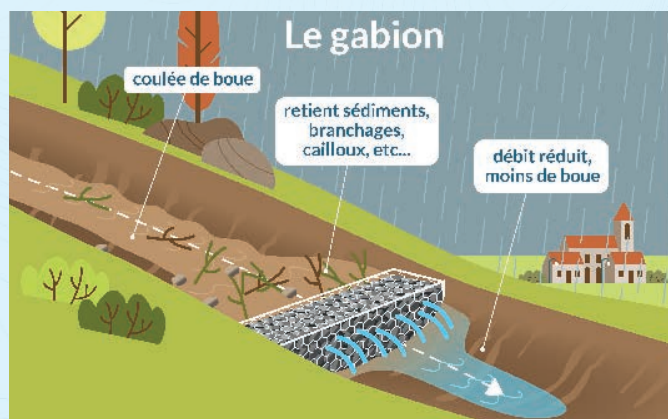
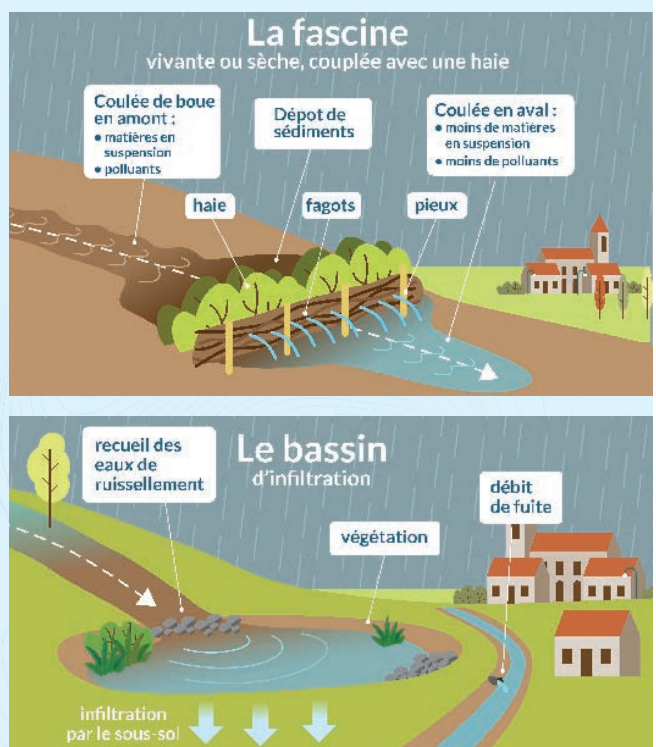
Dans certains cas, les eaux de ruissellement peuvent être chargées en boue et aggraver les dommages. En effet, les écoulements qui traversent les terrains agricoles ou forestiers peuvent entraîner des particules de terre (érosion des sols) et détruire des cultures. Les écoulements et l'érosion entraînent des matières polluantes vers les cours d'eau et les captages d'eau potable.

Concrètement, que fait l'Entente pour limiter les coulées de boue ?

L'Entente réalise des aménagements sur-mesure pour les territoires. La réussite du projet réside dans la recherche de solutions efficaces pour réduire les écoulements et adaptées aux usagers (exploitants agricoles et riverains).

Exemples d'aménagements proposés par l'Entente pour limiter l'apport de boue, ralentir les écoulements et retenir le volume d'eau :

- > Fascines vivantes ou sèches,
- > Ouvrages en gabion,
- > Bassins d'infiltration,
- > Haies sur billon (talus de terre),
- > Merlons (butte) de terre,
- > Noues à redents (fossés larges enherbés avec des enrochements en travers pour freiner l'écoulement), ...



Les grandes étapes du projet gérées par l'Entente

1

Diagnostic de terrain et concertation

- > Rencontre avec les élus, riverains et exploitants pour recueillir les témoignages pour comprendre les événements passés.
- > Identification des impacts sur les maisons, les bâtiments et les exploitations.
- > Analyse des axes d'écoulement.



Rencontre avec un exploitant agricole à Martigny (02) en juillet.

2

Propositions d'actions

- > Modélisation interne, proposition d'un programme de travaux adapté aux besoins tout en prenant en compte l'activité agricole.
- > Demande de DIG, enquête publique, arrêté préfectoral autorisant les travaux.

3

Solutions retenues

- > Mise en place d'aménagements complémentaires pour favoriser le ralentissement de l'eau, sa filtration et son infiltration.

4

Conventionnement

- > Avec les propriétaires et exploitants agricoles sur 20 ans renouvelable (autorisation d'implantations et accès, indemnités, entretien).

5

Travaux

- > Coût des travaux et suivi du chantier assurés par l'Entente
- > Subventions sollicitées auprès de partenaires financiers (Agence de l'eau et Régions)

6

Entretien

- > Responsabilité de l'entretien assurée par l'Entente.
- > Entretien des haies et bandes enherbées effectué soit par l'exploitant agricole, s'il le souhaite, soit par l'Entente.
- > Gestion des autres aménagements par l'Entente.
- > Entretien adapté au type d'aménagement mis en place (selon leur utilisation, la végétation participe aussi au ralentissement des coulées de boue).

COMMENT BÉNÉFICIER DU SERVICE

La gestion du ruissellement (item 4) est une compétence hors GEMAPI. Par défaut, la commune peut agir sur le ruissellement via la compétence générale. La compétence ruissellement peut être transférée aux EPCI, ou les Départements peuvent s'en saisir. Elle peut ensuite être transférée à l'Entente en complémentarité de la Prévention des inondations. La cotisation est basée sur le nombre d'habitants et sur la surface du bassin versant concerné.

En 2023



28 communes font l'objet d'une étude de gestion des ruissellements

2 dans Aisne : Bucilly et Martigny

11 dans l'Oise : Appilly, Attichy, Berneuil-sur-Aisne, Chelles, Grandrû, Genvry, Jaulzy, Mondescourt, Nampcel, Noyon et Pierrefonds.

9 dans la Meuse : Aubréville, Avocourt, Brabant-en-Argonne, Clermont-en-Argonne (Auzéville, Jubécourt, Parois et Vraincourt), Lavoye et Les Souhemes-Rampont.

6 dans le Val d'Oise : Grisy-les-Plâtres, Jouy-le-Moutier, Nesles-la-Vallée, Neuville-sur-Oise, Vauréal et Parmain.



230 m de haies plantées répartis sur 8 aménagements à Rarécourt (55)

Les haies sont une des solutions pour limiter le ruissellement. **1 939 m** de haies gérés par l'Entente sont répartis sur l'ensemble des territoires membres.



1 EPCI : la Communauté de communes du pays Noyonnais (60) a transféré la compétence Ruissellement à l'Entente

Au même titre que le Département du Val d'Oise, de la Meuse, des Communautés de communes des lisières de l'Oise et des Trois rivières.

Une équipe de renforcée pour limiter le ruissellement



De gauche à droite : Marjorie André, directrice de l'appui aux territoires aux côtés de son équipe chargée des projets ruissellement : Jean-Baptiste Richet, Valérie Sallier, Thierry Frayon et Margaux Laverre.

Inond'action, un outil de protection individuel

80 % d'aide pour les particuliers, les établissements publics sensibles et les petites entreprises situés en zone inondable.

Depuis 2021, le dispositif inond'action proposé par l'Entente Oise-Aisne permet d'accompagner techniquement et financièrement toute personne résidant, sans conditions de ressources, sur l'une des intercommunalités membres de l'Entente Oise-Aisne et en zone inondable. Ce dispositif est cofinancé par l'Entente Oise-Aisne et l'État (fonds Barnier).



QUI PEUT BÉNÉFICIER DU DISPOSITIF INOND'ACTION?

Tout propriétaire de bien immobilier situé en zone inondable, avec ou sans PPRI, est éligible au dispositif, sur l'ensemble des territoires adhérents à l'Entente Oise-Aisne, sans conditions de ressources.

QUELS BIENS SONT CONCERNÉS ?

- > Biens à usage d'habitation.
- > Biens immobiliers utilisés pour des activités économiques de moins de 20 salariés.
- > Établissements publics sensibles tels que :
 - _ les établissements dont l'évacuation est difficile : hôpitaux, maisons de retraite, établissements pénitentiaires, établissements médico-sociaux, crèches, écoles, ...
 - _ les établissements impliqués dans la gestion de crise : secours, forces de l'ordre, services municipaux...



1 / INSCRIPTION

- > Contacter l'Entente Oise-Aisne. Si la demande correspond aux critères, un rendez-vous est fixé avec un prestataire de l'Entente qui effectuera un diagnostic à domicile.



2 / DIAGNOSTIC

- > Relevés de mesures altimétriques des ouvertures (portes, fenêtres...) et des équipements sensibles (chaudière, tableau électrique, climatisation, citerne à fuel ou à gaz, ...), comparées aux plus hautes eaux connues (crue de référence).
- > Identification des différents points d'entrée des eaux (grilles d'aération, fissures autour des canalisations, dans les murs...).
- > Rapport établi avec des préconisations de travaux, leurs coûts estimatifs, et le financement possible.



3 / TRAVAUX

- > Recherche de prestataires par/avec le particulier.
- > Analyse des devis et production d'un accord de subvention.
- > Pose de batardeaux (barrières anti-inondation) pour obturer les ouvrants,
- > installation de clapets anti-retours pour éviter les reflux dans les canalisations (sanitaires, etc.),
- > mesures d'étanchéité et d'imperméabilisation,
- > surélévation des chaudières ou des compteurs électriques.

4 / FINANCEMENT



DIAGNOSTIC



Le particulier verse 100 €, remboursés par l'Entente

si le particulier réalise tout ou partie des travaux préconisés dans le diagnostic.



Financement du solde du diagnostic : Entente Oise-Aisne / État (fonds Barnier) (coût estimé d'un diagnostic ≈ 900 €)

Le **propriétaire public de biens à usage d'habitation** (bailleurs sociaux), le **propriétaire public d'établissement** dit sensible (établissement scolaire, médico-social, ...), et le propriétaire de biens utilisés pour des activités économiques de moins de 20 salariés **participent à hauteur de 20 % au financement du diagnostic.**



TRAVAUX



Prise en charge à 80 % du coût des travaux Entente Oise-Aisne / État (fonds Barnier)

Reste à charge pour le particulier* 20 % du coût des travaux

Exemple : pour des travaux qui s'élèvent à 4 000 €, le reste à charge s'élève à 800€ pour le particulier. L'Entente Oise-Aisne et/ou l'Etat paie 3 200 €.

(*) Le co-financement est identique pour les logements sociaux, établissements dit sensibles, et biens utilisés pour des activités économiques de moins de 20 salariés.

INOND'ACTION EN CHIFFRES

Près de 65 diagnostics ont été effectués depuis l'ouverture du dispositif fin 2021.

Par département : 7 dans l'Aisne, 3 dans la Meuse, 10 dans les Ardennes, 24 dans l'Oise, 20 dans le Val d'Oise.

75 782 € de travaux financés par l'Entente Oise-Aisne et 3 760 € par l'État pour 18 logements.

EN SAVOIR +
sur le dispositif
Inond'action



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Entente
Oise-Aisne

Des réunions publiques pour informer les administrés

L'Entente Oise-Aisne est à la disposition des élus pour organiser des réunions publiques dans les communes. Celle-ci s'effectue conjointement avec ses services et la commune.

La réunion publique permet de sensibiliser un large public, de regrouper les demandes de diagnostics et ainsi réduire le délai d'attente pour satisfaire la demande. Il s'agit également de réduire la vulnérabilité d'un territoire en une même opération.

L'Entente met à disposition un kit de communication ainsi qu'une vidéo de présentation du dispositif pour expliquer les démarches à effectuer et le type de travaux possibles. La vidéo, diffusée lors des réunions publiques, est consultable en ligne sur le site Internet inondaction.net

En 2023



Réunion publique à Choisy-au-Bac (60) le 9 mai.

Trois réunions publiques ont été organisées à la demande des communes pour présenter le dispositif aux habitants exposés au risque inondation.

- > 2 février à Clairoix (60)
- > 9 mai à Choisy-au-Bac (60)
- > 8 novembre à Saint-Ouen-l'Aumône (95)

La sensibilisation au risque d'inondation

L'Entente mène des actions de sensibilisation au risque d'inondation auprès du grand public et accompagne ses membres pour mettre en place des outils dédiés à la mémoire et à la connaissance du risque : repères de crues, sensibilisations scolaires, visites d'ouvrages, événements...



Des repères de crues pour entretenir la mémoire du risque

L'Entente Oise-Aisne accompagne les communes des EPCI membres dans la mise en place de repères de crues sur leur territoire pour sensibiliser les populations au risque d'inondation.

Un repère de crues permet d'entretenir la **mémoire du risque** et notre vigilance face aux inondations.

Il se compose d'un ou plusieurs macarons qui matérialisent le **niveau d'eau historique atteint par le cours d'eau** et la **date de l'événement**, le long d'une échelle limnimétrique utile pour se repérer en cas de nouvelle crue.

Les communes exposées à un risque d'inondation ont l'obligation de recenser les repères de crues sur leur territoire et de procéder à la pose de repères normalisés.

Cette démarche d'information visant à entretenir la mémoire du risque a été introduite dans la Loi du 30 juillet 2003 relative aux risques naturels et technologiques (dite «Loi Bachelot»). Malgré la compétence GEMAPI, la pose de repères de crues reste de la compétence de la commune.

L'ENTENTE ACCOMPAGNE LES COMMUNES POUR METTRE EN PLACE DES REPÈRES DE CRUES

En 2005, l'Entente a ouvert un **programme d'appui aux communes volontaires** des EPCI membres de l'Entente Oise-Aisne, consistant à :

- > accompagner la mairie dans la recherche du lieu de pose le plus adapté,
- > identifier des cotes de référence, collecter des informations historiques, recueillir des témoignages,
- > faire valider le dossier auprès des services de l'État,
- > fournir et poser à titre gracieux le repère normalisé sur son support.

L'accompagnement de l'Entente Oise-Aisne aux communes des EPCI adhérents est proposé au titre de la compétence de Prévention des inondations.

L'Entente se tient à la disposition des communes volontaires à la mise en place d'un repère de crue.



Repère de crue à Verberie (60).

Pour souligner les messages de prévention, l'Entente accompagne le repère d'un **panneau d'information**. Une partie générale rappelle quelques notions essentielles comme le caractère récurrent du phénomène de crue, l'exposition du bassin aux inondations et les crues historiques. Les événements spécifiques qui ont eu lieu sur la commune sont également présentés et illustrés de photographies.



50 repères de crues installés par l'Entente sur le bassin versant de l'Oise et de l'Aisne

À ce jour 34 communes du bassin de l'Oise ont bénéficié de l'accompagnement de l'Entente.



Des interventions pour sensibiliser les plus jeunes

L'Entente Oise-Aisne propose des interventions dans les écoles des communes du bassin versant de l'Oise et de l'Aisne et de leurs affluents afin d'améliorer la conscience du risque auprès des plus jeunes.

Les interventions se déroulent sous forme d'**ateliers ludiques** d'une demi-journée destinée aux élèves de **CE2, CM1 et CM2**. Elles permettent aux enfants d'**acquérir des bases sur le risque d'inondation et les bons réflexes à adopter en cas de crue soudaine**.

Les séances se déroulent en deux parties. Tout d'abord, une **présentation participative** (présentation de courts-métrages, intervention d'un sapeur-pompier du SDIS...) permet d'aborder les notions de bassin versant, du phénomène des crues et du risque d'inondation. Après la récréation, les enfants réalisent, par petits groupes, un **kit de survie** pour apprendre à identifier les objets indispensables à avoir avec soi en cas d'évacuation et adopter les bons réflexes. Puis ils jouent au **Crue & d'eau**, un jeu de questions créé et développé par l'Entente Oise-Aisne. Ce jeu, composé d'un plateau et de cartes thématiques, aborde la problématique des inondations et leur permet de mettre à profit les connaissances acquises en début de séance.

Un exemplaire du jeu est laissé à l'enseignant pour permettre de prolonger les séances de jeu ultérieurement.

Les actions de sensibilisation sont menées au titre de la compétence animation et concertation transférée par les conseils départementaux à l'Entente.

L'Entente se tient à la disposition des élus locaux et des enseignants pour toute demande d'intervention.



Intervention à l'école Danielle Mitterrand à Creil le 6 mars.

En 2023

+ Plus de 300 élèves sensibilisés au risque

L'Entente a été sollicitée par le service de Prévention des risques majeurs de la ville de Creil (60) pour intervenir dans les écoles situées dans la zone inondable de la commune. Ainsi **12 classes** ont été sensibilisées au risque inondation en partenariat avec le service de prévention, l'Agence d'urbanisme Oise-les-Vallées et le SDIS (sapeurs-pompiers) : le 2 mars à l'école Charles Somasco, le 6 mars et 11 avril à l'école Danielle Mitterrand, le 28 mars à l'école Édouard Vaillant, les 3 et 5 octobre à l'école Victor Hugo. L'Entente est également intervenue à l'école du centre de Verberie les 22 et 23 mai en partenariat avec l'Agence d'urbanisme Oise-les-Vallées.

Des visites d'ouvrages pour comprendre

L'Entente Oise-Aisne organise des visites sur ses ouvrages à la fois pour le grand public et pour les élus. L'occasion pour chacun de mieux comprendre leur fonctionnement et leur utilité.

En 2023

L'Entente a convié les élus et partenaires : le 3 février au barrage de Proisy (02) pour **Thomas Campeaux**, Préfet de l'Aisne, et **Benoît Ready**, Sous-préfet de l'arrondissement de Ver vins ; le 24 février au site d'écrêtement des crues de l'Oise de Longueil-Sainte-Marie (60) pour **Christophe Coulon** et **Véronique Teinturier**, Vice-président(e)s de la Région Hauts-de-France, et **Anne-Sophie Fontaine**, conseillère régionale ; le 29 mars pour inaugurer les aménagements de lutte contre le ruissellement à Bitry (60) en présence des **élus de la Communauté de communes des lisières de l'Oise** ; le 4 juillet au barrage de Proisy pour les **services de la DREAL Hauts-de-France** ; le 13 juillet au barrage de Proisy et de Montigny-sous-Marle (02) pour **Christophe Coulon**, Vice-président de la Région Hauts-de-France, **Isabelle Ittelet**, **Nelly Janier-Dubry** et **Éric Donnay**, conseillers régionaux ; et le 19 octobre pour le lancement officiel des travaux des deux barrages de la Verse (60) pour les élus et partenaires.

L'Entente a organisé des visites destinées au **grand public** : le 26 avril à la réserve de l'Ois'eau (ouvrage d'écrêtement de Longueil-Sainte-Marie (60)) dans le cadre du **Festival de l'Oiseau et de la Nature** ; les 25 et 30 mai au barrage de Proisy pour des **collégiens d'Hirson et de La Capelle** ; le 13 mai sur le site de l'ouvrage d'écrêtement de Longueil-Sainte-Marie (60) à l'occasion de l'événement « Tout comprendre sur les inondations » organisé par l'Entente dans le cadre de la journée nationale *Tous résilients face aux risques* ; le 31 mai à la réserve de l'Ois'eau pour une **classe de terminale du lycée agricole Airion** ; le 6 juillet au barrage de Proisy pour des **retraités agricoles**.

L'Entente a mis en place des **partenariats** : le 11 octobre avec la **Communauté d'agglomération Chauny-Tergnier-La Fère** dans le cadre de son événement « 30 ans d'un territoire au bord de l'eau » pour faire visiter le bassin Les Prés de Mesne et de la digue de Marizelle avec Voies Navigables de France ; le 27 juin avec l'**agence d'urbanisme Oise-les-Vallées et le service des Risques majeurs de la ville de Creil** pour une balade urbaine destinée aux séniors.



Équipe GEMA.

La Gestion des milieux aquatiques

Pour préserver, restaurer et entretenir les cours d'eau

Une approche transversale des compétences pour agir efficacement

POURQUOI GÉRER LES MILIEUX AQUATIQUES EN COMPLÉMENT DES AUTRES COMPÉTENCES SUR UN MÊME TERRITOIRE ?

Après cinq années de restructurations, l'Entente aborde un nouveau virage en recevant la compétence GEMA d'un EPCI en complément des deux autres compétences, prévention des inondations et la lutte contre le ruissellement déjà exercées.

Fin décembre 2022, la Communauté de communes du pays Noyonnais a délibéré pour transférer la compétence GEMA (les items 1, 2 et 8 de l'article L211-7 du code de l'environnement) à l'Entente pour l'est de son territoire. De son côté, le Syndicat du bassin de la Verse a délibéré pour transférer cette même compétence à l'Entente pour les communes de son périmètre, ce qui a emporté sa dissolution. Ce sont donc au total 35 communes sur les 42 de l'EPCI qui bénéficieront des services de l'Entente en matière de GEMA.

Cette restructuration fait suite à de longs échanges avec l'Entente sur son offre de

services qu'elle a affinée à cette occasion pour répondre au mieux aux attentes locales. L'engagement à procéder à un programme d'entretien pour un coût maîtrisé grâce à la mutualisation des charges a emporté les décisions.

Les problématiques relevant de la GEMA, de la PI et du Ruissellement sont souvent liées. Bénéficier d'un acteur unique sur un bassin permet de gagner en rapidité d'exécution et en efficacité avec pour seul objectif de répondre aux besoins complémentaires du territoire en coordonnant les actions. C'était d'ailleurs l'esprit du PAPI Verse né après la crise de juin 2007.

COMMENT L'ENTENTE EXERCE LA COMPÉTENCE GEMA ?

L'Entente dispose de personnels techniques reconnus mais est également très compétitive en termes de coûts grâce à la mutualisation des charges générales entre les 35 membres.

Un service environnement a été créé avec trois agents dédiés à la gestion des milieux aquatiques. Ils se situent sur le territoire du

Noyonnais, proche des communes afin de pouvoir intervenir rapidement et régulièrement. Ils sont en liaison constante avec les techniciens en charge de la prévention des inondations et de la lutte contre le ruissellement et travaillent ensemble à des solutions complémentaires.

QUELLES SONT LES MISSIONS GEMA ?

- > Entretien et restaurer les cours d'eau du bassin de l'Oise-moyenne Noyonnaise dans le respect du cadre réglementaire en vigueur
- > Favoriser le bon écoulement et préserver la biodiversité floristique et faunistique présente dans le lit de la rivière et sur les berges.

L'Entente mène un diagnostic de terrain, propose une planification pluriannuelle de restauration et d'entretien des cours d'eau en concertation avec les élus, les riverains et les agriculteurs pour leur permettre de retrouver un bon état écologique et une fonctionnalité la plus naturelle possible.

EN 2023

- > Création d'un service Environnement
- > Recrutement d'un directeur de l'Environnement le 2 mai
- > Recrutement d'un technicien rivières et milieux aquatiques le 28 août
- > Ouverture d'une antenne de l'Entente à Noyon (60) sur le Campus INOVIA fin août pour initier un « maillage » du territoire afin de répondre au mieux aux attentes locales et au besoin de proximité régulière que requiert la compétence GEMA.
- > Lancement du diagnostic du Grand Ru en vue de l'élaboration d'un programme pluriannuel de restauration et d'entretien. Le diagnostic permet de cartographier les secteurs et d'établir une base de données pour identifier les potentielles pistes de travaux de restauration et programmer l'entretien des cours d'eau.
- > Pêche d'inventaire dans le Grand Ru afin d'évaluer les populations piscicoles du cours d'eau situé sur les communes d'Appilly, Grandrû et Mondescourt (60), le 27 juin.
- > Rencontres régulières avec les élus pour échanger sur les problématiques rencontrées : 3 mai, 22 mai, 5 juillet, 26 septembre, 21 novembre.



Mesure de la hauteur d'eau du Grand Ru (60) le 28 septembre pour réaliser le profil en travers du ru dans le cadre du diagnostic.

GEMA

Gestion des milieux aquatiques

Entretenir
les berges et les cours d'eau



Restaurer
le cours d'eau dans son lit sinueux



Protéger
les milieux aquatiques
et préserver la biodiversité



Sensibiliser
le grand public à la biodiversité
et les usagers des rivières



+ Retrouver les infos sur les actions menées sur le territoire du pays Noyonnais dans les pages de l'unité hydrographique Oise moyenne pages 63 et 64.

3

PAPI

DE LA VALLÉE DE L'OISE





Un programme d'actions de prévention des inondations

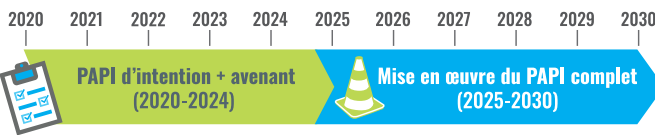
À l'échelle de la vallée de l'Oise

L'Entente Oise-Aisne porte et anime le PAPI d'intention sur la vallée de l'Oise qui répond aux stratégies locales de gestion des risques d'inondation (SLGRI) établies et approuvées, en décembre 2016 sur quatre territoires à risque important d'inondation (TRI) : Chauny-Tergnier-La Fère, Compiègne, Creil et la Métropole francilienne dans le Val-d'Oise.

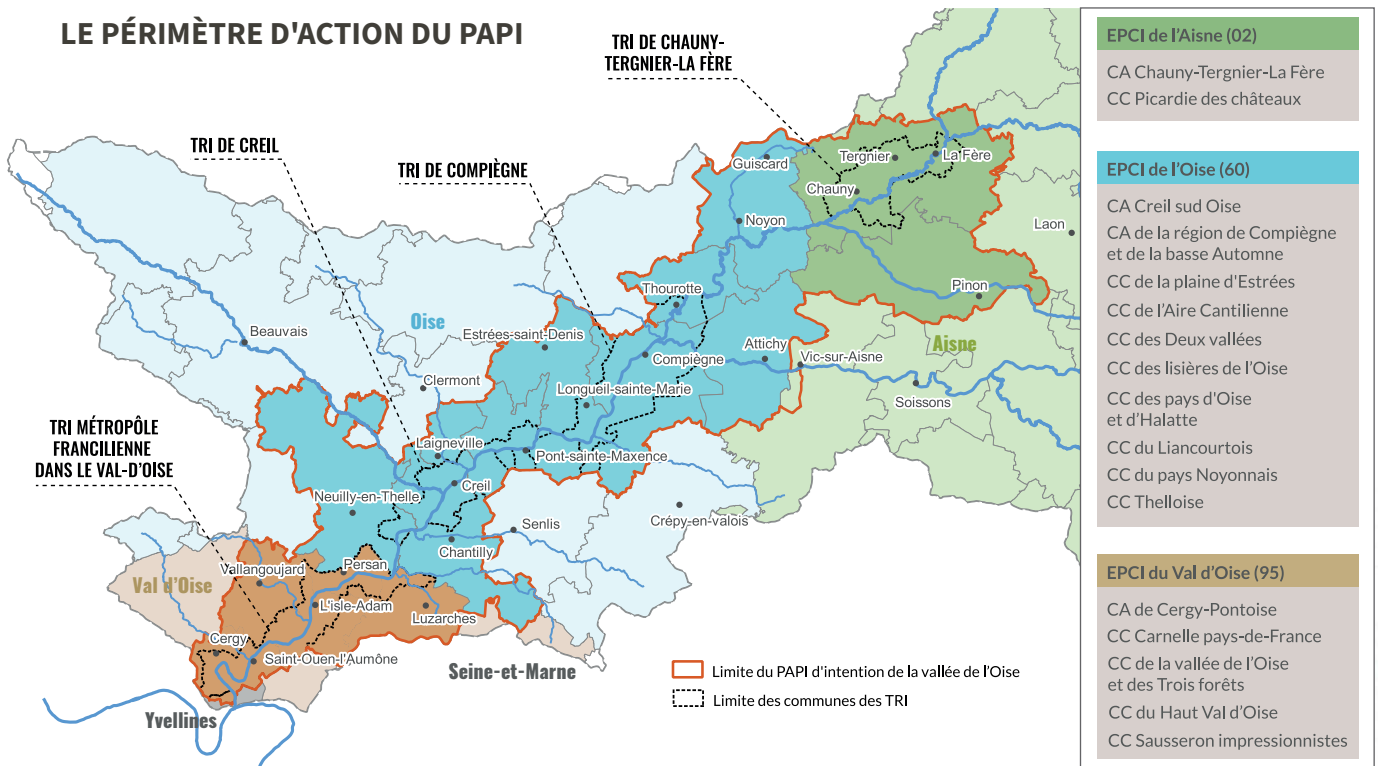
L'objectif principal est la **résilience de la vallée de l'Oise aux inondations**, au travers d'une approche globale de gestion du risque depuis la **protection individuelle** sur des **bâtiments** à des **dispositifs de prévention à l'échelle d'un territoire**.
 Les actions s'articulent autour de sept axes de travail allant de l'**amélioration de la connaissance** et de la **sensibilisation au risque**, à la **gestion des ouvrages de protection** en passant par la **gestion de crise**, la **réduction des dommages** ou la **prise en compte du risque dans l'urbanisme**.

Ce programme comprend principalement des études préliminaires en vue d'élaborer un futur PAPI complet (nouvelles connaissances, diagnostics de vulnérabilité, maîtrise d'œuvre de projet de réduction du risque, plan de gestion de crise, analyse coût/bénéfice, mise en conformité des ouvrages, etc.).

Les partenaires locaux se sont engagés avec l'État dans le Programme d'Actions de Prévention des Inondations d'intention de la vallée de l'Oise, par l'établissement d'une convention-cadre en date du 7 août 2020. Le programme d'actions s'élève à 6,4 millions d'euros, l'Entente participe à hauteur de 26 % et l'État à hauteur de 44 %.



LE PÉRIMÈTRE D'ACTION DU PAPI



Les actions du PAPI de la vallée de l'Oise



Sensibiliser et entretenir la mémoire du risque

REPÈRES DE CRUES

L'Entente accompagne les communes dans la pose de repères de crues pour entretenir la mémoire du risque et la vigilance des populations face aux inondations. **50 repères ont été installés sur l'ensemble du bassin versant depuis 2005**, date d'ouverture du programme d'appui aux communes volontaires proposé par l'Entente.

+ d'infos p 42 et 58

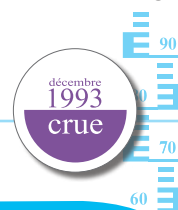
SENSIBILISATIONS EN MILIEU SCOLAIRE

+ d'infos p 43

VIDÉOS PÉDAGOGIQUES

1 nouvelle vidéo pédagogique a été créée et diffusée sur nos réseaux pour comprendre le fonctionnement des ouvrages de régulation.

+ d'infos p 21



Le PAPI, un programme d'actions qui mobilise les acteurs des territoires et les partenaires pour la prévention des inondations



L'Entente, en tant qu'animateur du programme, assure un dialogue et une coordination permanente avec les acteurs locaux : comités de pilotage, ateliers, visites de terrain... Elle se tient à la disposition

des collectivités adhérentes et des autres territoires souhaitant s'inscrire dans la démarche pour les aider à monter des actions de prévention. Les actions sont financées en grande partie par l'État et d'autres financeurs (Régions, Départements, fonds européens, l'Agence de l'eau Seine-Normandie, ...) pouvant aller jusqu'à 80%.



Protéger les populations et les activités



DISPOSITIF INOND'ACTION

Une aide financière pour se protéger face au risque inondation pour les particuliers, les petites entreprises (moins de 20 salariés) et les établissements publics sensibles. Près de 65 diagnostics ont été réalisés depuis fin 2021 sur le bassin.

+ d'infos p 40-41



LABEL RESISCORE, DE L'ASSOCIATION RESILIANCES, POUR AIDER LES ENTREPRISES À SE PRÉPARER AU RISQUE D'INONDATION

L'Entente et l'association RESILIANCES ont lancé une expérimentation le 8 novembre dont l'objectif est de proposer aux entreprises de la vallée de l'Oise d'évaluer leur niveau de préparation face aux risques majeurs, notamment d'inondation, grâce à un audit. Elles reçoivent ensuite un « RESISCORE », label de l'association RESILIANCES, et des fiches pratiques pour les aider à réduire leur vulnérabilité.

+ d'infos p 32

PROTÉGER À L'ÉCHELLE D'UN QUARTIER

Poursuite de l'étude pour la mise en place de **mesures de protection à Appilly** (création d'un système d'endiguement).

9 dossiers de classement des systèmes d'endiguement ont été déposés avant le 30 juin 2023. Les dossiers de classements des systèmes d'endiguement inscrits dans le périmètre du PAPI bénéficient d'aides de l'État.



Mieux connaître et partager les connaissances

> PAPI de la Vallée de l'Oise

Envoyé en préfecture le 14/10/2024

Reçu en préfecture le 14/10/2024

Publié le

ID : 095-249500489-20241007-2024051-DE

Berger
Levrault

En 2023, l'Entente a fait connaître auprès de ses partenaires et de ses élus membres les indicateurs issus du diagnostic global de vulnérabilité des territoires face au risque inondation. Ce diagnostic permet d'évaluer les conséquences d'une inondation majeure sur les territoires, leurs activités et les impacts directs et indirects dans la vallée de l'Oise. Il repose sur plusieurs volets.

RECENSEMENT DES BÂTIMENTS

Développement de référentiels des bâtiments (habitations, entreprises, bâtiments publics, ...). **Plus de 24 000 bâtiments recensés répartis sur 114 communes situées dans le périmètre du PAPI.**

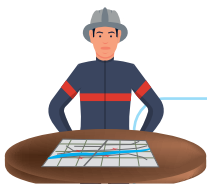
ANALYSE DES IMPACTS DIRECTS ET INDIRECTS D'UNE INONDATION

Un examen spécifique des réseaux structurants (électricité, routes, eau potable et assainissement, ...) permet de connaître les équipements techniques exposés au risque d'inondation, et les incidences sur les activités (arrêt d'approvisionnement, dégradation des services publics, paralysie de l'activité économique, coupure de courant, transport et accessibilité ...).

PARTAGE DE CES CONNAISSANCES POUR FAIRE ÉMERGER DES ACTIONS

Quatre ateliers ont été organisés au cours du mois d'avril sur les territoires à risque (Creillois, Compiègnais, Chaunois et Val d'Oise) pour échanger sur les impacts des inondations sur leur territoire. À l'issue de ces rencontres, l'ensemble des cartes et les indicateurs ont été transmis aux élus et services des communes concernés dans un objectif d'anticipation à la gestion de crise et d'intégration dans les stratégies de planification (SCOT, PLUI, PLU, ...).

+ d'infos p 32



Surveiller, se préparer pour mieux anticiper

OUTILS D'AIDE À LA GESTION DE CRISE

> Surveiller les niveaux d'eau avec le développement d'un **réseau de mesures** sur le secteur de la confluence Oise-Serre.

+ d'infos p 36

> Anticiper les conséquences des crues avec le développement des **cartes d'impacts d'inondation** (enjeux couplés avec les zones inondables).

+ d'infos p 34-35

> Établir des **documents d'organisation des ouvrages** avec les collectivités (définition des cotes d'alerte : surveillance, sondes et échelles limnimétriques).

+ d'infos p 28

ACCOMPAGNER LES ACTEURS DE LA GESTION DE CRISE ET PLANIFIER L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

> Les services départementaux (SDIS, DDT) et l'Entente ont convenu d'élaborer une méthode de **partage d'informations en vue d'anticiper la gestion de crise.**

> Accompagnement de la commune de La Croix-Saint-Ouen (60) dans la construction de son volet inondation de son Plan communal de sauvegarde (PCS).

> L'Entente a lancé fin 2023 une consultation pour réaliser une plateforme web à destination des acteurs en charge de la gestion de crise qui leur permettra de se préparer en cas de crue majeure

+ d'infos p 34

Agir pour limiter les inondations

RECENSEMENT DES ZONES D'EXPANSION DE CRUES

> Identifier des sites potentiels d'expansion des crues à reconquérir dans les zones non habitées pour les rivières Oise, Aisne et Serre. Différents paramètres sont en cours d'analyse sur des sites pré-identifiés pour alimenter la réflexion (gain hydraulique, usage des terrains, impact environnemental, faisabilité technique, ...).

LIMITER LES COULÉES DE BOUE

Certains sous-bassins font l'objet d'études portées en régie par l'Entente pour la gestion des ruissellements pour les adhérents à cette compétence.

AGRANDISSEMENT DU SITE D'ÉCRÊTEMENT DES CRUES DE L'OISE LONGUEIL-II

Un action phare du PAPI est de conduire les études de maîtrise d'œuvre du projet de Longueil II (portage technique et financier).

> Lancement de l'étude d'impact environnemental au printemps 2023.

+ d'infos p 50-51

Longueil II, un projet d'extension de l'ouvrage d'écrêtement des crues de l'Oise

Un projet co-construit avec les acteurs locaux

Le projet d'agrandissement de l'ouvrage d'écrêtement des crues de l'Oise a pour objectif de protéger plus efficacement les populations face au risque d'inondations. En 2023, l'Entente a lancé l'étude d'impact environnemental et les démarches de réserve foncière .

L'OUVRAGE D'ÉCRÈTEMENT DES CRUES DE L'OISE

L'ouvrage d'écrêtement de Longueil-Sainte-Marie s'étend sur 3 000 ha répartis sur 7 communes : Chevrières, Houdancourt, Longueil-Sainte-Marie, Pontpoint, Pont-Sainte-Maxence, Rivecourt et Verberie. L'ouvrage, mis en service en 2009, a pour objectif de limiter les dommages aux populations provoqués par les crues majeures de l'Oise. Il a été dimensionné pour optimiser les capacités d'expansion de crue du lit majeur, en restant sur un remplissage gravitaire.

Afin de le rendre fonctionnel pour des crues plus fréquentes, il fait l'objet d'études menées par l'Entente Oise-Aisne en vue d'augmenter sa capacité de stockage pour limiter davantage le risque d'inondation et de répondre aux incertitudes face au changement climatique.

LES OBJECTIFS DU PROJET DE LONGUEIL II

> Agir sur des crues plus fréquentes :

Actuellement, l'ouvrage de Longueil-Sainte-Marie permet d'agir pour des crues de type 1993 et 1995. Le futur ouvrage permettra

d'agir sur une plus large gamme de crues, plus fréquentes de type décennales (1 risque/10 de se produire chaque année) et jusqu'à la crue centennale. Il permettra ainsi d'abaisser les niveaux d'eau en aval et d'assurer un meilleur remplissage des casiers.

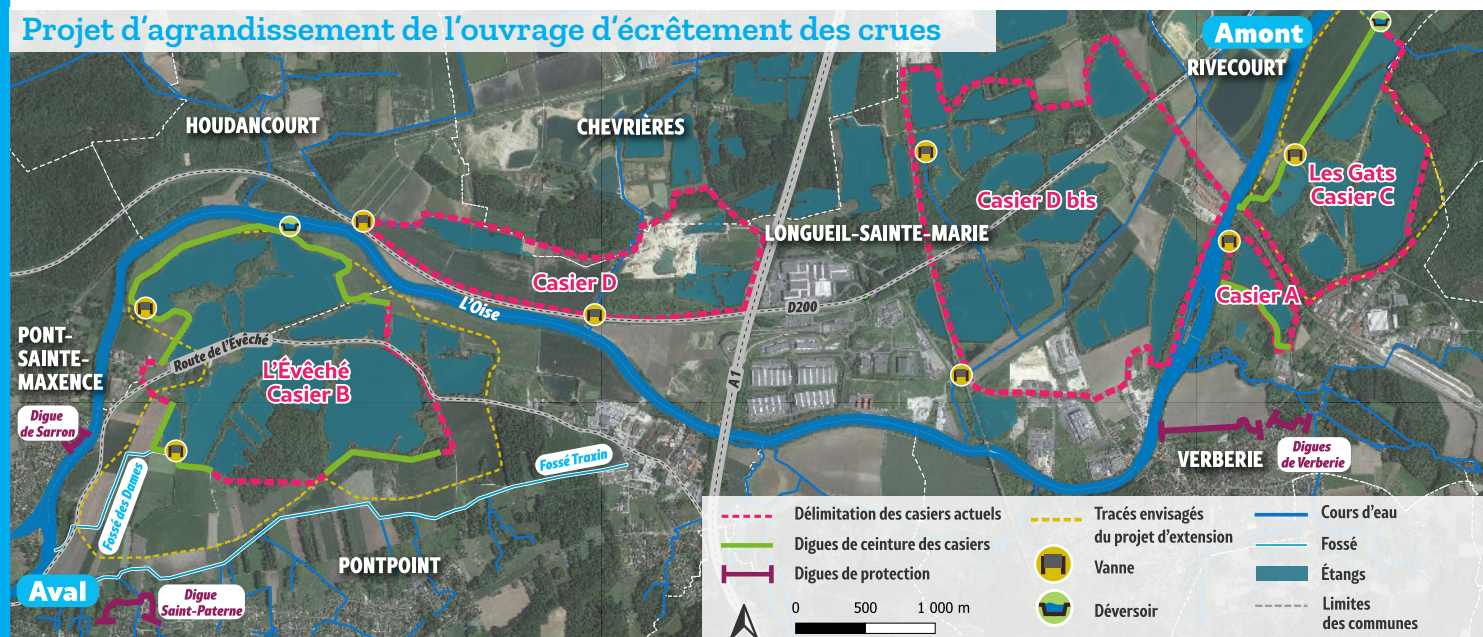
> Limiter les dommages

Le futur ouvrage permettra d'atténuer les dommages aux populations, aux activités économiques et aux réseaux de 54 communes (Oise et Val d'Oise). Ce qui représente environ 500 entreprises et 5 000 personnes.

COMMENT ?

En doublant les capacités de stockage par un système de pompage qui permet de maîtriser le remplissage des casiers. Le projet s'appuie sur l'ouvrage existant comprenant une partie des digues, et prévoit l'extension de deux casiers (L'Évêché situé à Pontpoint/Pont-Sainte-Maxence et les Gats, situé à Verberie).

Projet d'agrandissement de l'ouvrage d'écrêtement des crues



UN PROJET À L'ÉTUDE

Des **études sont actuellement menées pour définir les surfaces des casiers et les hauteurs des futures digues**. Ces études, qui s'étalent sur plusieurs années, permettront de **définir le scénario le plus efficient pour les populations et les activités tout en valorisant le paysage**. Cela implique des études d'impact environnemental et paysager, hydrauliques et géotechniques, et des relevés topographiques.

LES CASIERS CONCERNÉS PAR LONGUEIL II

Le projet porte sur l'extension des capacités de stockage du casier de l'Évêché, situé à Pont-Sainte-Maxence/Pontpoint, et du casier les Gats, situé à Verberie. Ces deux casiers offrent une capacité de stockage répondant aux objectifs du projet.

MAGEO ET LE CANAL SEINE-NORD EUROPE

Le projet MAGEO (Mise Au Gabarit Européen de l'Oise) porté par Voies Navigables de France, et le projet de canal Seine-Nord Europe, porté par la Société du canal Seine-Nord Europe, ont pour objectif de permettre la navigation de convois à grand gabarit pour le transport de marchandises. L'Entente échange régulièrement avec ces deux acteurs pour suivre l'avancée des projets et s'assurer d'une bonne coordination des différentes opérations.

Le 14 juin 2022, **l'Entente et la Société du Canal Seine-Nord Europe, ont signé, à Laon, une convention de mise à disposition de 400 000 m³ de matériaux excavés** sur le Secteur 1 du Canal (18,6 km de Compiègne à Passel dans l'Oise) pour les besoins de construction de remblais du futur aménagement de Longueil II.

Les matériaux seront acheminés préférentiellement par la voie d'eau. La signature de cette convention est la concrétisation opérationnelle de la volonté de deux maîtres d'ouvrages publics d'aménager le territoire dans une démarche d'économie circulaire et de respect de l'environnement.

UN PROJET INTÉGRÉ DANS L'ENVIRONNEMENT

Tout comme l'ouvrage actuel, le projet s'inscrit dans le paysage et participe à valoriser le cadre de vie des habitants. Il permettra d'aménager de nouveaux espaces de loisirs et des lieux de promenades, tout en offrant des espaces d'observation de la faune présente sur les étangs.

FINANCEMENTS

Les études sont intégrées dans le PAPI - Programme d'Actions de Prévention des Inondations de la vallée de l'Oise, un programme pour lequel l'Entente et ses partenaires sont engagés avec l'État pour mener des actions visant à limiter le risque d'inondation sur des territoires à forts enjeux (habitats, activités économiques,...).

Montant estimatif des études : 2,3 millions d'euros sur 5 ans

En 2023

L'Entente a mandaté le bureau d'études Ingerop pour mener l'**étude d'impact environnemental**. La première phase, qui a débuté au printemps 2023, consiste à établir un inventaire de la faune et de la flore présentes durant quatre saisons.



Inventaire des espèces présentes dans les étangs le 28 juin.

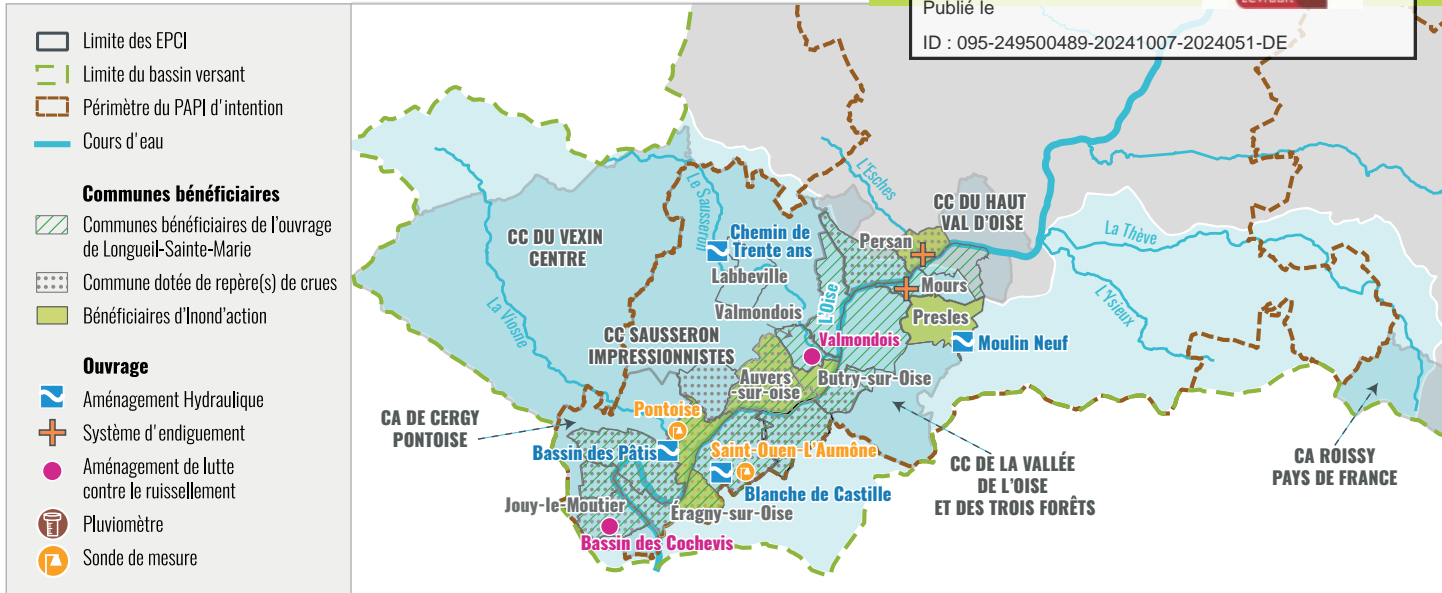
L'Entente a engagé les démarches administratives pour constituer une **réserve foncière** en vue d'échanger des terres pour les besoins du projet d'agrandissement de l'ouvrage d'écrêtement des crues de l'Oise. En effet, le tracé des digues de ceinture, qui s'appuie en partie sur les digues existantes de l'aménagement de Longueil-Sainte-Marie, va nécessiter à terme l'acquisition de foncier sur les communes de Pontpoint et Pont-Sainte-Maxence. Ainsi **57 hectares** de terres provenant d'un seul exploitant local qui cède son exploitation à la SAFER des Hauts-de-France, sont **mis en réserve pour l'Entente le temps des études**. Cette opération est rendue possible par l'application de la convention liant la SAFER Hauts-de-France et l'Entente datant du 25 mai 2021. L'acquisition des parcelles a été finalisée au mois de mai 2023.

Une **réunion de présentation** avec les trois porteurs de projet : **Canal Seine-Nord Europe, Voies navigables de France et l'Entente** a eu lieu le 6 décembre au siège de la **Communauté de communes sur les pays d'Oise et d'Halatte (60)**. Éric Warloutzet, Vice-président en charge de l'aménagement du territoire de la communauté de communes présidait la réunion qui a présenté le projet MAGEO (Mise au gabarit européen de l'Oise), l'extension de l'ouvrage d'écrêtement des crues de Longueil-Sainte-Marie (projet de Longueil II) et la mesure compensatoire du canal Seine-Nord Europe prévue à Pontpoint. Ce rendez-vous avait pour objectif de **clarifier les rôles, de vérifier la bonne articulation entre les projets sur le territoire** et de mieux appréhender, pour les élus, les modifications à venir sur les communes concernées.



4 LES TERRITOIRES





PAPI DE LA VALLÉE DE L'OISE

Des ateliers pour faire prendre conscience de la vulnérabilité des territoires aux inondations

L'Entente poursuit son travail d'amélioration de la connaissance sur les conséquences directes et indirectes des inondations de la vallée de l'Oise.



Atelier PAPI de la vallée de l'Oise le 22 mars à l'Isle-Adam (95).

L'Entente a organisé un atelier pour les communes et services des EPCI du Val d'Oise, et a associé les services de l'État et les opérateurs de réseaux électriques, pour présenter des **cartes d'enjeux** (réseaux électriques, eau, logements, entreprises...) et échanger sur la vulnérabilité des territoires aux inondations.

À la suite de cet atelier, une rencontre a également eu lieu avec les élus de la **Communauté de communes du Haut val d'Oise**, le 5 juin, pour leur présenter les cartes d'enjeux et échanger sur les actions et projets à venir pour le territoire.

[+ d'infos sur le diagnostic de vulnérabilité p 32](#)

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA VALLÉE DE L'OISE ET DES 3 FORÊTS

Ru du Montuboais

À la demande de la Communauté de communes de la Vallée, l'Entente a rencontré le maire de Mériel, le 31 mars, au sujet du ru du Montuboais qui déborde sur deux communes **Mériel et Méry-sur-Oise** en cas de fortes pluies. Cependant, le SIAVOS, compétent en matière d'assainissement et de gestion des eaux de ruissellement (pluvial) sur ce territoire a informé l'Entente d'une étude en cours pour la réalisation d'une zone tampon en amont de Mériel permettant de réguler les débits et de décanter les eaux pluviales avant qu'elles ne rejoignent le ru du Montuboais. L'Entente a décidé d'attendre le retour des études du syndicat avant de mener des études ou d'envisager des travaux.

[EN BREF]

Inspection du bras de décharge au bassin des Pâtis

Le 13 mars, l'Entente a fait inspecter la partie busée du **bras de décharge** de la Viosne qui se déverse dans le bassin des Pâtis à Pontoise (95). En effet, 150 m passent sous des parcelles privées, et il était important de vérifier son état. L'analyse a montré un bon état général de la partie busée, hormis un petit envasement sur les 20 derniers mètres en direction du bassin.



Opération nettoyage

Comme l'an dernier, le 24 mars, l'association *Les Ateliers et chantiers d'insertion de la Sauvegarde 95*, mandatée par l'Entente, a retiré les débris présents sur le bassin des Pâtis.

Classement des ouvrages

Les systèmes d'endiguement de **Persan et Mours** ne font pas l'objet de dossier de classement car aucun document n'atteste de leur antériorité. Néanmoins, des études de danger ont été réalisées et les dossiers seront transmis aux collectivités concernées début 2024. L'Entente demeure gestionnaire des deux ouvrages et assure leur surveillance. L'entretien est réalisé par les mairies.

VAURÉAL

Des aménagements pour limiter les coulées de boue

Des travaux d'aménagement d'hydraulique douce vont être réalisés à Vauréal (95) pour protéger les habitations de l'avenue Gandhi qui avaient été impactées par des coulées de boue durant l'été 2021.



Parcelle identifiée pour réaliser les aménagements de lutte contre les coulées de boue à Vauréal (95).

L'Entente a approuvé le programme de travaux lors du comité syndical du 26 janvier. L'opération consiste en la réalisation d'une **haie sur talus avec une noue**, ainsi que l'**aménagement de deux entrées de champs**. Le service de la voirie départementale a été concerté lors de la définition du programme et l'Entente a reçu un accord de principe du service pour réaliser des travaux au niveau de la RD922. Une convention a été signée entre l'Entente Oise-Aisne, la **Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise** en tant que propriétaire des terrains, et l'exploitant agricole, afin de fixer les modalités de réalisation des travaux, d'entretien des aménagements et les indemnités afférentes. Les aménagements qui ont débuté cet automne seront finalisés début 2024. Le montant de l'opération s'élève à 22 410 € HT subventionné à hauteur de 80 % par l'Agence de l'eau Seine-Normandie.

[EN BREF]

Comité technique du ru de Liesse

En juin 2023, l'Entente a participé au comité technique du ru de Liesse qui réunit entre autres la **Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise**, le SIARE, le département du Val d'Oise, l'Entente et les services de l'État. Il permet à chaque acteur d'échanger sur les actions en cours et à venir concernant la gestion qualitative et quantitative de l'eau sur le bassin du ru de Liesse.

Commission hydrographique

La commission hydrographique **Oise confluence** s'est réunie le 8 mars à la mairie de L'Isle-Adam (95).

EN SAVOIR +
Consultez
les documents
de présentation



[À LA RENCONTRE DES TERRITOIRES]

Jouy-le-Moutier

L'Entente a rencontré les exploitants agricoles pour échanger sur des travaux d'hydraulique douce complémentaires au bassin des Cochevis réalisé en 2021 pour la **gestion du ruissellement sur le Val de Glatigny**. Une étude de faisabilité est en cours pour mettre en place un aménagement d'infiltration dans un bois. Concernant les problématiques de débordement de cours d'eau, l'Entente a proposé à la commune de participer à une réunion publique pour présenter le dispositif Inond'action.

Grisy-les-Plâtres

Une rencontre a eu lieu avec les élus, le syndicat de rivières, le syndicat d'eau potable, les exploitants et riverains, en octobre 2023, concernant les **problèmes d'écoulement sur la ferme de Berval**.

Neuville-sur-Oise

Une visite de terrain a eu lieu avec les riverains pour améliorer la compréhension des écoulements et des désordres. Une convention est en cours de signature avec la commune en vue de l'aménagement d'une **noue à redents et d'un petit bassin** sur les terrains communaux.

Nesles-la-Vallée

Plusieurs rencontres ont eu lieu avec les élus, les exploitants et riverains, en octobre 2023, concernant les problèmes de ruissellement sur la commune. Un ciblage des talwegs (axes de ruissellement) dans les parcelles agricoles a été effectué et un **programme d'actions est en cours de concertation** avec les parties prenantes.



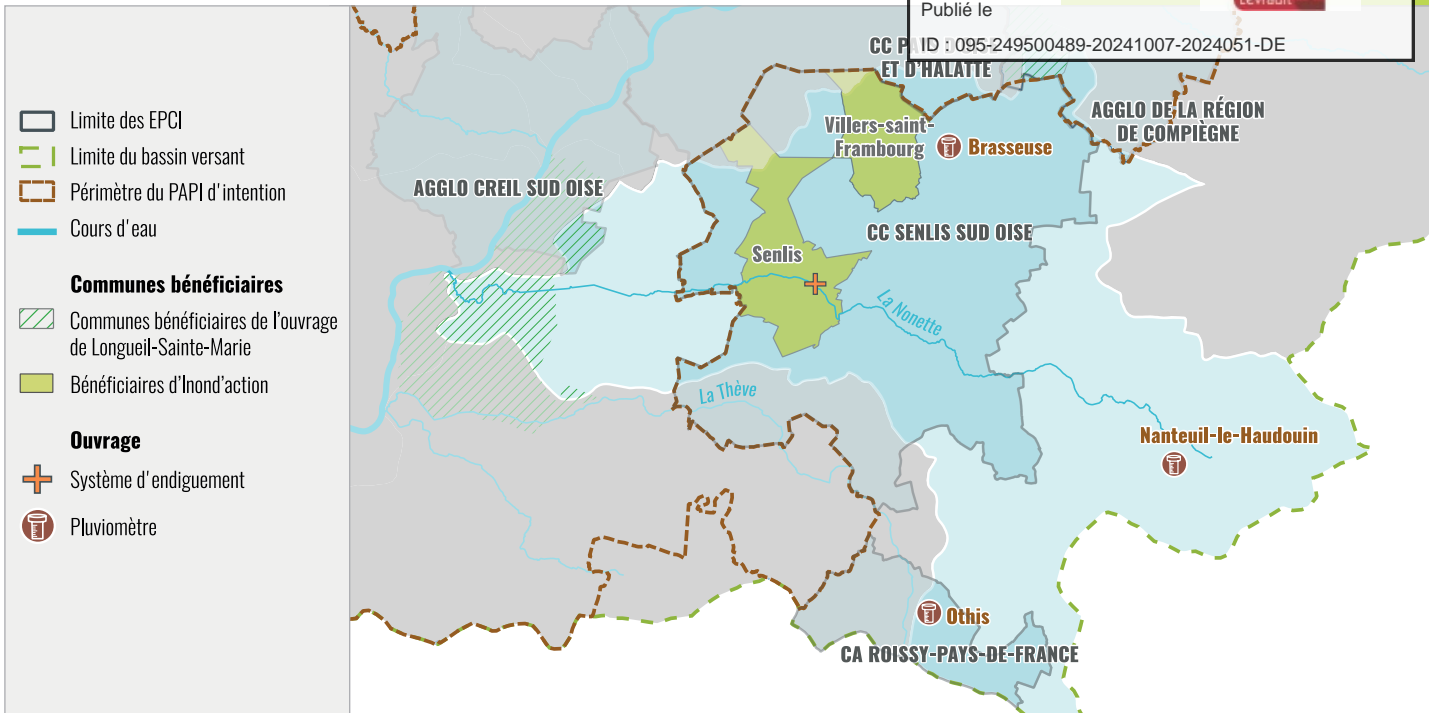
Réunion publique organisée à l'invitation de Laurent Linquette, Maire de St-Ouen-l'Aumône (95).

SAINT-OUEN-L'AUMÔNE

Présentation du dispositif Inond'action aux habitants

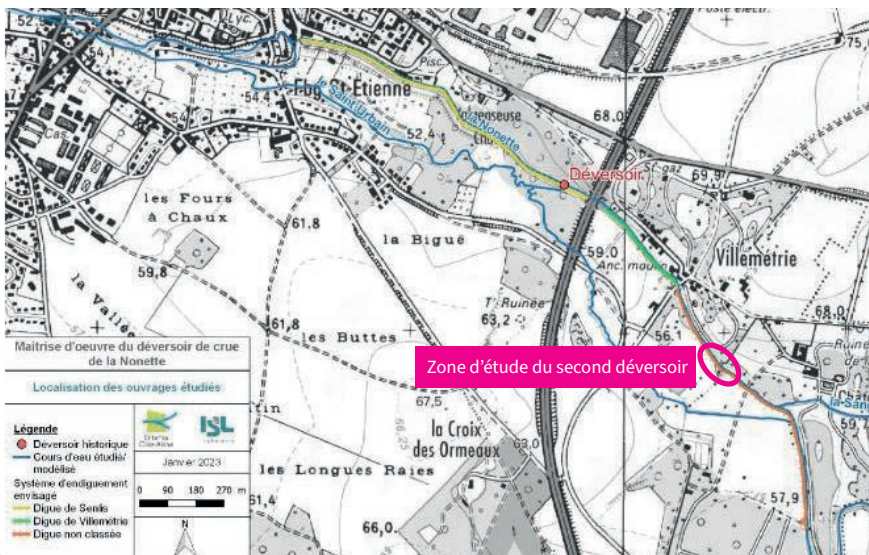
Le 8 novembre, l'Entente a présenté, en **réunion publique**, le dispositif Inond'action aux riverains potentiellement impactés par des inondations. Cette réunion a été organisée conjointement avec la mairie.

À la suite de cette réunion, le **dispositif a été adapté pour pouvoir être proposé à des résidences en copropriétés**.



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SENLIS SUD OISE Un deuxième déversoir à l'étude

L'Entente mène une étude pour la réalisation d'un second déversoir sur la digue de la Nonette. Ce projet fait suite aux travaux, réalisés de 2020 à 2021, qui portaient sur le confortement de la digue et la restauration du déversoir en place. Celui-ci étant classé Monument historique ne pouvait pas être redimensionné. Il était alors nécessaire de construire un second déversoir pour assurer la sécurité du système d'endiguement.



Une réunion d'avancement du projet du second déversoir, a eu lieu le 14 décembre en présence des services de l'Entente, de la ville de Senlis et de la Communauté de communes Senlis Sud Oise. Les études techniques en cours permettront de définir la localisation, en fonction des contraintes hydrauliques et environnementales, ainsi que le dimensionnement de l'ouvrage.

L'Entente a rencontré les services de la DDT de l'Oise et de la DREAL Hauts-de-France, le 17 novembre, pour définir les modalités administratives du **dossier de classement du système d'endiguement et de l'emplacement du second déversoir**. Des conventions avec les propriétaires privés sont en cours de réalisation et le dossier sera déposé avant le 30 juin 2024 auprès des services instructeurs.

[EN BREF]

Othis

L'Entente mène une **étude hydraulique sur la tête de bassin** pour identifier les plages d'efficacité des bassins et évaluer l'intérêt des mesures complémentaires telles que des travaux de protection à l'habitat financés dans le cadre du dispositif inond'action. L'Entente a également débuté une étude pour la faisabilité d'installation d'un nouvel aménagement de gestion des inondations sur le hameau de Beaumarchais.

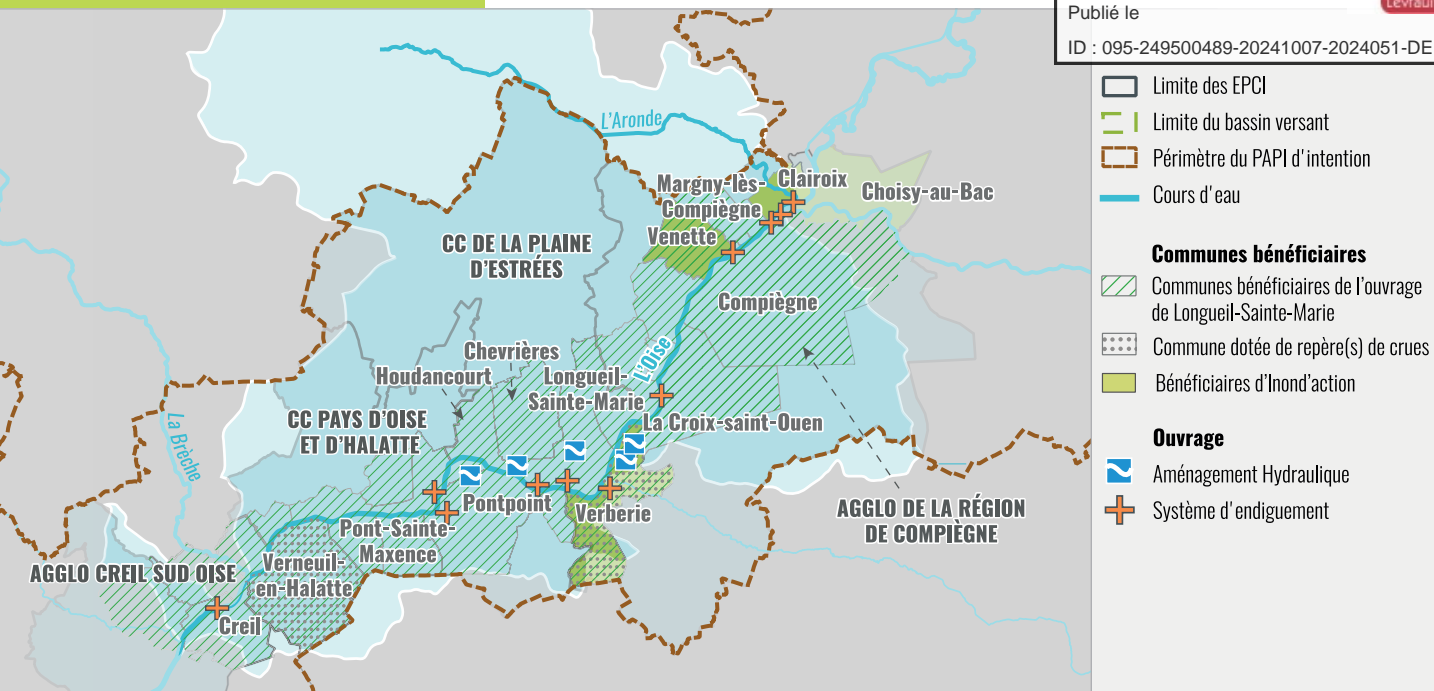


Commission hydrographique

La commission hydrographique **Nonette** s'est réunie le 8 mars à la mairie de L'Isle-Adam (95).

EN SAVOIR +
Consultez
les documents
de présentation





Lancement de l'étude d'impact environnemental

L'Entente a mandaté le bureau d'études Ingerop pour mener l'étude d'impact environnemental. La première phase, qui a débuté au printemps 2023, consiste à établir un **inventaire de la faune et de la flore** présentes durant quatre saisons.

Premières acquisitions foncières

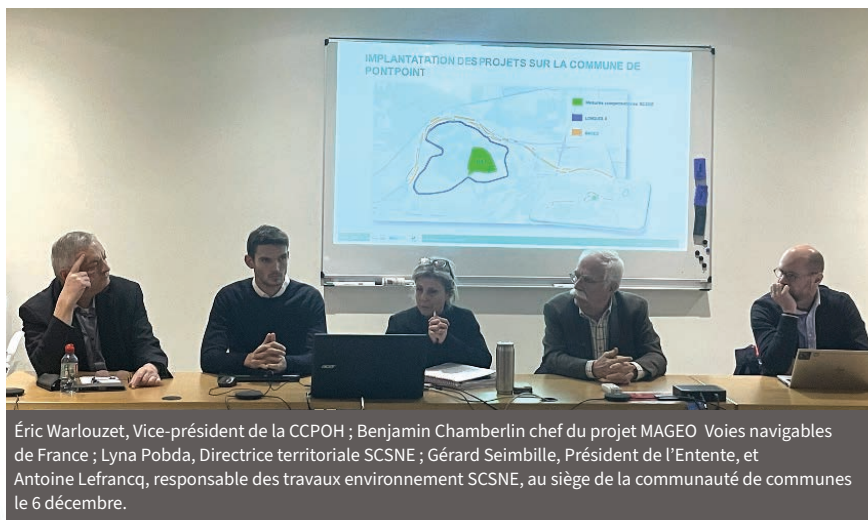
L'Entente a constitué une réserve foncière en vue d'échanger des terres pour les besoins du projet d'agrandissement de l'ouvrage d'écrêtement des crues de l'Oise (Longueil II). En effet, le tracé des digues de ceinture, qui s'appuie en partie sur les digues existantes de l'aménagement de Longueil-Sainte-Marie, va nécessiter à terme l'acquisition de foncier sur les communes de Pontpoint et Pont-Sainte-Maxence.

Ainsi **57 hectares** de terres provenant d'un seul exploitant local qui cède son exploitation à la SAFER des Hauts-de-France, sont **mis en réserve pour l'Entente le temps des études**. Cette opération est rendue possible par l'application de la convention liant la SAFER Hauts-de-France et l'Entente datant du 25 mai 2021. L'acquisition des parcelles a été finalisée au mois de mai 2023.

PROJET LONGUEIL II

Réunion tripartite : Canal Seine-Nord Europe, Voies Navigables de France et Entente Oise-Aisne sur le territoire des pays d'Oise et d'Halatte

Une réunion de présentation avec les trois porteurs de projet : Canal Seine-Nord Europe, Voies navigables de France et l'Entente a eu lieu le 6 décembre au siège de la Communauté de communes sur les pays d'Oise et d'Halatte (60).



Éric Warlouzet, Vice-président en charge de l'aménagement du territoire de la communauté de communes présidait la réunion qui a présenté le projet MAGEO (Mise au gabarit européen de l'Oise), l'extension de l'ouvrage d'écrêtement des crues de Longueil-Sainte-Marie (projet de Longueil II) et la mesure compensatoire du canal Seine-Nord Europe prévue à Pontpoint.

Ce rendez-vous avait pour objectif de **clarifier les rôles, de vérifier la bonne articulation entre les projets sur le territoire** et de mieux **appréhender, pour les élus, les modifications à venir sur les communes concernées**.

PONT-SAINTE-MAXENCE

Un après-midi pour

« Tout comprendre sur les inondations ! »

L'Entente Oise-Aisne a organisé un événement tout public, le samedi 13 mai à Pont-Sainte-Maxence (60), pour sensibiliser le grand public au risque d'inondation sur le site de l'ouvrage de Longueil-Sainte-Marie.



Visite de l'ouvrage d'écrêtement des crues de l'Oise.



Jean-Michel Cornet, directeur de l'Entente, Bruno Dauguet, maire de Pontpoint, et Arnaud Dumontier, Président de la Communauté de communes des pays d'Oise et d'Halatte.



Animations pour comprendre le phénomène des crues.



[EN BREF]

Visite de l'ouvrage de Longueil-Sainte-Marie



Le 24 février, l'Entente a accueilli **Christophe Coulon**, Vice-président de la Région Hauts-de-France, **Véronique Teinturier**, Vice-présidente et **Anne-Sophie Fontaine**, Conseillère régionale, pour leur présenter le système d'endiguement de la ZAC Paris Oise, le repère de crue installé à Verberie ainsi que l'ouvrage d'écrêtement des crues de Longueil-Sainte-Marie.

Organisé initialement dans le cadre de la journée nationale « Tous résilients face aux risques », cet événement a été l'occasion de rencontrer et de répondre aux questions de la population et des élus locaux sur nos missions et nos actions pour réduire le risque d'inondation à la fois sur le territoire et à l'échelle du bassin de l'Oise et de l'Aisne.

Des **visites de l'ouvrage hydraulique** suivies d'une **découverte de la réserve de l'Ois'eau** ont été proposées tout au long de l'après-midi ainsi que des **ateliers animés par les partenaires**.

[RÉSERVE DE L'OIS'EAU]

Visites à la réserve



Classe du lycée agricole d'Airion à la réserve de l'Ois'eau (60).

Le 31 mai, l'Entente Oise-Aisne a accueilli une **classe de terminale Gestion des milieux naturels et de la faune du lycée agricole d'Airion (60)** à la réserve de l'Ois'eau. Les élèves ont pu découvrir le site et les aménagements réalisés pour la rendre encore plus favorable pour la faune et la flore.

Les passionnés de la nature avaient rendez-vous le 26 avril à la réserve de l'Ois'eau dans le cadre du **Festival de l'Oiseau et de la Nature**. Cette sortie a été également l'occasion pour l'Entente d'expliquer ses missions et le fonctionnement de l'ouvrage hydraulique qui régule les crues majeures de l'Oise.



Visite tout public à la réserve de l'Ois'eau (60).

Entretien annuel

Dans le cadre du **plan de gestion** en cours, un entretien a eu lieu fin octobre/début novembre pour débroussailler, tailler les arbres et entretenir les observatoires.

Deux **observatoires ont été dégradés** cet automne. Les planches ont été démontées et emportées. Ces incivilités occasionnent des frais pour l'Entente Oise-Aisne et in fine aux contribuables. Elles polluent un site qui a vocation à préserver la biodiversité et offrir à nos concitoyens un espace naturel pour des promenades pédagogiques.

Réunions publiques de présentation du dispositif Inond'action



À Clairoux (60) le 2 février.



À Choisy-au-Bac (60) le 9 mai.



À Couloisy (60) le 18 décembre.

À CLAIROIX

Une trentaine de riverains exposés au risque inondation ont participé à la réunion publique, le 2 février, organisée conjointement avec la commune. Depuis, **quatre diagnostics ont été réalisés** sur la commune, et une **opération de travaux est en cours** financée à 80 % par l'Entente.

À CHOISY-AU-BAC

Le 9 mai, une vingtaine d'habitants ont assisté à la réunion publique organisée conjointement avec la municipalité. Depuis, **quatre diagnostics ont été réalisés** dans la commune.

POUR LES ÉLUS DU CANTON DE COMPIÈGNE 1

L'Entente Oise-Aisne a présenté, le 18 décembre, son dispositif Inond'action aux élus lors de la réunion annuelle de présentation des actions du Conseil départemental de l'Oise et des projets à venir sur les communes du canton.

[+ d'infos sur le dispositif Inond'action p 40 et 41](#)

[SENSIBILISATION AU RISQUE D'INONDATION]

CREIL/ VERBERIE

Plus de 300 jeunes sensibilisés au risque d'inondation !



Sensibilisation scolaire pour les élèves de l'école Victor Hugo de Creil (60) le 3 octobre.

Les élèves de dix classes, du CE2 au CM2, des écoles **Charles Somasco, Danielle Mitterrand, Édouard Vaillant, et Victor Hugo** à Creil (60), ainsi que les élèves de trois classes de l'**école du centre à Verberie** (60) ont été sensibilisés au risque d'inondation en 2023. Ces interventions ont été réalisées en partenariat avec l'**Agence d'urbanisme Oise-les-Vallées, le service Prévention des Risques Majeurs de la ville de Creil, et le SDIS de l'Oise** (centre d'intervention de Creil). Ainsi durant une demi-journée, les élèves ont pu découvrir les notions du cycle de l'eau, des phénomènes de crues, les conséquences d'une inondation, et les bons gestes à adopter pour se protéger.

CREIL

Première balade urbaine pour les seniors



Balade urbaine le 27 juin (60) sur les bords de l'Oise.

L'Entente Oise-Aisne s'est associée à l'**Agence d'urbanisme Oise les Vallées et le service Prévention des Risques Majeurs de la ville de Creil** pour proposer une balade urbaine de sensibilisation au risque d'inondation destinée aux seniors de la ville de Creil le 27 juin. La balade commentée a permis aux participants de redécouvrir les bords de l'Oise, et d'en savoir plus sur le phénomène des crues et les conséquences des inondations. L'Entente Oise-Aisne a présenté les moyens mis en œuvre pour limiter les inondations à l'échelle du bassin versant et localement. Cette balade a été l'occasion d'évoquer les souvenirs d'épisodes d'inondation marquants, tels que les grandes crues de 1993 et 1995.

PAPI DE LA VALLÉE DE L'OISE

Des ateliers pour faire prendre conscience de la vulnérabilité des territoires aux inondations



Échanges entre les participants pour faire remonter les enjeux locaux exposés au risque d'inondation.



L'Entente a organisé un atelier le 20 mars à Creil pour les communes et services des EPCI du Creillois, et le 21 mars à Compiègne (60) pour les communes et services des EPCI du Compiègnais, et a associé, entre autres, les services de l'État et les opérateurs de

réseaux électriques, pour présenter des **cartes d'enjeux** (réseaux électriques, eau, logements, entreprises...) et échanger sur la vulnérabilité des territoires aux inondations.

[+ d'infos sur le diagnostic de vulnérabilité p 32](#)

[EN BREF]

Classement des ouvrages

Les dossiers de classement des **digues de Verberie, Pontpoint, Pont-Sainte-Maxence et Creil** ont été déposés au printemps 2023. Ils sont en cours d'instruction.

Le système d'endiguement de la **ZI Nord de Compiègne** dispose de trois tronçons : un remblai et un muret longeant l'avenue du Vermandois et un remblai ceinturant l'entreprise Opella (Ex Sanofi). Cette dernière a déposé un projet de confortement de ce tronçon pour obtenir une protection de l'entreprise pour la crue centennale et devient donc gestionnaire au titre des ICPE (installations classées pour la protection de l'environnement). Une convention est en cours de rédaction entre l'Entente, l'Agglomération de la région de Compiègne, les communes de Compiègne, Choisy-au-Bac, et l'entreprise, afin de définir les rôles de chacun sur les nouveaux périmètres.

L'Entente envisage des travaux sur le tronçon en remblai (avenue du Vermandois) suite aux recommandations du bureau d'études agréé. Le montant de l'opération est estimé à 1 500 000 € HT et consiste à conforter le système d'endiguement et les berges, et à traiter la végétation.



Zone d'étude de travaux du système d'endiguement de la ZI Nord à Compiègne (60).

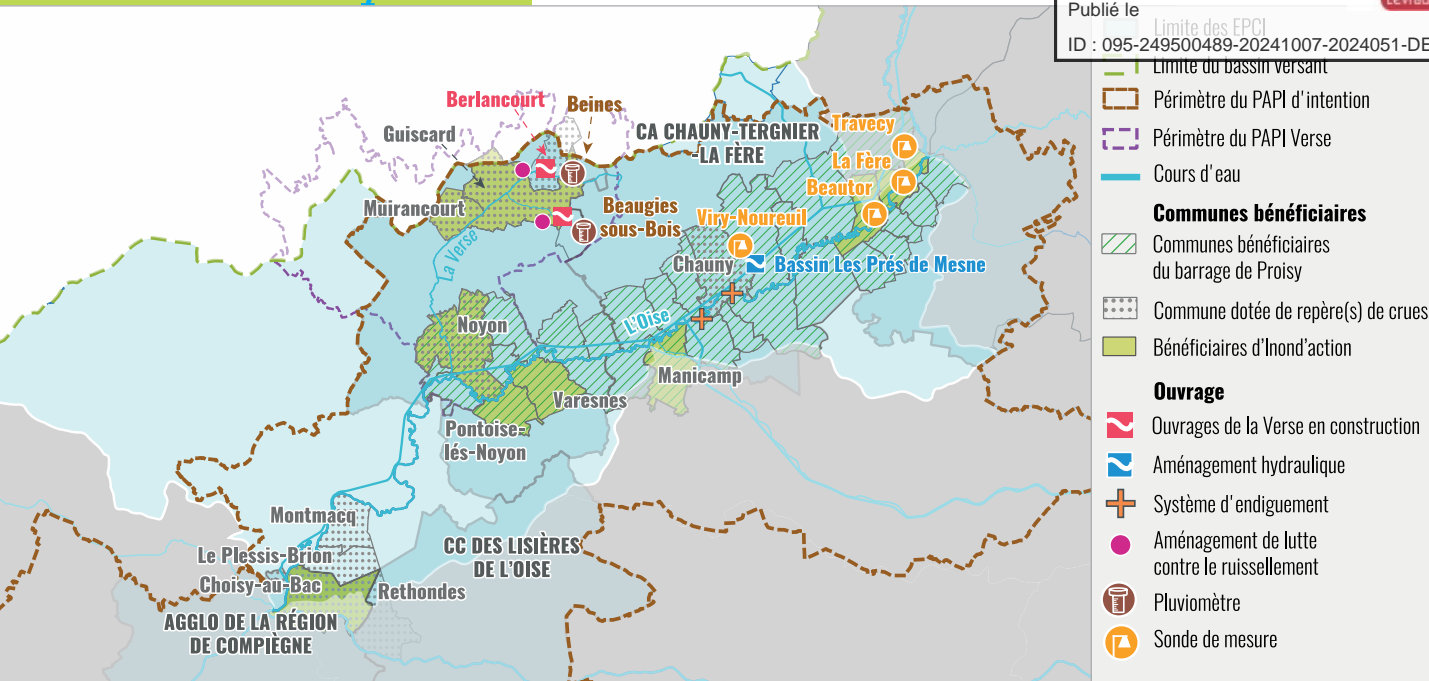
Commissions hydrographiques



Les commissions hydrographiques **Oise Aronde, Esches et Automne** se sont réunies le 21 novembre à Compiègne (60).

EN SAVOIR +
Consultez
les documents
de présentation





CHAUNOIS 1993/2023 : 30 ans d'un territoire au bord de l'eau

Du 11 au 13 octobre, la Communauté d'agglomération Chauny-Tergnier-La Fère (02) a commémoré les 30 ans de la crue majeure de l'Oise dans le cadre de la journée nationale " Tous résilients face aux risques ". Un événement auquel s'est associée l'Entente en proposant des visites d'ouvrages.



Visite de la digue de Marizelle à Bichancourt (02) le 11 octobre.

Pour rappeler à chacun notre vulnérabilité face au risque d'inondation et présenter les aménagements réalisés depuis pour y faire face, la communauté d'agglomération a édité un journal de l'eau, réalisé une exposition itinérante et organisé des événements sur son territoire. À ce titre, l'Entente Oise-Aisne a proposé une **visite du bassin Les Prés de Mesne** dont elle a la gestion. Situé à Viry-Noureuil, cet ouvrage permet de stocker jusqu'à 100 000 m³ d'eau lors des crues de la Rive. Elle a aussi organisé une **visite sur la digue de Marizelle** située à **Bichancourt en partenariat avec Voies navigables de France**, gestionnaire de l'ouvrage. La digue protège le hameau de Marizelle des crues de la rivière Oise jusqu'à la crue centennale.

L'Entente a également présenté ses missions et ses actions lors de la **conférence** organisée sur les crues historiques. Une **participation financière** a été apportée à la Communauté d'agglomération pour **co-financer l'exposition itinérante à hauteur de 5 000 €**.



Stand de l'Entente à la conférence le 12 octobre.

[EN BREF]

Remplissage du bassin Les Prés de Mesne



Remplissage du bassin le 16 novembre.

Le bassin Les Prés de Mesne, conçu par le SIVOM de Chauny Tergnier, géré par l'Entente Oise-Aisne et situé à Viry-Noureuil, permet l'écrêtement des crues de la Rive. En raison des fortes précipitations de cet hiver, la cote de régulation a été dépassée le 14 novembre 2023 et le **bassin s'est rempli évitant ainsi des dommages aux habitations des communes bénéficiaires, Chauny et Viry-Noureuil (02)**. L'ouvrage permet de retenir jusqu'à 100 000 m³ d'eau. Après la crue, les eaux sont évacuées par une vanne de vidange vers le canal latéral à l'Oise.

CHAUNOIS

Développement du réseau de mesures



Installation des sondes au pont canal à Travecy (02).

Sept sondes de mesures ont été installées sur le secteur de la confluence de l'Oise et de la Serre pour affiner la connaissance des niveaux d'eau et de l'écoulement des cours d'eau, et deux sondes ont été installées au bassin Les Prés de Mesne à Viry-Nouveau (02).

Plus précisément sur le secteur de la confluence de l'Oise et de la Serre, ont été installées : deux sondes au niveau des

ponts canaux à Châtillon-sur-Oise en amont et en aval du pont, deux sondes à Travecy en amont et en aval du pont, une sonde à Beautor et deux à La Fère au niveau des deux ponts. Deux sondes ont été mises en place au bassin Les Prés de Mesne à Viry-Nouveau (02) pour mesurer la vitesse et la fréquence de remplissage en cas de débordement du cours d'eau de la Rive.

Ces installations complètent le réseau de mesures de l'Entente. Les données sont consultables sur le site Internet de l'Entente Oise-Aisne dans la rubrique Réseau de mesures comme le sont déjà les autres installations présentes sur le bassin.

PAPI

DE LA VALLÉE DE L'OISE

Des ateliers pour faire prendre conscience de la vulnérabilité des territoires aux inondations

L'Entente a organisé un atelier le 21 mars à Chauny pour les **communes et services des EPCI du Chaunois et du Noyonnais**, et a associé, entre autres, les services de l'État et les opérateurs de réseaux électriques, pour présenter des cartes d'enjeux (réseaux électriques, eau, logements, entreprises...) et échanger sur la vulnérabilité des territoires aux inondations.

[+ d'infos sur le diagnostic de vulnérabilité p 32](#)

PAPI VERSE

Premiers coups de pelle pour la construction des ouvrages de la Verse

Le 19 octobre a eu lieu le lancement officiel du chantier des ouvrages hydrauliques de la Verse (60), à Berlandcourt et à Beaugies-sous-Bois, en présence des élus locaux, de l'État, de la Région Hauts-de-France, du Département de l'Oise, des équipes de l'Entente, des entreprises, et du syndicat de la Verse (SIAEV).



Lancement des travaux à Berlandcourt (60) le 19 octobre.

Inscrits dans le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) de la Verse, **les deux futurs ouvrages visent à atténuer les inondations du cours d'eau en stockant provisoirement les eaux des fortes crues**. Leur effet sera **bénéfique** pour les **communes situées en aval jusqu'à Noyon**. Les ouvrages permettront également de compenser l'augmentation des débits induits par d'autres travaux tels que la réouverture de la Verse dans Guiscard. Dans l'attente de ces deux ouvrages, un frein hydraulique (plaque en métal) avait été mis en place à Guiscard en 2019 pour limiter le débit du cours d'eau sur l'aval. Ce frein sera retiré dès que la compensation sera effectivement assurée par les ouvrages de Beaugies-sous-Bois et Berlandcourt.

La première phase de travaux consiste à réaliser les remblais provisoires avec des matériaux spécifiques en terre. Il s'ensuit une phase de tassement des matériaux durant laquelle les travaux seront à l'arrêt. Cette phase de consolidation dure environ 10 mois.

Les ouvrages hydrauliques disposent d'une capacité totale de stockage de près de 300 000 m³. L'opération s'élève à 2,46 millions d'euros (20 % par l'Entente Oise-Aisne, 40 % par l'État, 30 % par la Région Hauts-de-France, et 10 % par le Département de l'Oise). Une **zone environnementale** sera réalisée pour compenser les effets générés par le projet sur la biodiversité. Cette zone se situe au lieu-dit la Faisanderie à Guiscard. L'Entente qui est propriétaire de terrains sur 14,7 hectares, procédera à une restauration du lit du cours d'eau sur environ 80 m ainsi qu'à la gestion de la ripisylve (plantes adaptées aux cours d'eau).



Une **lettre d'information** a été distribuée mi-juillet à l'ensemble des habitants de Beaugies-sous-Bois et Berlandcourt pour leur expliquer en quoi consistent les travaux et leur déroulement.

APPILLY

Point d'étape sur les futurs projets de protection

Le 20 décembre, les services de l'Entente accompagnés par le bureau d'études Hydratec ont rencontré les élus de la commune ainsi que les délégués à l'Entente pour la Communauté de communes du pays Noyonnais, Thibaut Delavenne et Philippe Basset, afin de présenter l'avancée des projets pour limiter les inondations en cas de crues de l'Oise dans Appilly.



Réunion du 20 décembre à Appilly (60).

La commune a été frappée par deux inondations successives, en février 2020 et 2021. Après l'arrêté préfectoral pris en janvier 2023 autorisant la fermeture d'une vanne du siphon de Manicamp à chaque saison hivernale, ce sont maintenant des aménagements complémentaires qui sont préconisés.



Framimex >

Muret de protection à l'étude

L'étude pour la **construction d'un muret en périphérie de l'usine Framimex** pour bloquer les eaux provenant d'Abbécourt et qui rejoignent celles du Grand Ru a été présentée. La fermeture du système serait assurée par un retour en direction de la voie ferrée, sur une emprise assez large qui écarte tout risque de mise en charge de la voie. Une zone compensatoire d'une capacité de 17 000 m³ d'eau environ reste à trouver. Des études géotechniques auront lieu au cours du printemps 2024 sur le site du futur système d'endiguement.

Pour faire suite à l'autorisation de Voies Navigables de France, une consultation a été lancée fin 2023 afin de mener une **étude pour la création d'une seconde brèche** dans le canal.

Une **lettre d'information** a été distribuée début 2024 aux habitants de la commune pour les informer de l'avancée des projets de protection.



Une gestion saisonnière du siphon adoptée



Vannes du siphon.

Après études techniques de l'Entente Oise-Aisne pour limiter les inondations fréquentes à Appilly, le **règlement d'eau du siphon a été modifié par arrêté préfectoral du 13 janvier 2023.**

Une des deux vannes du siphon est maintenant fermée (gestion par Voies Navigables de France) du 1^{er} novembre au 31 mars de chaque année. Ce siphon, situé sous le canal latéral à l'Oise, assure les échanges d'écoulements entre la Rive (qui traverse Chauny) et la rivière Oise.

En hiver, grâce à cette gestion saisonnière en cas de crues fréquentes de l'Oise, la remontée de l'eau par le siphon est en partie limitée. L'eau peut ainsi s'écouler partiellement dans le champ d'expansion des crues tout en limitant l'inondation vers les habitations.

[EN BREF]

Reprise du projet de travaux rue Hélène Versepuy à Guiscard

L'Entente a reçu le 4 juillet les autorisations réglementaires des services de l'État pour poursuivre l'opération d'aménagement rue Hélène Versepuy à Guiscard. Les travaux, qui s'inscrivent dans le cadre du **PAPI Verse**, consistent à réaliser un **bras de décharge** en dalot de 29 mètres sous le passage de la route en parallèle de l'ouvrage existant. Celui-ci était sous dimensionné en cas de montée des eaux de la Verse de Guivry. La phase projet a été lancée le 28 août. Le coût prévisionnel s'élève à 260 000 € TTC et les travaux débiteront courant juin 2024.

PAYS NOYONNAIS

3 compétences transférées : une complémentarité efficace pour agir sur tous les leviers

La Communauté de communes du pays Noyonnais a transféré la compétence prévention des inondations et la gestion du ruissellement pour l'ensemble de ses communes ainsi que la gestion des milieux aquatiques pour l'est de son territoire. L'Entente a ainsi initié un travail collaboratif avec les élus et les services concernés.

Plusieurs visites de terrain ont eu lieu à la demande des élus de la Communauté de communes du pays Noyonnais. Une première rencontre a eu lieu le 3 mai pour identifier les problématiques en termes de gestion des milieux aquatiques, d'inondation par débordements et de coulées de boue. Une visite a eu lieu le 26 septembre à Baboeuf et Béhéricourt pour échanger autour de débordement de cours d'eau sur ce secteur.

Gestion du Grand Ru

Le 22 mai, l'Entente a rencontré les maires d'**Appilly, Mondescourt et Grandrû**, les élus de la Communauté de communes du pays Noyonnais et les services pour échanger sur les problématiques autour du Grand Ru, un cours d'eau historiquement dévié de son lit et en partie busé ce qui l'empêche de s'étendre.

Le diagnostic de terrain a débuté après autorisation d'accès aux parcelles privées par arrêté préfectoral du 25 juillet 2023. Une rencontre a eu lieu le 21 novembre dans la commune de Grandrû en présence des élus locaux, des services de l'EPCI, des exploitants agricoles et des représentants

de la FDSEA pour établir un état des lieux des parcelles régulièrement inondées. Les solutions devront porter en partie sur la mise en place d'aménagements d'hydraulique douce pour freiner et filtrer les coulées de boue. Les travaux en termes de Gestion des milieux aquatiques consisteront à entretenir le ru pour garantir son bon écoulement et étudier les projets de renaturation du cours d'eau pour lui redonner ses fonctionnalités hydrauliques et écologiques. Un inventaire de certaines zones humides à valoriser et/ou entretenir sera également réalisé.

Gestion du ru de Bellefontaine

Le 5 juillet, l'Entente a rencontré les élus de **Pontoise-lès-Noyon et de Caisnes** pour identifier les problématiques autour du ru de Bellefontaine qui **mobilisent l'ensemble des trois compétences** : prévention des inondations, la gestion du ruissellement et la gestion des milieux aquatiques. L'étude de terrain a démarré fin 2023.

Ouverture d'une antenne de l'Entente-Oise-Aisne à Noyon



De gauche à droite : Joseph Descamps, technicien entretien des ouvrages ; Loïc Leroy, directeur de l'environnement ; et Arnaud Leprêtre, technicien de rivière.

Pour faire suite au développement de ses missions, notamment au transfert des trois compétences (Prévention des inondations, Ruissellement et Gestion des milieux aquatiques) par la Communauté de communes du pays Noyonnais, l'Entente a ouvert une **antenne sur le Campus INOVIA à Noyon** (60) fin août. Il s'agit ainsi de répondre au mieux aux attentes locales et au besoin de proximité régulière que requiert la compétence GEMA.

Une centaine de poissons pêchés dans le Grand Ru !



Pêche électrique réalisée dans le Grand Ru (60) le 27 juin.

Le 27 juin, l'Entente a mandaté la Fédération de l'Oise pour la pêche et la protection des milieux aquatiques pour effectuer une pêche électrique d'inventaire afin d'évaluer les populations piscicoles du cours d'eau situées sur les communes d'**Appilly, Grandrû et Mondescourt** (60). Sept espèces ont été recensées : Epinoche, Epinochettes, Ablettes, Chabots, Goujons, Loches Franches et Gardons.

Il s'agit du **premier état des lieux de l'état biologique du cours d'eau**. La quantité de poissons relevée est une bonne surprise, mais les espèces présentes et leur localisation révèlent une rivière assez dégradée et sectorisée.

Cette première étape permet de conforter la nécessité de procéder à des études et des travaux de restauration du cours d'eau. Ces derniers s'inscrivent dans un projet global pour limiter le risque d'inondation, et de coulées de boue et réaliser des aménagements sur ce bassin versant.

PAYS NOYONNAIS

Des aménagements pour limiter les coulées de boue

L'Entente mène des diagnostics de terrain afin de proposer des travaux d'aménagements pour limiter les coulées de boue sur ce territoire.

À la suite des violents orages du 24 août qui ont provoqué d'importantes coulées de boue à Noyon (60) et plus particulièrement dans les rues d'Happlincourt et du Coizel du quartier de Tarlefesse, et des fortes précipitations du 21 septembre qui ont touché ce même quartier, l'équipe de l'Entente Oise-Aisne s'est rendue sur le secteur, les 5 et 21 septembre, avec les services techniques de la Communauté de communes du pays Noyonnais et de la ville de Noyon pour établir un état des lieux.



Échange avec un sinistré à Tarlefesse (60) le 5 septembre.

Une rencontre a également eu lieu en septembre avec les exploitants agricoles pour échanger sur les solutions à mettre en place. Des discussions sont à la fois menées pour avancer sur la question du réaménagement foncier en cours sur ce secteur dans le cadre du projet du Canal Seine-Nord Europe.

[EN BREF]

Genvry

Une étude de faisabilité va être lancée pour améliorer les écoulements et limiter les inondations sur ce secteur régulièrement impacté par des coulées de boue.

Beaurains-lès-Noyon :

Une rencontre a eu lieu fin octobre avec les élus de la commune pour échanger sur les problématiques ruissellement et établir un état des lieux.

Visite des aménagements de lutte contre les coulées de boue



Visite des aménagements de lutte contre le ruissellement à Bitry en présence des élus et des services le 30 mai.

Les élus de la Communauté de communes du pays Noyonnais ont visité les aménagements, mis en place par l'Entente, pour lutter contre les coulées de boue à Bitry et Saint-Pierre-lès-Bitry (60), deux communes de la communauté de communes des Lisières de l'Oise. Les élus ont pu ainsi appréhender l'utilité des travaux effectués et les enjeux, et recueillir le retour d'expérience des élus locaux.

[EN BREF]

Classement des ouvrages

Le dossier de classement du bassin Les Prés de Mesne à Viry-Noureuil a été déposé avant le 30 juin 2023, et celui de la digue de Marizelle a été remis le 5 décembre 2023 auprès des services de l'État. Ils sont en cours d'instruction.

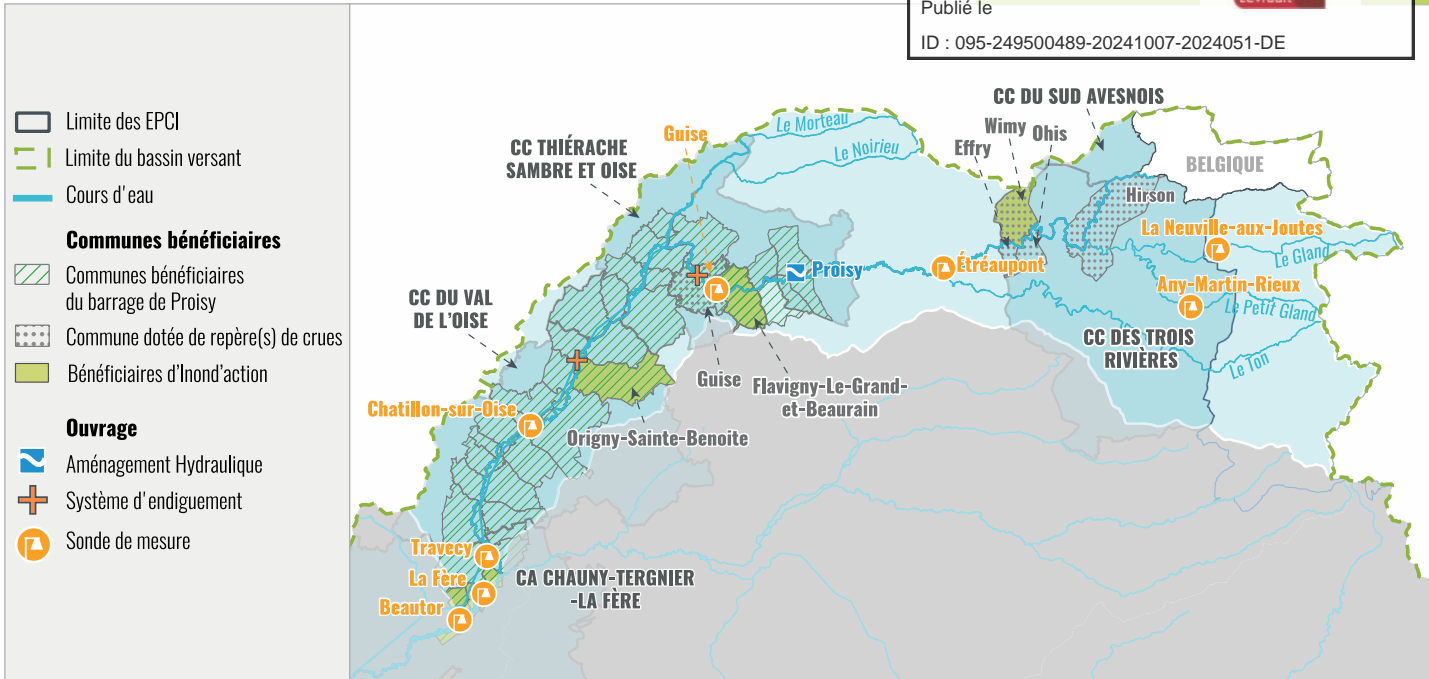
Le dossier de la digue de Chauny sera transmis début 2024.

Commission hydrographique

La commission hydrographique Oise moyenne s'est réunie le 23 mai à Guiscard (60).

EN SAVOIR +
Consultez
les documents
de présentation





HIRSON

Lancement d'une étude de faisabilité sur le secteur amont

Afin de poursuivre le travail engagé pour limiter les risques d'inondation à Hirson (02), Anor (59) et Saint-Michel (02), une étude de faisabilité est prévue pour définir un programme de travaux complémentaires à ceux déjà réalisés.



Plusieurs scénarios seront présentés selon des niveaux de protection différents. L'étude définira également les mesures compensatoires nécessaires aux autorisations administratives.

Pour ce faire, l'entreprise INGENIO (géomètre) a été mandatée par l'Entente pour réaliser **155 levés bathymétriques et topographiques** nécessaires à la création d'un modèle hydraulique sur les tronçons de l'Oise en amont d'Hirson et de certains affluents (le Gland, les Anorelles, le ru des Prenis, ...). Ces données alimenteront la future étude de faisabilité pour définir un **programme de travaux visant à limiter le risque d'inondation à Hirson (02), Anor (59) et Saint-Michel (02)**.

À la suite de la réception des autorisations de pénétration des services des préfectures de l'Aisne, des Ardennes et du Nord pour permettre au prestataire de réaliser les levés sur les terrains privés, les premiers relevés ont débuté cet automne et se poursuivront jusqu'au printemps 2024.

Le coût estimatif de l'opération s'élève à 80 000 € HT. Un bureau d'études sera ensuite mandaté pour réaliser l'étude globale permettant l'analyse et la recherche de solutions complémentaires.

[EN BREF]

Inventaire piscicole sur le Gland

Dans le cadre des mesures compensatoires du dérasement des seuils à Hirson, la Fédération de pêche a effectué, les 10 et 11 octobre, une pêche électrique pour recenser les espèces présentes dans le cours d'eau à l'emplacement de l'ancien seuil pasteur à Hirson et à Saint-Michel sur la zone de compensation environnementale.



De nombreuses espèces piscicoles y ont été recensées, ce qui confirme les premiers résultats obtenus lors de la première pêche qui indiquaient déjà que le **dérasement des seuils, nécessaire à limiter le risque d'inondation, concourait véritablement au développement de la biodiversité.**

PROISY

Visites du barrage

L'Entente a accueilli différents publics en 2023 pour expliquer le fonctionnement de l'ouvrage hydraulique construit en 2009 pour réguler les crues majeures de l'Oise :



Les 25 et 30 mai, près de **60 collégiens du collège G.Cobast d'Hirson et du collège P. Sellier de La Capelle.**



Le 4 juillet, les services de la **DREAL Hauts-de-France** à l'occasion de leur journée d'échanges.



Le 6 juillet, près de **210 retraités agricoles de l'Aisne** à l'occasion de leur rencontre annuelle.

Des plongeurs pour curer les sédiments

L'Entente a mandaté une équipe de plongeurs spécialisés, du 5 au 15 juillet, pour **remettre en mouvement les sédiments** accumulés sous le clapet du barrage de Proisy (02).

Lors des crues, les sédiments forment des atterrissements qui peuvent gêner l'abaissement complet du clapet au fond du lit

du cours d'eau et limiter l'écoulement en période d'étiage. Cette maintenance a lieu tous les deux à trois ans en fonction des volumes de sédiments accumulés.



Remise en mouvement des sédiments.

[EN BREF]

Bucilly et Martigny

Les secteurs du **hameau de la Fosse à Martigny** et de la **rue d'Hirson à Bucilly**



Rencontre avec un exploitant agricole à Martigny (02).

ont fait l'objet d'une première phase de concertation avec les exploitants agricoles pour convenir d'un **programme d'aménagement pour limiter**

le ruissellement sur ce secteur. Des relevés topographiques ont débuté fin 2023. Une convention entre l'Entente, les exploitants et les propriétaires sera signée en 2024 pour valider les 12 aménagements prévus et une DIG (Déclaration d'intérêt général) sera sollicitée.

Classement des ouvrages

Le dossier de classement du **barrage de Proisy (02)** a été déposé en novembre 2022. Il est en cours d'instruction par les services de l'État.

Celui de la **digue d'Origny-Sainte-Benoîte** a été déposé avant le 30 juin 2023. Il est en cours d'instruction. Le dossier de classement de la **digue de Guise** sera déposé avant le 30 juin 2024. Les conventions sont en cours de signature avec les propriétaires privés.

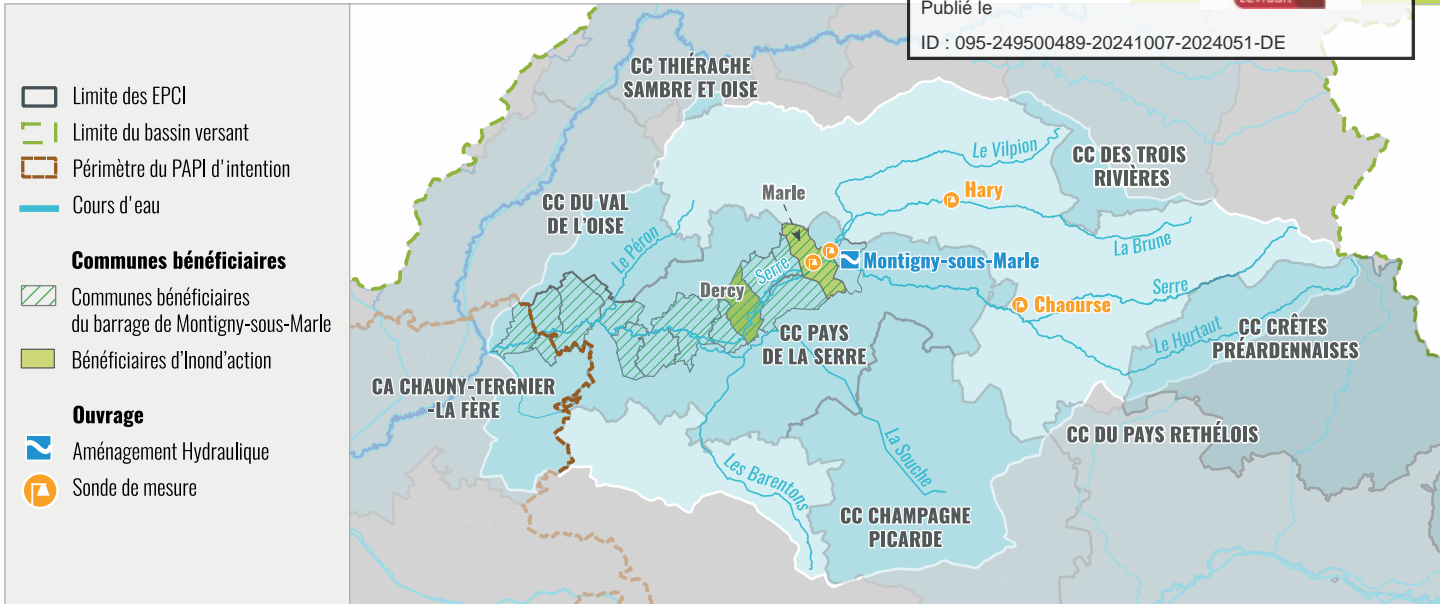
Commission hydrographique

La commission hydrographique **Oise amont** s'est réunie le 7 février à Buire (02).



EN SAVOIR +
Consultez
les documents
de présentation





MARLE

Opération d'entretien de la brèche de Marcy

Mise à disposition par le syndicat de la Serre aval à l'Entente en juin 2022, la brèche de Marcy (02) va être restaurée.



Brèche de Marcy (02).

L'ouvrage participe à la maîtrise des niveaux d'eau au pont de la Madeleine dans Marle et s'inscrit en complémentarité de la gestion de l'ouvrage de Montigny-sous-Marle. L'ouvrage est composé d'un déversoir et d'un clapet.

Un diagnostic de la brèche a été réalisé afin d'évaluer son état de fonctionnement et ses capacités hydrauliques. Celui-ci a identifié la nécessité de procéder à des **travaux de restauration hydraulique et électrique** car le vérin ne peut plus fonctionner et ne permet pas la régulation automatique de l'ouvrage. Les travaux seront entrepris courant 2024 pour déposer et réviser le vérin hydraulique.

[EN BREF]

SAGE du bassin de la Serre

Le Préfet de l'Aisne a consulté les différents acteurs et notamment les EPCI du périmètre en vue de confier l'émergence du SAGE du bassin de la Serre à l'Entente. Les collectivités concernées ne se sont pas opposées à cette proposition. L'émergence d'un SAGE sur ce bassin est inscrite aux objectifs prioritaires de la Préfecture et sera évaluée par le Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires. L'objectif affiché est une élaboration et une mise en œuvre à l'horizon 2027.

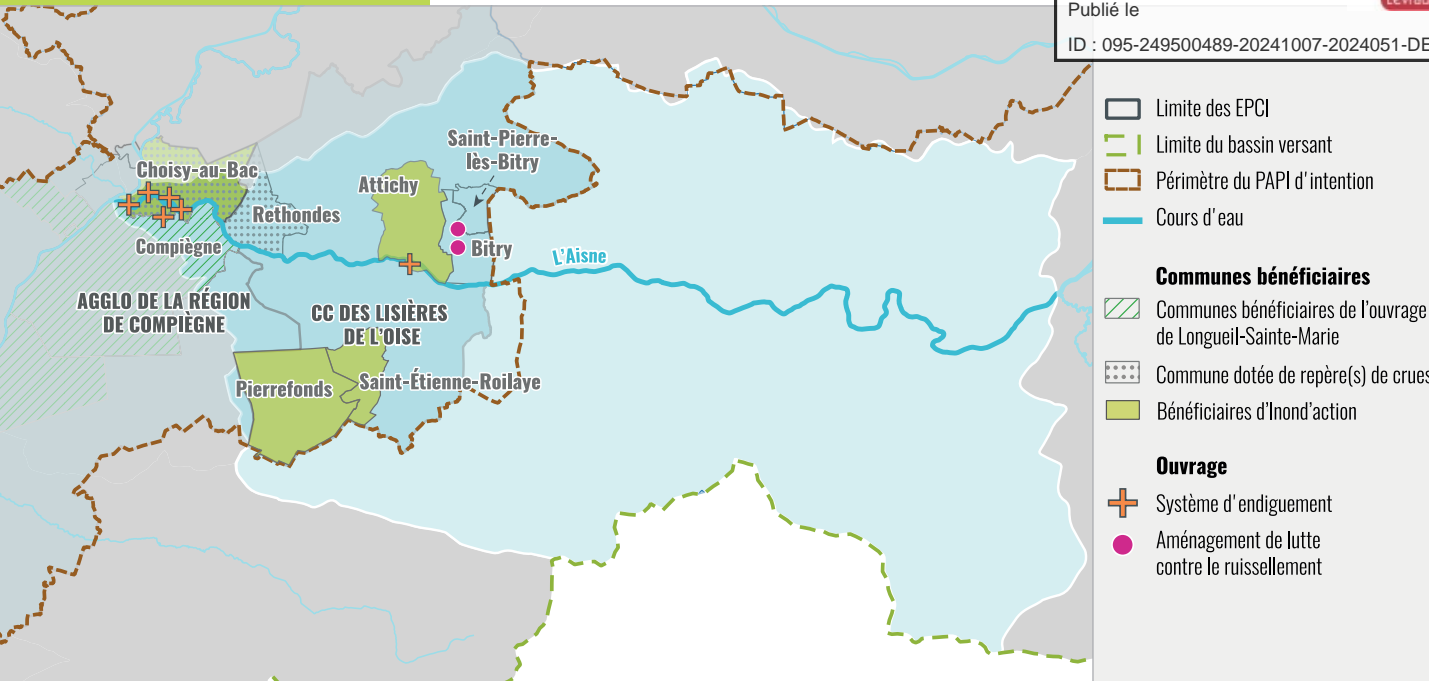
[+ d'infos sur l'émergence du SAGE bassin de la Serre p 25](#)

Classement des ouvrages

Le dossier de classement du **barrage de Montigny-sous-Marle (02)** a été déposé en novembre 2022. Il est en cours d'instruction par les services de l'État.



Barrage de Montigny-sous-Marle (02).



- Limite des EPCI
 - Limite du bassin versant
 - Périmètre du PAPI d'intention
 - Cours d'eau
- Communes bénéficiaires**
- Communes bénéficiaires de l'ouvrage de Longueil-Sainte-Marie
 - Commune dotée de repère(s) de crues
 - Bénéficiaires d'Inond'action
- Ouvrage**
- Système d'endiguement
 - Aménagement de lutte contre le ruissellement

BITRY/SAINT-PIERRE-LÈS-BITRY Inauguration des aménagements de lutte contre le ruissellement

Le 29 mars, Franck Superbi, Maire de Bitry et alors Vice-président de la Communauté de communes des lisières de l'Oise ; Michaël Lemmens, Maire de Saint-Pierre-lès-Bitry ; Sylvie Valente Le Hir, alors Présidente de la Communauté de communes des lisières de l'Oise ; Gérard Seimille, Président de l'Entente Oise-Aisne ; et Danielle Carlier, Conseillère départementale, ont inauguré les aménagements de lutte contre le ruissellement à Bitry et Saint-Pierre-lès-Bitry (60).



De gauche à droite : Valérie Sallier, chargée de mission de gestion du ruissellement ; Danielle Carlier, Conseillère départementale de l'Oise ; Gérard Seimille, Président de l'Entente ; Franck Superbi, alors Vice-président de la Communauté de communes des lisières de l'Oise ; Michaël Lemmens, maire de Saint-Pierre-lès-Bitry ; Sylvie Valente Le Hir, alors Présidente de la Communauté de communes des lisières de l'Oise ; et Laurène Deslaurier, responsable des relations publiques de l'Entente.

Les invités se sont rendus sur les aménagements de lutte contre le ruissellement de Bitry et de Saint-Pierre-lès-Bitry où une présentation a été faite par l'Entente. Ces installations font suite aux épisodes de fortes précipitations de 2016 et 2018 qui ont impacté les habitations des communes de Bitry et Saint-Pierre-lès-Bitry par des coulées de boue. Les deux communes bénéficient des services de l'Entente Oise-Aisne grâce au transfert de la compétence de gestion du ruissellement par la Communauté de communes des lisières de l'Oise.



Noüe à redents pour limiter les coulées de boue à Bitry (60).

[EN BREF]

Dossier de classement

Le dossier de classement de la **digue d'Attichy** a été déposé avant le 30 juin 2023. Il est en cours d'instruction par les services de l'État.

Les dossiers de classement des digues de **Choisy-au-Bac** ont été déposés en décembre 2022 (excepté le muret de la rue de l'Aisne en juin 2023) et inspectés par les services de l'État en juillet 2023.

Commission hydrographique



La commission hydrographique **Aisne aval** s'est réunie le 7 avril à Attichy (60).

EN SAVOIR +
Consultez
les documents
de présentation



LISIÈRES DE L'OISE

Des actions pour limiter les coulées de boue

L'Entente mène différentes actions pour limiter le ruissellement sur le territoire des Lisières de l'Oise.

Attichy

Des conventions ont été signées avec l'Entente et les propriétaires et exploitants de parcelles agricoles en vue de la mise en place d'aménagements de lutte contre les coulées de boue.

Chelles



Installation de gros ballots de paille pour limiter les coulées de boue à Chelles (60).

Des **gros ballots de paille** de plus de 300 kg ont été installés le 13 juin sur la commune le long du sentier de Timet, perpendiculairement à une ravine qui génère des coulées dans le village en cas d'épisode orageux notoire. Cet aménagement provisoire a été mis en place par l'Association foncière de la commune avec l'aide technique de l'Entente Oise-Aisne. Il s'agit des premiers aménagements temporaires de lutte contre les coulées de boue avant la mise en place de dispositifs plus pérennes.

Moulin-sous-Touvent

Une première réunion de terrain a eu lieu avec Anne Brocvielle, maire de Moulin-sous-Touvent, pour établir un état des lieux des problématiques locales. Une réunion publique a été proposée sur le secteur pour présenter le dispositif Inond'action.

Nampcel



Emplacement de la future noue.

Une visite de terrain avec l'Agence de l'eau Seine-Normandie, l'Entente et la commune a eu lieu le 10 mai pour échanger sur la mise en place de plusieurs noues en cascade. Une demande de subvention sera déposée auprès de l'agence de l'eau Seine-Normandie. Les travaux d'hydraulique douce, qui devaient être réalisés sur des terrains communaux fin 2023, ont dû être reportés en raison de la présence de réseaux sur les sites retenus. L'Entente va engager un diagnostic de localisation début 2024 avant de débiter les travaux.

Pierrefonds

Une convention a été signée avec l'Office National des Forêts pour le réaménagement d'un chemin forestier.

Tracy-le-Mont et Berneuil-sur-Aisne

Des visites avec les élus locaux ont eu lieu courant mars pour mener les diagnostics de terrain. L'Entente a fourni des cartes de localisation des futurs ouvrages aux élus de la commune de **Berneuil-sur-Aisne**. Les travaux qui portent sur l'installation de haies sur billon (talus), d'une mare paysagère, d'une noue et de merlons seront réalisés fin 2024 sur des terrains communaux.



Emplacement de la future mare paysagère à Berneuil-sur-Aisne (60).

Axes routiers

Les services de l'Entente, les services techniques de la Communauté de communes des lisières de l'Oise et les maires de Jaulzy, Couloisy, Cuise-la-Motte et Trosly-Breuil, se sont réunis pour étudier les éventuels impacts de la RN31 sur les écoulements en cas de fortes pluies dans certains secteurs du territoire.

Dans le cadre d'une gestion globale et cohérente du ruissellement sur le territoire, l'Entente a organisé une visite de terrain le 6 juin avec les services de la voirie départementale de l'Oise et les élus sur les communes de Berneuil-sur-Aisne, Attichy, Nampcel et Pierrefonds afin d'identifier les problématiques d'écoulements des eaux pluviales sur les routes départementales.



BASSIN DE LA VAUX

Systeme d'alerte pour anticiper la gestion de crise

L'Entente a pour ambition de développer des outils d'aide à l'anticipation de la crise pour ses membres et leurs concitoyens pour les crues des petits cours d'eau.



Relevés GPS dans le bassin de la Vaux (08) le 3 mai.

Après avoir proposé un système d'alerte SMS pour le bassin de la Verse et le bassin de la Nonette (60), et un seuil d'alerte dédié à la municipalité d'Attigny dans les Ardennes pour prévenir d'un risque de débordement de cours d'eau, l'Entente a travaillé sur la mise en place de systèmes d'alerte destinés à la population sur les **sous-bassins versants de l'Oise et l'Aisne** pour **anticiper les crues des petits cours d'eau**. Un modèle hydrologique et hydraulique du bassin de la Vaux dans les Ardennes a été réalisé en régie en 2023, à la suite de l'identification des éléments impactant les écoulements et des enjeux inondés lors des crues passées. Une rencontre a également eu lieu avec Ludovic Bugnet, Maire de la commune d'Écly, pour recueillir son témoignage des crues passées. Deux seuils d'alertes ont été définis (prudence et avéré) et seront proposés aux communes concernées courant 2024. Puis les habitants

pourront s'inscrire gratuitement au système d'alerte par SMS.

La méthodologie de ce travail va être appliquée à d'autres territoires, notamment sur le **bassin du Ton** au cours de l'année 2024.

[EN BREF]

Dossier de classement

Le dossier de classement de la **digue d'Attigny** (08) a été déposé fin novembre 2023, et celui de la **digue de Vrizey** sera déposé début 2024. Ces deux systèmes ne nécessitent pas de travaux, et les conventions avec Voies Navigables de France sont en cours de rédaction.

Le dossier de classement de la **digue du Gingembre à Rethel** (08) qui a été déposé avant le 30 juin 2023, a fait l'objet des premiers retours des services instructeurs. En revanche, la **digue de la**

Promenade des Isles ne sera ni classée ni reprise par l'Entente car elle ne protège aucune habitation. Puisqu'elle ne présente pas de danger de rupture ni de risque pour la sécurité publique, les services de l'État ne demanderont pas sa suppression. Le dossier de la **digue des Cavaliers** a été déposé fin 2023. En tant qu'ouvrage domanial, l'ouvrage va faire l'objet d'une convention avec la préfecture des Ardennes précisant les travaux de confortement nécessaires. Le coût de l'opération est estimé à 300 000 € HT subventionné à hauteur de 80 % par l'État.

Commission hydrographique

La commission hydrographique **Aisne moyenne** s'est réunie le 18 octobre à Sault-lès-Rethel (08).

EN SAVOIR +
 Consultez
 les documents
 de présentation





SAINT-THOMAS

Des aménagements de lutte contre les inondations

Un bassin a été implanté sur la commune de Saint-Thomas (02) pour tamponner les eaux sur le bassin du ru de Fayau au titre d'un plan d'actions mis en place pour réduire le risque d'inondation sur les communes du sous-bassin.

La commune a été impactée à plusieurs reprises au début des années 2000 par des inondations à la suite des fortes précipitations. Un **bassin tampon** a été proposé en concertation avec les élus locaux. La commune a dû engager une procédure d'acquisition de bien sans maître pour disposer du terrain identifié en raison du décès du propriétaire. À la suite de l'acquisition du terrain, en novembre 2022, les travaux ont été réalisés au printemps 2023. Ils ont porté sur la mise en place d'un bassin d'infiltration d'une capacité de stockage de 100 m³. L'ouvrage qui s'inscrit parfaitement dans son environnement a été agrémenté de plantations à l'automne. Le montant de l'opération s'élève à 45 354 € TTC.



Bassin tampon en cascade à Saint-Thomas (02).

[EN BREF]

Aizelles



Le projet qui porte sur l'**élargissement du ru de Fayau** dans la commune d'Aizelles a reçu un avis favorable sans réserve du commissaire enquêteur. L'objectif du projet d'aménagement est de redonner de

l'espace au cours d'eau sur 220 m dans la rue du Moulin pour limiter le risque de débordement. Des passerelles d'accès aux propriétés riveraines du cours d'eau seront reconstruites et adaptées au nouveau tracé du lit mineur. L'arrêt de DIG (Déclaration d'intérêt général) a été réceptionné le 16 octobre 2023. Le coût de l'opération est estimé à 710 500 € HT et les travaux débuteront fin 2024. Les haies implantées en 2015, sur le plateau ont été recépées pour les densifier au pied et freiner l'eau.

Classement des ouvrages

L'ouvrage de **Condé-sur-Suippe** (02) ne fait pas l'objet d'un classement car il ne

présente aucun risque en cas de rupture. Les services de l'État ne demanderont pas sa suppression. Néanmoins, l'Entente reste gestionnaire de l'ouvrage et assure sa surveillance.

Commission hydrographique

La commission hydrographique **Aisne Vesle Suippe** s'est réunie le 18 octobre à Sault-lès-Rehethel (08).

EN SAVOIR +
 Consultez
 les documents
 de présentation





- Limite des EPCI
- Limite du bassin versant
- Cours d'eau

Communes bénéficiaires

- Commune dotée de repère(s) de crues
- Bénéficiaires d'Inond'action

Ouvrage

- Système d'endiguement
- Aménagement de lutte contre le ruissellement
- Sonde de mesure

BASSIN AISNE AMONT AIRE Signature du Contrat territorial eau et climat de l'Aisne amont

Le 16 février, Gérard Seimille, Président de l'Entente Oise-Aisne, Christian Coyon, Président du Syndicat mixte d'aménagement de la vallée de l'Aisne supérieure (SMAVAS), Jean-François Lamorlette, Président du Syndicat mixte d'aménagement de l'Aire et de ses affluents (SM3A), et Pascale Mercier, Directrice territoriale des vallées d'Oise de l'Agence de l'eau Seine-Normandie, ont signé le Contrat territorial eau et climat à Les Islettes (55).



De gauche à droite : Christian Coyon, Président du Syndicat mixte d'aménagement de la vallée de l'Aisne supérieure (SMAVAS) ; Jean-François Lamorlette, Président du Syndicat mixte d'aménagement de l'Aire et de ses affluents (SM3A) ; Pascale Mercier, Directrice territoriale des vallées d'Oise de l'Agence de l'eau Seine-Normandie ; et Gérard Seimille, Président de l'Entente Oise-Aisne.

Le contrat entre maîtres d'ouvrage et l'Agence de l'eau Seine-Normandie, partenaire, s'inscrit dans une volonté commune de **coordonner des actions de gestion des milieux aquatiques (GEMA), de prévention des inondations et de gestion du ruissellement** au bénéfice de l'ensemble du territoire. Une visite sur les sites de Les Islettes, Rarécourt et Lavoye a été organisée pour découvrir les travaux réalisés et les projets en cours. Chaque établissement a rappelé le contexte et présenté les projets d'aménagement. L'Entente Oise-Aisne, qui agit au titre de la prévention des inondations et du ruissellement, pour les communes du département situées sur le bassin versant, a présenté les aménagements d'hydraulique douce réalisés à **Rarécourt** et à **Lavoye**. Le coût total estimé de ces programmes de travaux se porte à 260 000 € financés pour 60 % par l'Agence de l'eau Seine-Normandie et pour 20 % par la Région Grand Est.

[EN BREF]

Lancement des études pour limiter les coulées de boue

La Chambre d'agriculture de la Meuse associée à la Chambre régionale d'agriculture Grand Est ont été mandatées par l'Entente pour mener une étude de diagnostic et de propositions d'aménagements sur les **sous-bassins de l'Aire** pour limiter le risque de ruissellement sur les communes de Clermont-en-Argonne (Auzéville, Jubécourt, Parois et Vraincourt), Brabant-en-Argonne, Avocourt et Les Souhesmes-Rampont. Le diagnostic et les premières rencontres avec les exploitants agricoles et les propriétaires ont débuté fin 2023. L'étude s'élève à 100 000 € HT.

Classement des ouvrages

Le dossier de classement de la **digue de Récicourt** a été déposé avant le 30 juin 2023. Il est en cours d'instruction.

Commission hydrographique

La commission hydrographique **Aisne amont Aire** s'est réunie le 7 juin à Clermont-en-Argonne (55).

EN SAVOIR +
Consultez
les documents
de présentation



CHAUNOIS/PAYS DE LA SERRE

Qui fait quoi et qui est responsable de quoi ?

Le 13 octobre, une charte a été signée pour clarifier les actions et obligations réglementaires en termes de gestion des inondations afin d'améliorer la prévention et la gestion de la crise.



Signature de la charte le 13 octobre à Chauny (02).



Pascale Mercier, Directrice territoriale des vallées d'Oise de l'Agence de l'eau Seine-Normandie ; et Gérard Seimille, Président de l'Entente Oise-Aisne.

Thomas Campeaux, Préfet de l'Aisne, **Dominique Ignaszak**, Président de la Communauté d'agglomération Chauny-Tergnier-La Fère, **Carole Ribeiro**, Présidente de la Communauté de communes du pays de la Serre, **Gérard Seimille**, Président de l'Entente Oise-Aisne, **Thierry Desmazes**, Président du syndicat du bassin versant de l'Oise aval axonaise, **Hubert Compère**, Président du syndicat du bassin versant de la Serre-aval, **Jean-Yves Bricout**, Président de la Chambre d'agriculture de l'Aisne, **Yves Leveque**, Président de l'Union des syndicats et **Pascale Mercier**, Directrice territoriale des vallées de l'Oise de l'Agence de l'eau Seine Normandie ont signé la charte de gestion des compétences du cycle de l'eau le 13 octobre 2023 à Chauny.

Le territoire du chaunois et du pays de la Serre ont été identifiés par le Préfet de l'Aisne à la suite des crues de 2021 pour mener une réflexion sur la gestion des cours d'eau, du ruissellement et du pluvial sur ces territoires avec les acteurs géomapiens.

La charte marque à la fois l'aboutissement de plusieurs mois de réflexion autour de ces thématiques, et le lancement d'un travail collaboratif pour rendre compte des actions engagées.

Un COPIL du territoire pilote va être organisé au printemps 2024 et un plan d'actions à enjeux locaux et nationaux va ensuite être mené.



Temps forts

13 avril 2022 : réunion de lancement du territoire pilote Chauny-Tergnier-La Fère/Pays de la Serre (02).

14 septembre et 13 décembre 2022 : réunions de concertation avec les élus des deux EPCI et les acteurs concernés.

13 juin 2023 : réunion de restitution des travaux effectués à l'invitation de Alain Ngouoto, secrétaire général de la Préfecture de l'Aisne, en présence de Dominique Ignaszak, Président de la Communauté d'agglomération Chauny-Tergnier-La Fère, Carole Ribeiro, Présidente de la Communauté de communes du pays de la Serre, Gérard Seimille, Président de l'Entente Oise-Aisne, Hubert Compère, Président du syndicat du bassin versant de la Serre-aval, et Pascale Mercier, Directrice territoriale des vallées de l'Oise de l'Agence de l'eau Seine Normandie.

CONSULTEZ
LA CHARTE



Envoyé en préfecture le 14/10/2024

Reçu en préfecture le 14/10/2024

Publié le

ID : 095-249500489-20241007-2024051-DE



5 L'ÉTABLISSEMENT



Relévé GPS à la digue de Vente le 18 juillet.

La gestion des équipes

Des experts mobilisés pour les territoires

En 2023, l'Entente a recruté 5 agents pour répondre aux besoins croissants en termes d'expertise, et structurer le nouveau service environnement et gestion des milieux aquatiques de l'Entente créé à la suite du transfert de la compétence GEMA de la Communauté de communes du pays Noyonnais.

Par ordre de recrutement dans l'année, nous ont rejoints :

Valérie Sallier, chargée de mission diagnostic de territoires et maîtrise des ruissellements ; **Loïc Leroy**, Directeur de l'environnement ; **Arnaud Leprêtre**, technicien rivières et milieux

aquatiques ; **Alexandre Navarro**, chargé de la modélisation hydraulique et de l'anticipation de la crise ; et **Margaux Laverre**, chargée de mission diagnostic de territoires et maîtrise des ruissellements.

Au cours de l'année, l'Entente a accueilli un stagiaire :

Alexandre Navarro, dans le cadre de son stage de fin d'études. Il a travaillé sur la modélisation des sous-bassins et l'alerte à la population, et nous a rejoints à l'issue de son stage de cinq mois.

UNE ÉQUIPE MOBILISÉE EN CAS DE CRISE

Un système d'astreinte est organisé au sein du pôle technique de l'Entente pour assurer la continuité du service, **tous les week-end entre le 1^{er} novembre et le 31 mars. En cas de crise, les agents sont mobilisés sur le terrain.**

L'astreinte est constituée de deux équipes techniques prêtes à intervenir en même temps. Les barrages de Proisy et Montigny-sous-Marle, complémentaires pour réguler les crues sur deux cours d'eau et distants d'une vingtaine de kilomètres, peuvent en effet être activés simultanément.

Chaque automne, les équipes se préparent à intervenir en procédant à des **exercices de crise en situation réelle sur les trois grands ouvrages** : Proisy, Montigny-sous-Marle, et Longueil-Sainte-Marie.



Exercice au site d'écrêtement des crues de l'Oise de Longueil-Sainte-Marie (60).

SEMAINE DE 4.5 JOURS

Le 17 octobre, le comité syndical a approuvé la mise en place d'un nouveau cycle de travail. Les agents qui le souhaitent peuvent réaliser des amplitudes de travail plus importantes sur 4,5 jours afin de bénéficier d'une demi-journée par semaine non travaillée au choix de l'agent (mercredi après-midi ou vendredi après-midi).



RTT

Les agents disposent de 22 jours de RTT par an (non reportables d'une année sur l'autre, sauf dispositions relatives au compte épargne-temps). Deux jours et demi de RTT peuvent être posés par mois.

TÉLÉTRAVAIL

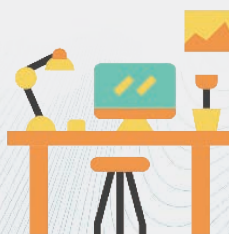
22 agents de l'Entente Oise-Aisne, sur un total de 23 agents, **ont télétravaillé au cours de l'année 2023** conformément au décret n°2016-151 du 11 février 2016 autorisant les collectivités à mettre en place le télétravail au sein de leur structure. Deux jours maximum par agent et par semaine (non reportables) sont autorisés.

96 %

des agents ont bénéficié du télétravail

20,5 %

du temps de travail télétravaillé soit 896 jours de télétravail



Répartition des agents en télétravail :

17 catégorie A
4 catégorie B
1 catégorie C
dont
18 agents en filière technique
et 4 en filière administrative

Bilan carbone
31 520 kilomètres

en voiture évités
représentant

-3,5 tonnes
de gaz à effet de serre (GES)



9 agents
se rendent à l'Entente
via les transports
en commun, le vélo,
ou la marche.



Organigramme des services

DIRECTION



Jean-Michel CORNET
DIRECTEUR DES SERVICES



Laurène DESLAURIER
RESPONSABLE
DES RELATIONS PUBLIQUES

DIRECTION ADMINISTRATIVE



Cécile STRIPPE
DIRECTRICE ADMINISTRATIVE
ET FINANCES

DIRECTION DE L'APPUI AUX TERRITOIRES



Marjorie ANDRÉ
DIRECTRICE DE L'APPUI AUX TERRITOIRES

DIRECTION DES OUVRAGES ET DE L'EXPLOITATION



Virginie FOUILLIART
DIRECTRICE DES OUVRAGES
ET DE L'EXPLOITATION

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT



Loïc LEROY
DIRECTEUR
DE L'ENVIRONNEMENT



Kahine BAZIZ
COMMANDE PUBLIQUE



Asmaa AIT MHAND
DIAGNOSTIC DE TERRITOIRES ET
AMÉNAGEMENTS HYDRAULIQUES



Thierry FRAYON
DIAGNOSTIC DE TERRITOIRES
ET MAÎTRISE
DES RUISSELLEMENTS



Marco DEBIÈVE
MODÉLISATION
ET ANTICIPATION DE LA CRISE



Yahia ABERKANE
OUVRAGES HYDRAULIQUES ET
SYSTÈMES D'ENDIGUEMENT



Daniel ARBOGAST
RIVIÈRES
ET MILIEUX AQUATIQUES



Delphine CASANOVA
SECRÉTARIAT,
RESSOURCES HUMAINES
ET SUPPORT



François PARIS
PRÉVENTION DES INONDATIONS
ANIMATEUR DU PAPI
DE LA VALLÉE DE L'OISE



Margaux LAVERRE
DIAGNOSTIC DE TERRITOIRES
ET MAÎTRISE
DES RUISSELLEMENTS



Quentin GIRARDON
MODÉLISATION
ET ANTICIPATION DE LA CRISE



Joseph DESCAMPS
ENTRETIEN
DES AMÉNAGEMENTS



Arnaud LEPRÊTRE
RIVIÈRES ET
MILIEUX AQUATIQUES



Véronique POIX
COMMUNICATION



Benjamin OLIVE
RÉFÉRENT INONDATION
RÉSILIENCE DES TERRITOIRES



Jean-Baptiste RICHEL
DIAGNOSTIC DE TERRITOIRES
ET MAÎTRISE
DES RUISSELLEMENTS



Alexandre NAVARRO
MODÉLISATION
ET ANTICIPATION DE LA CRISE



Khalid KENTAUI
OUVRAGES HYDRAULIQUES ET
SYSTÈMES D'ENDIGUEMENT



Maëlle DELARBRE
ANIMATRICE SAGE

Catherine ZEMB
COMPTABILITÉ
ET SUBVENTIONS



Valérie SALLIER
DIAGNOSTIC DE TERRITOIRES
ET MAÎTRISE DES RUISSELLEMENTS

Envoyé en préfecture le 14/10/2024

Reçu en préfecture le 14/10/2024

Publié le

ID : 095-249500489-20241007-2024051-DE



6 LES FINANCES



Le compte administratif 2023

L'année 2023 a été marquée par un renforcement des équipes de l'Entente, les acquisitions foncières en vue du projet de Longueil II, et le début des travaux des deux ouvrages écrêteurs de la Verse, chantier phare du PAPI Verse.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement

Les charges réelles, excluant les opérations d'ordre budgétaires, atteignent **2 155 K€** (1 835 K€ en 2022).

Les charges générales (chapitre 011) s'établissent à **731 K€** (713 K€ en 2022).

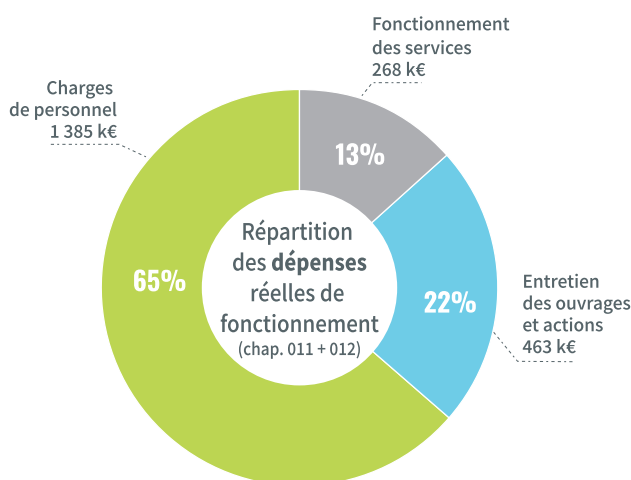
Les dépenses de fonctionnement des services se sont élevées à **268 K€** (238 K€ en 2022).

Les frais d'entretien des ouvrages, d'un montant de **463 K€** ont été globalement stables (475 K€ en 2022). L'entretien des espaces verts représente près de 50 % des dépenses d'entretien des ouvrages (225 K€ en 2023).

Les charges de personnel (chapitre 012) se sont élevées à **1 385 K€** (1 114 K€ en 2022). Le nombre de postes ouverts est passé de 20 en 2022 à 24 postes ouverts, occasionnant une augmentation significative des charges de personnel. Au cours de l'année 2023, 5 postes ont été pourvus : 2 postes ruissellement,

2 postes environnement/GEMA et un poste modélisation hydraulique et anticipation des crues.

Ainsi, l'effectif pourvu moyen sur l'année 2023 était de 21,41 ETP (16,91 ETP en 2022), pour 24 postes ouverts, soit près de 80 % des postes pourvus.

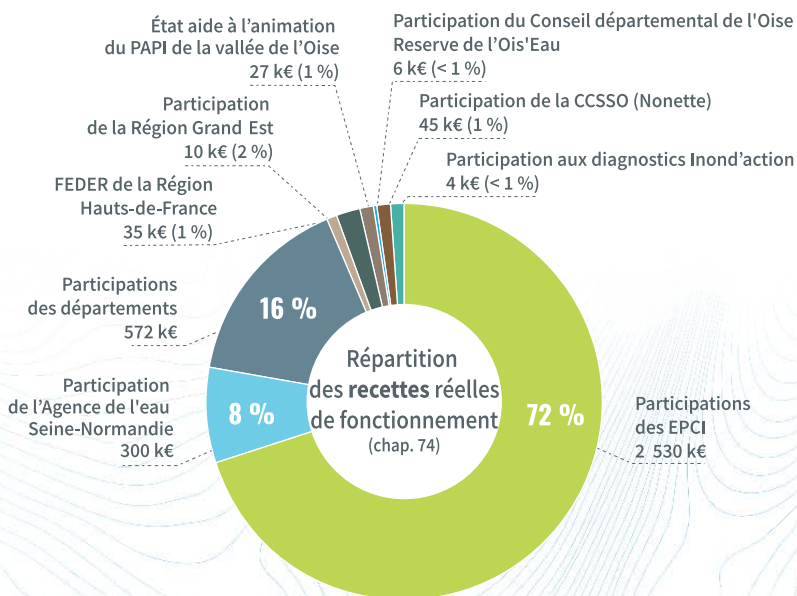


Les recettes de fonctionnement

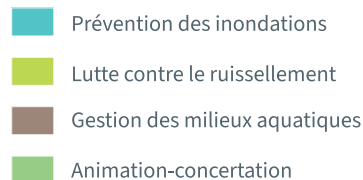
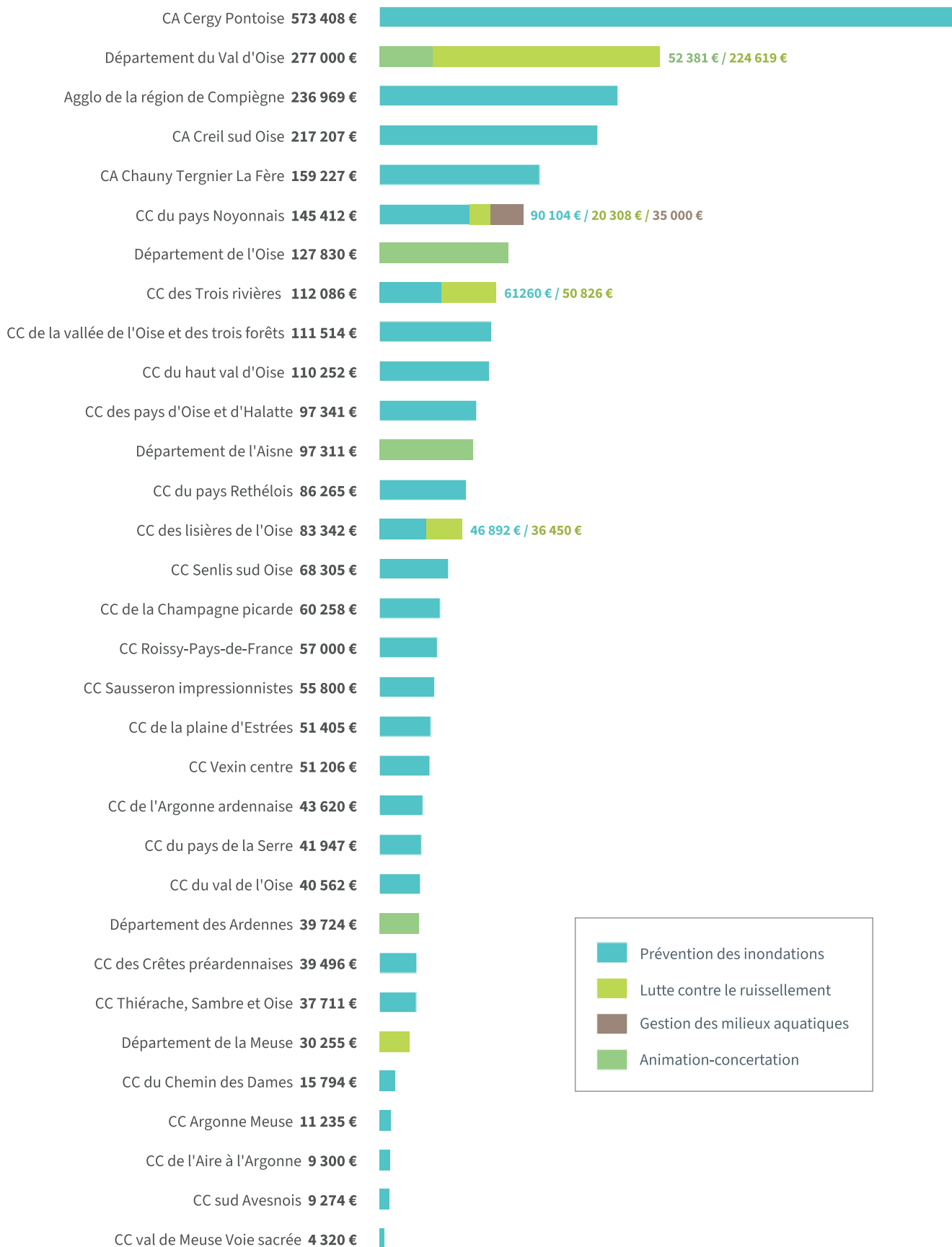
Les recettes réelles atteignent **3 552 K€** (3 101 K€ en 2022) sans prendre en compte le résultat antérieur reporté et les opérations d'ordre budgétaires.

Les contributions des membres du syndicat et les participations financières des partenaires de l'Entente s'élèvent à **3 531 K€** (3 089 K€ en 2022). La cotisation des départements est stable à **572 K€** par rapport à 2021 alors que les produits issus des EPCI atteignent **2 530 K€** du fait de nouvelles adhésions en Ruissellement et en GEMA (2 477 K€ en 2022).

Autres recettes significatives : le versement du solde de la part de l'Agence de l'eau Seine-Normandie concernant le dérasement des seuils Pasteur et Moulin-vert à Hirson (02), pour un montant de **298 K€**, et la part résiduelle de la Communauté de communes Senlis Sud Oise versée au titre de la contribution de la Ville de Senlis (via la CLECT), concernant les travaux de confortement de la digue de la Nonette, pour un montant de **45 K€**.



CONTRIBUTIONS SOLLICITÉES POUR CHAQUE MEMBRE EN 2023



LES PRINCIPALES RÉALISATIONS 2023

Les dépenses d'investissement

Les dépenses de la section d'investissement se sont élevées à **5 507 K€**. Ce montant significatif tient compte d'une opération de régularisation de subventions anciennes, en vue de leur amortissement, pour un montant 949 K€, neutre du point de vue de l'équilibre budgétaire. Hors opérations d'ordre et hors régularisation de ces subventions, les **dépenses d'investissement réelles** se sont élevées à **3 524 K€** (1 043 K€ en 2022), ce qui témoigne d'une année soutenue en termes d'investissements.

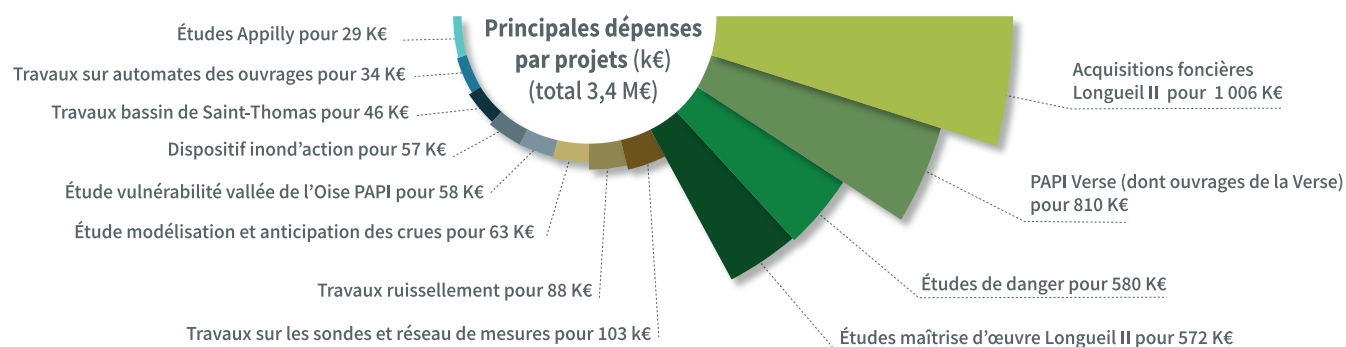
L'année 2023 a essentiellement été consacrée aux opérations suivantes :

- > **projet Longueil II**, poursuite des études de maîtrise d'œuvre pour **572 K€** et acquisitions foncières pour **1 M€**,
- > **poursuite des études de danger**, en vue du classement des ouvrages pour **580 K€**,
- > **travaux du PAPI Verse**, dont les deux **ouvrages de régulation de Beaugies-sous-Bois et Berlancourt (60)** pour **810 K€**,

- > **travaux sur les sondes et le réseau de mesures** pour **103 K€**,
- > **étude de modélisation des crues et développement d'un outil d'anticipation des crues** pour **63 K€**,
- > **dispositif Inond'action** pour **57 K€** (études et travaux),
- > **poursuite des études du PAPI d'intention de la vallée de l'Oise** : diagnostic de vulnérabilité de la vallée de l'Oise pour **58 K€**,
- > **travaux sur les automates de régulation des ouvrages** pour **34 K€**,

Enfin, en actions locales :

- > **travaux de gestion du ruissellement** pour **88 K€**,
- > **études Appilly** pour **29 K€**,
- > **acquisition de batardeaux pour le système d'endiguement de l'ARC (Compiègnois)** pour **8 K€**,
- > **étude du second déversoir de la digue de la Nonette à Senlis (60)** pour **7 K€**.
- > **création du bassin de Saint-Thomas (02)** pour **46 K€**.

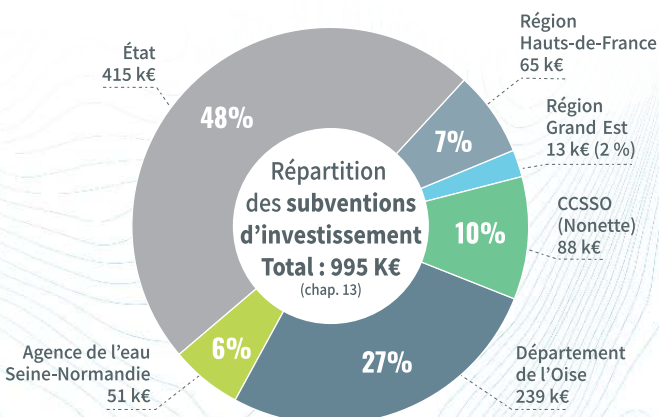


Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement se sont élevées à **3 725 K€** (hors excédent reporté).

Hors opérations d'ordre et de régularisation de subventions anciennes en vue de leur amortissement (949 K€), les **recettes réelles s'élèvent à 1 166 K€**, réparties comme suit :

- > **subventions des partenaires** pour **995 K€** (698 K€ en 2022),
- > **dotations aux amortissements** pour **1 292 K€** (1 268 K€ en 2022),
- > **FCTVA** perçu au titre des dépenses de l'exercice 2022 à hauteur de **171 K€**.
- > **excédent reporté de la section d'investissement** pour **210 K€** (1 734 K€ en 2022).



L'autofinancement et le résultat

En **section de fonctionnement**, fort de la reprise de l'excédent reporté (5 179 K€), le résultat atteint **5 999 K€**, intégrant le résultat positif de l'année, de 820 K€.

Le résultat d'investissement cumulé au compte administratif 2023 est de 210 K€ (dont un résultat de l'exercice négatif, qui s'élève à - 1 782 k€ auquel s'ajoute 1 992 K€, solde d'exécution d'investissement reporté).

Une partie de cet excédent devrait être utilisé pour les besoins financiers du projet de Longueil II et pourra également être mobilisé pour des travaux qui s'imposeraient sur les territoires membres.

L'Entente n'est pas endettée.

ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ COURANTE DE LA COLLECTIVITÉ

La charge d'activité courante de l'Entente correspond aux charges de fonctionnement de la structure et de ses services, aux charges d'investissement qui s'y rapportent, auxquelles l'on soustrait les aides reçues (subventions sur des charges de personnel).

L'activité courante comprend, tant en fonctionnement qu'en investissement :

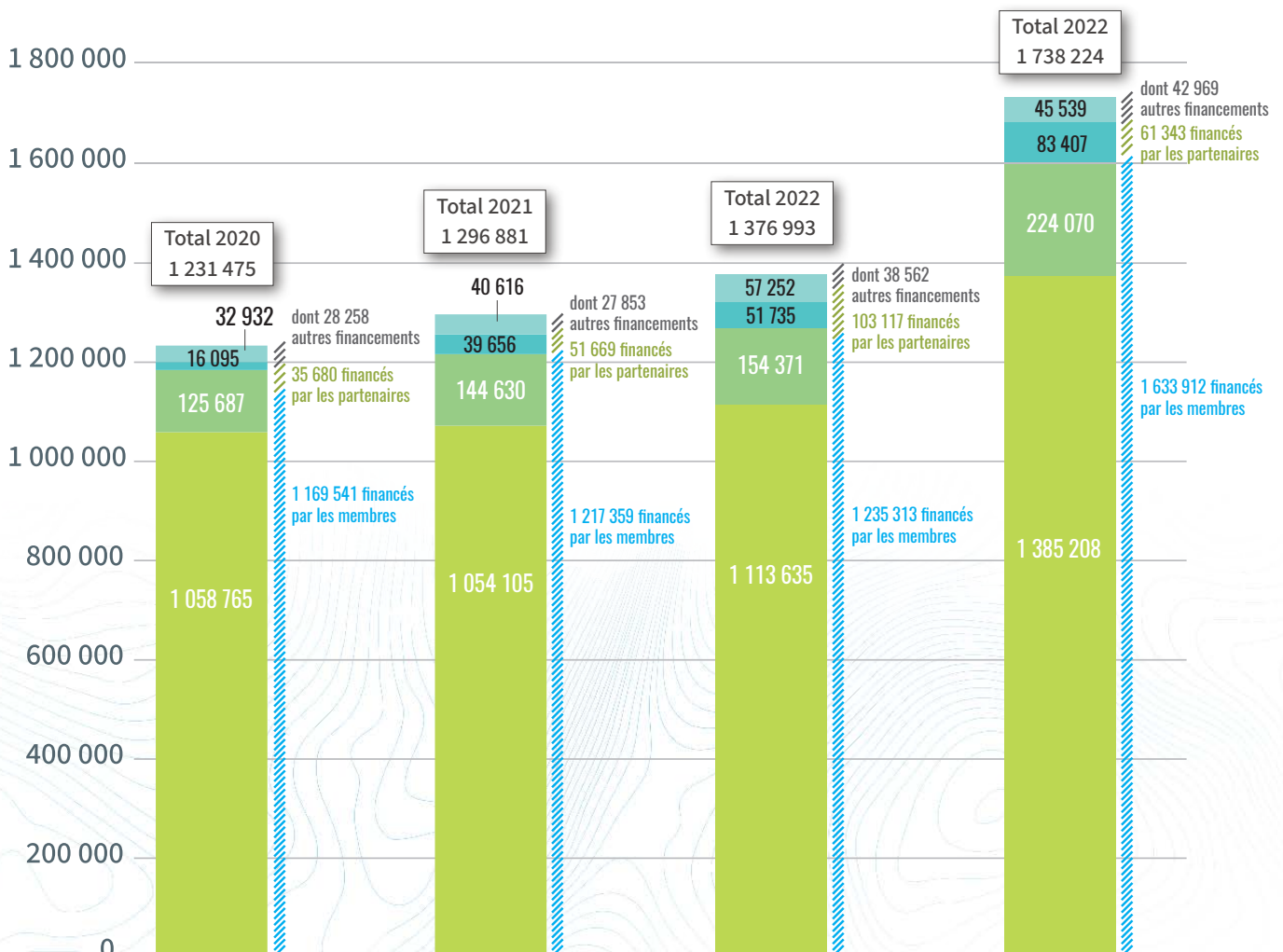
- > **le fonctionnement des services,**
- > **le fonctionnement de l'établissement,**
- > **les études de portée générale,**
- > **les investissements de portée générale,** notamment les travaux sur le patrimoine de l'Entente Oise-Aisne.

Les **dépenses d'activité courante** de l'Entente sont passées de 1 376 K€ en 2022 à 1 738 K€ (+362 K€). Cette évolution tient essentiellement à l'augmentation de la masse salariale (+271 k€, plusieurs postes ayant été pourvus, sur un total de 24 postes ouverts (20 postes ouverts en 2022, +4 postes), tandis que le fonctionnement des services a également augmenté (+70 k€).

L'augmentation de l'effectif accompagne la montée en puissance du syndicat mixte au gré des adhésions et des nouveaux programmes d'actions. Les dépenses liées à l'activité courante de la structure sont mutualisées et financées par l'ensemble des membres, quelle que soit la compétence transférée.

Ainsi, l'adhésion à l'Entente est rendue attractive par le fait que plus il y a de membres adhérents, plus la part supportée par chaque membre diminue, tout en bénéficiant des services d'une équipe qualifiée et adaptée aux besoins exprimés.

Évolution des dépenses liées à l'activité courante (€)



Le budget primitif 2024

Parmi les points saillants du budget primitif figure la baisse des cotisations à l'habitant de 8%, pour les compétences Prévention des inondations et Ruissellement. Cette diminution est tempérée par une réactualisation des populations (mise à jour des données INSEE). Pour l'exercice 2024, les dépenses réelles sont estimées à 3,9 M€ en fonctionnement, et 8,2 M€ en investissement.

PRINCIPALES RECETTES

LES CONTRIBUTIONS DES MEMBRES

Avec plus de 3 M€ versés à l'Entente, les participations des collectivités membres constituent la majeure partie de ses ressources.

Compétence Prévention des inondations

Tous les trois ans, une actualisation des cotisations d'une part, des populations contributives d'autre part, permet de s'adapter au plus près des besoins et des projets. Après une première baisse en 2021, une **diminution du ticket Prévention des inondations à l'habitant a été votée par l'assemblée, qui passe ainsi de 2,88 € à 2,65 € par habitant**. Cette diminution de 8 % de la participation par habitant, est toutefois à mettre en corrélation avec l'évolution de la population pour les collectivités (prise en compte des derniers chiffres INSEE – recensement 2020). Sur les EPCI adhérents, la population passe ainsi de 829 051 habitants base 2017 à 839 997 habitants base 2020, soit +1,3 % (auxquels s'ajoutent la population de la CC Val de l'Aisne). Le produit attendu des cotisations Prévention des inondations pour cette année 2024 est ainsi en diminution d'environ 109 k€ ; les cotisations passent ainsi de 2 387 k€ à 2 225 k€.

Compétence Gestion du ruissellement

Une **baisse globale de 8 % a également été votée pour la cotisation Ruissellement**, tout en actualisant les populations des membres. Les participations attendues sont de 352 K€ (362 K€ en 2023).

Compétence Gestion des milieux aquatiques

Le produit de la cotisation de GEMA sur l'Est noyonnais est attendu à hauteur de 130 K€. S'y ajoutera le transfert des actifs du SIAEV, qui permettra notamment le financement des travaux GEMA en cours sur la Verse.

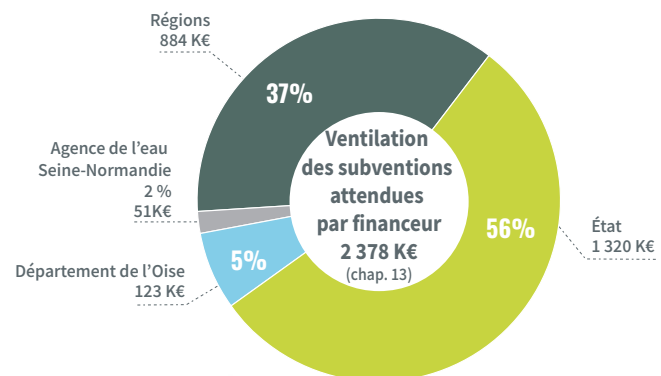
En 2024, l'Entente devrait percevoir 3 024 K€ de participations issues de ses membres (3 102 K€ perçus en 2023), en section de fonctionnement, dont 2 464 K€ en provenance des 27 EPCI (2 530 K€ en 2023), et 560 K€ issus des Départements (572 K€ en 2023). Ces cotisations permettent de financer des actions relevant de la compétence Prévention des inondations pour 2 225 K€, Ruissellement pour 352 K€, Animation/concertation pour 317 K€, et 130 K€ pour la GEMA.

LES AIDES DES PARTENAIRES AU FONCTIONNEMENT

L'Entente bénéficie du soutien de ses partenaires financeurs en fonctionnement. 308 K€ sont inscrits en recettes prévisionnelles, concernant des aides de l'Agence de l'eau Seine-Normandie au titre de la GEMA (176 K€), des aides à l'animation du PAPI d'intention de la vallée de l'Oise pour 85 K€ (État et FEDER Hauts-de-France), une aide du Conseil départemental de l'Oise pour la réserve de l'Ois'eau (27 K€) et enfin une aide de la Région Grand Est pour leur intégration à la gouvernance de l'Entente (adhésion de la région pour 30 K€/an, 10 K€ déjà perçus au titre d'une avance en 2023).

LES SUBVENTIONS

Les recettes d'investissement proviennent des partenaires financeurs de l'Entente sur les différents projets en cours. Au total, 2,38 M€ pourront être sollicités auprès de nos partenaires à l'avancement des projets, dont 1,40 M€ pour le PAPI Verse et 644 K€ pour les études Longueil II.



LES AUTRES RECETTES

Comme chaque année, la majeure partie du financement des investissements prévus est assurée par l'autofinancement en provenance de la section de fonctionnement (dotations aux amortissements de 1.57 M€ et autofinancement complémentaire de 4,57 M€).

Une dotation de 245 k€ est attendue en 2024 au titre du FCTVA (Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée) assis sur les dépenses éligibles de l'année 2023. S'y ajouteront des recettes au titre des opérations d'ordre (opérations patrimoniales et dotation aux amortissements), pour 1,71 M€. L'excédent d'investissement reporté s'élève à 210 K€.

PRINCIPALES DÉPENSES

LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT

Parmi les **dépenses réelles de fonctionnement**, les crédits inscrits au chapitre des charges générales pour 2023 s'élèvent à 2,2 M€ (1,8 M€ en 2023). Les dépenses récurrentes attendues pour l'**entretien des ouvrages sont en augmentation sensible** soit 869 K€ (673 K€ en 2023), **en raison de la mise en œuvre d'un programme d'entretien GEMA** (226 K€). Les dépenses de **maintenance des ouvrages** (hydraulique, électrique, mécanique...) et d'**entretien des espaces verts sont globalement stables**. 376 K€ sont inscrits pour le fonctionnement de l'Entente et de ses services. 267 K€ sont également prévus pour des actions diverses (études, analyses...).

Les **charges de personnel** s'établissent à 1,63 M€, soit +145 K€ par rapport au BP 2023, pour un effectif de 25 agents (20 agents en 2022, 24 agents en 2023). La masse salariale intègre ainsi, en année pleine, les dernières créations de poste : 3 agents au service environnement/GEMA, 1 agent en charge de la modélisation hydraulique et anticipation des crues, 2 agents ruissellement (2 postes pourvus en 2023).

LES GRANDS PROJETS

Les **principaux projets** se déclinent au sein d'autorisations de programme : **3,9 M€ de crédits de paiement sont inscrits pour 2024** (3M€ en 2023) :

- > **La réalisation des ouvrages de Beaugies-sous-Bois et Berlan-court** (PAPI Verse – 60) pour **1,93 M€**. Les crédits de paiement concernent les travaux des deux ouvrages qui ont commencé au fin 2023 et l'opération rue Hélène Versepuy, à Guiscard (60).
- > **Les études du programme Longueil II** (60) pour **1,24 M€**. Les crédits de paiement concernent les études de maîtrise d'œuvre (748 k€), les études environnementales (300 k€), et les études géotechniques et topographiques (180 k€). 10 k€ sont prévus en cas d'indemnités éventuelles pour des dommages sur parcelles lors des sondages.
- > **Le dispositif** de réduction de la vulnérabilité **Inond'action** pour **170 K€**. Le dispositif Inond'action, permet la conduite des diagnostics, et le versement d'une participation financière de l'Entente aux propriétaires pour la réalisation des travaux de protection. 120 K€ sont inscrits en financement des travaux, et 50 K€ pour les études. En 2023, 55 K€ ont été mandatés (44 K€ en subventions pour travaux et 11 K€ en diagnostics).

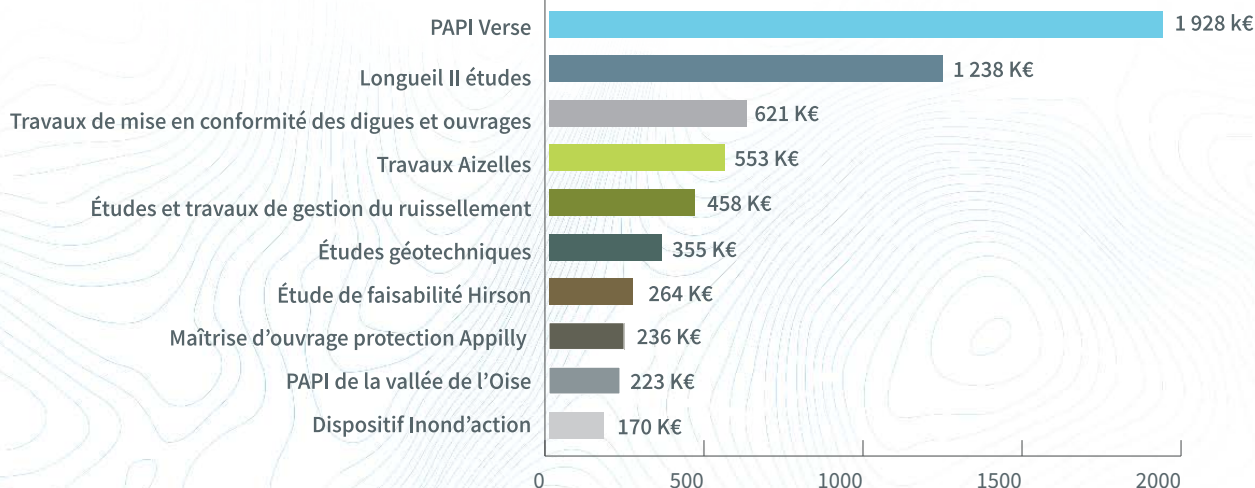
- > **Les travaux d'Aizelles** pour **553 K€** (élargissement du ru de Fayau (02) prévu au 2^e semestre 2024).
- > Maîtrise d'œuvre pour le chiffrage des **travaux des digues de l'Agglomération de la région de Compiègne** (60) pour **40 K€**.

PRINCIPAUX AUTRES INVESTISSEMENTS

Parmi les autres dépenses, hors autorisation de programme :

- > **Le PAPI d'intention de la vallée de l'Oise** pour **223 K€** de dépenses sont prévues en 2024 (achèvement des études de la vulnérabilité de la vallée de l'Oise et des zones d'expansion des crues, étude sur la Rive (96 K€), note d'urbanisme (40 K€), création d'une plateforme d'aide à l'anticipation de la crise (48 K€)).
- > **Les études de danger** s'élèvent à **90 K€**. Un avenant a été réalisé pour des prestations complémentaires (86 k€) permettant la réalisation d'avant-projets (AVP) à la demande de la DREAL en vue des futurs travaux.
- > **La Prévention des inondations** (poursuite des études de maîtrise d'œuvre de protection de la commune d'Appilly (60) pour **236 K€**, études du **second déversoir de la Nonette à Senlis** (60) pour **90 K€**, **étude de faisabilité Oise amont** (bathymétrie sur le **secteur d'Hirson** (02) pour **264 K€**, **projet de développement de sondes** sur le bassin versant pour **120 K€**.
- > Une enveloppe est dédiée aux premiers **travaux de mise en conformité des systèmes d'endiguement** pour **621 K€**, dans l'attente d'un chiffrage et du démarrage des premiers travaux non soumis à autorisation. L'application des statuts induira des contributions additionnelles des membres le cas échéant.
- > **La gestion du Ruissellement** : la structuration progressive de l'équipe en charge du ruissellement à l'Entente a permis l'avancement de nouveaux projets. Désormais, 4 agents sont principalement affectés à cette compétence, en veillant à intervenir équitablement sur les territoires. **458 K€** de crédits sont inscrits pour diverses opérations (études et travaux). La rapidité d'émergence des projets sur les différents secteurs reste conditionnée par l'avancement de la concertation agricole et l'éventuelle quête d'une DIG.

Ventilation des principales dépenses par projet (6 M€)



Envoyé en préfecture le 14/10/2024

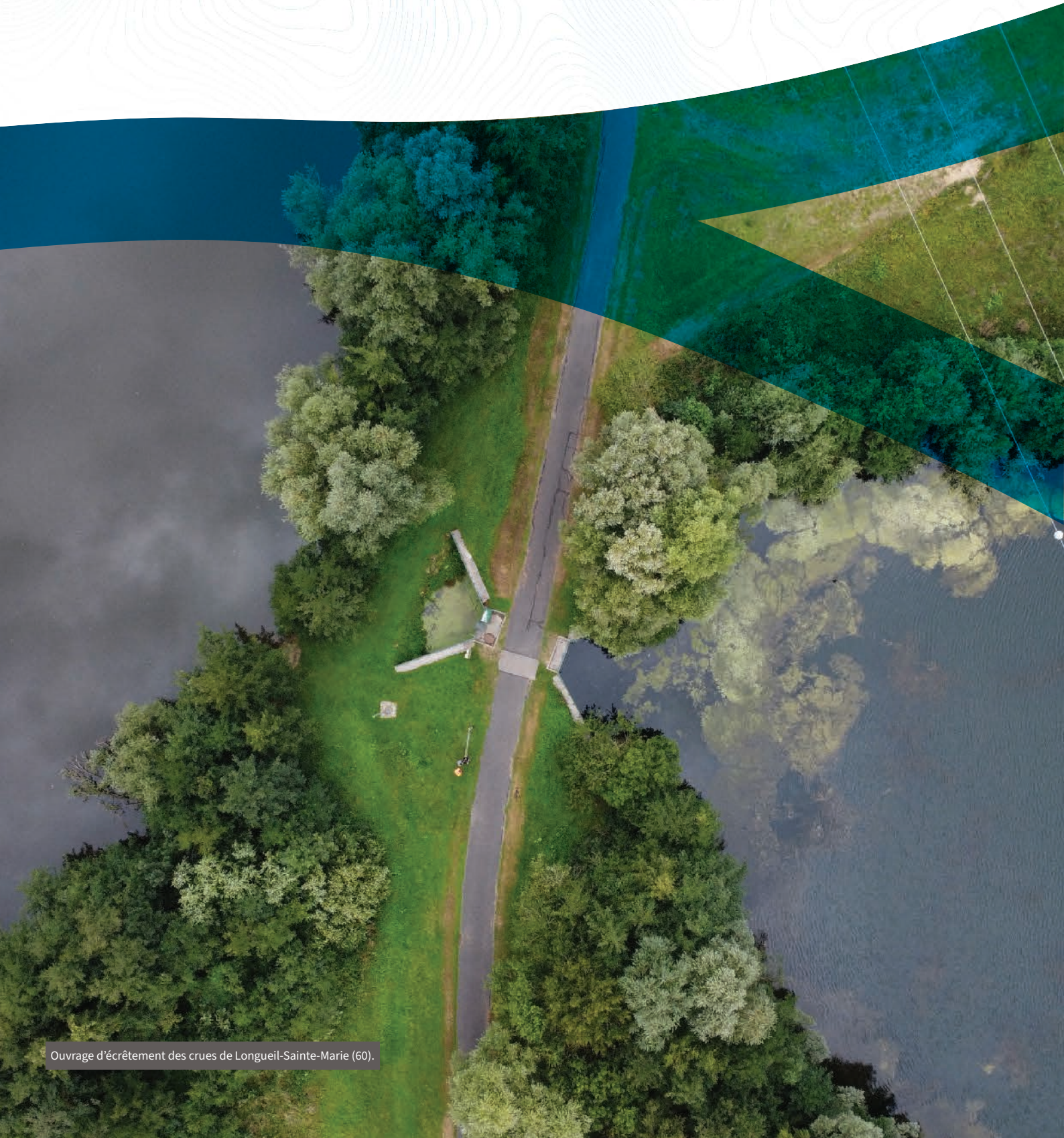
Reçu en préfecture le 14/10/2024

Publié le

ID : 095-249500489-20241007-2024051-DE



7 ANNEXES



Les subventions perçues en 2023

L'Entente Oise-Aisne a perçu 1,4 M€ de subventions (investissement et fonctionnement confondu) en 2023 qui portent essentiellement sur le solde des travaux de dérasement des seuils d'Hirson (02), du déversoir de la Nonette (60), et sur l'avance pour les travaux des deux ouvrages hydrauliques de la Verse (Berlancourt et Beaugies-sous-Bois - 60).

OBJET DE LA SUBVENTION	PARTENAIRE	MONTANT (EN EUROS)
Rarécourt (55) Travaux ruissellement - solde	Région Grand Est	6 866
	Agence de l'eau Seine-Normandie	20 599
Sous-bassins de l'Aire (55) - étude ruissellement - acompte	Région Grand Est	6 000
	Agence de l'eau Seine-Normandie	30 000
Animation PAPI vallée Oise - 2020-2022	FEDER régional Hauts-de-France	34 695
Animation PAPI vallée Oise - 2022	État (Fonds Barnier)	24 000
PAPI vallée Oise - diagnostic vulnérabilité vallée - acompte	État (Fonds Barnier)	25 000
PAPI vallée Oise - étude ZEC - acompte	État (Fonds Barnier)	12 378
Études de danger PAPI vallée Oise - solde (volet 1)	État (Fonds Barnier)	9 060
Études de danger PAPI vallée Oise - acompte (volet 2)	État (Fonds Barnier)	65 835
Études Longueil II - acompte	Région Hauts-de-France	64 857
Nonette (60) Travaux digue - solde	CC Senlis Sud Oise REVERSEMENT DETR	88 197
	CC Senlis Sud Oise PARTICIPATION PROPRE	44 855
	Département de l'Oise	112 910
Travaux de réduction de la vulnérabilité PAPI Verse - solde	État (Fonds Barnier)	8 123
Ouvrages de Berlancourt et Beaugies-sous-Bois (60) PAPI VERSE - avance	État (Fonds Barnier)	294 712
	Département de l'Oise	122 797
Ouvrage Montigny-sous-Marle (02) - travaux - solde	FEDER Bassin de la Seine	114 907
Dérasement des seuils d'Hirson (02) - solde	Agence de l'eau Seine-Normandie	298 158
Réserve de l'Ois'eau (60) entretien - acompte 2023	Département de l'Oise	5 703
Réserve de l'Ois'eau (60) travaux et signalétique solde 2022	Département de l'Oise	2 920
Événement Tout comprendre sur les inondations (60) solde	État	2 648
TOTAL		1 395 220

Les marchés contractés en 2023

RÉFÉRENCES	OBJET DU MARCHÉ	TITULAIRE	CARACTÉRISTIQUES	MONTANT (EUROS HT)	DATE DE NOTIFICATION	DURÉE
2023-01	Réalisation de levés topographiques des systèmes d'endiguement de bassin Oise Aisne	SETEC HYDRATEC 42-52 rue de la Rapée, 75583 PARIS	Marché à procédure adaptée / Services - Prestations intellectuelles	115 428	17/01/2023	12 mois
2023-03	Études de danger, site d'Attichy	SETEC HYDRATEC 42-52 rue de la Rapée, 75583 PARIS	Prestation similaire	26 400	03/03/2023	12 mois
2023-04	Évaluation environnementale et études écologiques (enjeux faune - flore - zone humide) - Longueil II	INGEROP 18 rue des deux gares, 92563 RUEIL-MALMAISON	Appel d'offres ouvert / Services - Prestations intellectuelles	532 754,40	06/03/2023	48 mois
2023-06	Entretien des installations hydrauliques des ouvrages de l'Entente Oise-Aisne (barrages de Proisy et Montigny-sous-Marle, brèche de Marcy à Marle)	BOMA HYDRAULIQUE ZAL ST Sulpice Rue Lamartine, 80400 HAM	Marché à procédure adaptée / Service	167 858,45	15/05/2023	48 mois
2023-07	Entretien des installations hydrauliques des ouvrages de l'Entente Oise-Aisne (bassin des Pâtis à Pontoise)	BOMA HYDRAULIQUE ZAL ST Sulpice Rue Lamartine, 80400 HAM	Marché à procédure adaptée / Service	50 596,25	15/05/2023	48 mois
2023-08	Entretien des installations électriques des ouvrages de l'Entente Oise-Aisne (barrages de Proisy et Montigny-sous-Marle, brèche de Marcy à Marle)	GTIE CHÂTEAU THIERRY 5 Rue de la Plaine, 02407 CHÂTEAU-THIERRY	Marché à procédure adaptée / Service	42 913,62	27/04/2023	48 mois
2023-09	Entretien des installations électriques des ouvrages de l'Entente Oise-Aisne (ouvrage de Longueil-sainte-Marie, bassin Blanche de Castille à Saint-Ouen-l'Aumône et bassin des Pâtis à Pontoise)	GTIE CHÂTEAU THIERRY 5 Rue de la Plaine, 02407 CHÂTEAU-THIERRY	Marché à procédure adaptée / Service	68 408,75	27/04/2023	48 mois
2023-10	Construction de deux ouvrages hydrauliques en remblai à Beaugies-sous-Bois et Berlancourt (60)	BOUYGUES CEBTP 165 Bis Avenue de la Marne, 59703 MARCQ-EN-BAROEUL	Marché à procédure adaptée / Travaux	2 098 576	16/05/2023	17 mois

RÉFÉRENCES	OBJET DU MARCHÉ	TITULAIRE	CARACTÉRISTIQUES	MONTANT (EUROS HT)	DATE DE NOTIFICATION	DURÉE
2023-11	Gestion des ruissellements : diagnostics et propositions d'aménagements sur les sous-bassins versants de l'Aire	CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA MEUSE SAVONNIERE DT BAR, 55005 BAR-LE-DUC	Marché à procédure adaptée / Services - Prestations intellectuelles	93 504	20/06/2023	24 mois
2023-12	Levés bathymétriques et topographiques en amont d'Hirson	INGEO 1 rue Cassini, 62502 SAINT-OMER	Marché à procédure adaptée / Services - Prestations intellectuelles	64 985	03/07/2023	12 mois
2023-13	Études de danger, site de Longueil	SETEC HYDRATEC 42-52 rue de la Rapée, 75583 PARIS	Prestation similaire	20 016	02/10/2023	5 mois
2023-16	Achat d'un drone, système intégré LIDAR, système intégré pour photogrammétrie, périphériques associés et formations	PRODRONES 2 route de la Trésorerie 62126 WIMILLE	Marché à procédure adaptée / Fourniture	79 495,87	13/12/2023	24 mois
2023-17	Conception et la réalisation de films en motion design	AUDACIOZA 155 rue Marcel Dassault 59700 MARCQ-EN-BAROEUL	Marché à procédure adaptée / Services - Prestations intellectuelles	132 000	20/12/2023	48 mois

Envoyé en préfecture le 14/10/2024

Reçu en préfecture le 14/10/2024

Publié le

ID : 095-249500489-20241007-2024051-DE



Entente Oise-Aisne
Établissement public territorial
de bassin

11 cours Guynemer
60200 COMPIÈGNE
03 44 38 83 83
entente@oise-aisne.fr

oise-aisne.net

REJOIGNEZ-NOUS

